



Quantel S.A.  
Société anonyme au capital social de 8.832.016 euros  
2-bis, avenue du Pacifique – ZA de Courtabœuf – BP 23 – Les Ulis Cedex  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro 970 202 719  
(« Quantel »)

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE QUANTEL PAR ÉMISSION D' ACTIONS  
ORDINAIRES EN RÉMUNÉRATION DE L'APPORT EN NATURE D' ACTIONS KEOPSYS,  
LEA PHOTONICS ET SENSUP ET DE PARTS SOCIALES VELDYS  
ET ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS DES ACTIONS QUANTEL ÉMISES EN  
RÉMUNÉRATION DE CET APPORT**

**Document mis à la disposition de l'Assemblée générale extraordinaire  
de Quantel convoquée le 6 octobre 2017**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-34, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé sur le présent document le numéro d'enregistrement E.17-067 en date du 19 septembre 2017. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le numéro d'enregistrement a été attribué, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») des actions qui, sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires de Quantel, seront émises en rémunération de l'apport.

Le présent document (le « **Document** ») incorpore par référence le document de référence de Quantel déposé auprès de l'AMF le 21 avril 2017 sous le numéro D.17-0416 ainsi que le rapport financier semestriel de Quantel déposé auprès de l'AMF le 19 septembre 2017.

Le Document est disponible gratuitement au siège de Quantel (2-bis, avenue du Pacifique – ZA de Courtabœuf – BP 23 – Les Ulis Cedex) et sur les sites Internet de Quantel ([www.quantel.fr](http://www.quantel.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'avis de réunion de l'Assemblée générale des actionnaires de Quantel contenant les projets de résolutions qui lui seront soumises a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Dans ce Document :

- « **Apport** » désigne l'apport par Esira de l'intégralité des actions composant le capital social des sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Veldys<sup>1</sup> à Quantel en contrepartie d'actions Quantel nouvellement émises ;
- « **Esira** » désigne Esira, une société par actions simplifiée, au capital social de 2.843.400 euros, ayant son siège social 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 533 467 841 ;
- « **Eurodyne** » désigne Eurodyne, une société anonyme de droit luxembourgeois, au capital social de 167.500 euros, ayant son siège social au 44, avenue J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B10646 ;
- « **Groupe Quantel** » désigne Quantel et ses filiales consolidées ;
- « **Groupe Keopsys** » désigne Keopsys, LEA Photonics, Sensup, Veldys et leurs filiales respectives ;
- « **Keopsys** » désigne Keopsys, une société par actions simplifiée, au capital social de 2.098.396 euros, ayant son siège social au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 414 440 446 ;
- « **LEA Photonics** » désigne LEA Photonics, une société par actions simplifiée, au capital social de 1.500.000 euros, ayant son siège social au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 807 649 207 ;
- « **Sensup** » désigne Sensup, une société par actions simplifiée, au capital social de 900.000 euros, ayant son siège social au 4, avenue des Peupliers (Bâtiment E), 35510 Cesson-Sévigné, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 792 845 463 ;
- « **Veldys** » désigne Veldys, une société civile immobilière, au capital social de 1.000 euros, ayant son siège social au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 792 449 522.

---

<sup>1</sup> Le capital social de Veldys est composé de cent (100) parts sociales, dont quatre-vingt-dix-neuf (99) sont détenues par Esira et une (1) par Keopsys.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS.....</b>	<b>21</b>
<b>1.1 Personnes responsables du Document .....</b>	<b>21</b>
<b>1.1.1 Pour Quantel, la société bénéficiaire de l'Apport.....</b>	<b>21</b>
1.1.1.1 Personne responsable du Document .....	21
1.1.1.2 Attestation du responsable du Document.....	21
1.1.1.3 Personne responsable de l'information financière .....	21
<b>1.1.2 Pour Keopsys, dont les actions sont apportées .....</b>	<b>21</b>
1.1.2.1 Personne responsable du Document .....	21
1.1.2.2 Attestation du responsable du Document.....	21
1.1.2.3 Personne responsable de l'information financière .....	22
<b>1.1.3 Pour LEA Photonics, dont les actions sont apportées .....</b>	<b>22</b>
1.1.3.1 Personne responsable du Document .....	22
1.1.3.2 Attestation du responsable du Document.....	22
1.1.3.3 Personne responsable de l'information financière .....	22
<b>1.1.4 Pour Sensup, dont les actions sont apportées.....</b>	<b>22</b>
1.1.4.1 Personne responsable du Document .....	22
1.1.4.2 Attestation du responsable du Document.....	22
1.1.4.3 Personne responsable de l'information financière .....	22
<b>1.1.5 Pour Veldys, dont les parts sociales sont apportées .....</b>	<b>23</b>
1.1.5.1 Personne responsable du Document .....	23
1.1.5.2 Attestation du responsable du Document.....	23
<b>1.2 Personnes responsables de l'audit des états financiers.....</b>	<b>23</b>
<b>1.2.1 Pour Quantel, la société bénéficiaire de l'Apport.....</b>	<b>23</b>
1.2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires .....	23
1.2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	23
<b>1.2.2 Pour Keopsys, dont les actions sont apportées .....</b>	<b>24</b>
1.2.2.1 Commissaires aux comptes titulaires .....	24
1.2.2.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	24
<b>1.2.3 Pour LEA Photonics, dont les actions sont apportées .....</b>	<b>24</b>
1.2.3.1 Commissaires aux comptes titulaires .....	24
1.2.3.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	24
<b>1.2.4 Pour Sensup, dont les actions sont apportées.....</b>	<b>25</b>
1.2.4.1 Commissaires aux comptes titulaires .....	25
1.2.4.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	25

1.2.5	<i>Pour Veldys, dont les parts sociales sont apportées</i>	25
<b>2.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR L'OPÉRATION ET SES CONSÉQUENCES</b>	<b>26</b>
<b>2.1</b>	<b>Aspects économiques de l'opération</b>	<b>26</b>
<b>2.1.1</b>	<b>Liens préexistants entre les sociétés en cause</b>	<b>26</b>
2.1.1.1	Liens en capital	26
2.1.1.2	Organigramme des groupes Quantel et Keopsys avant la réalisation de l'Apport	26
2.1.1.3	Cautions	27
2.1.1.4	Dirigeants communs	27
2.1.1.5	Filiales détenues en commun et dépendance à l'égard d'un même groupe	27
2.1.1.6	Principaux accords techniques ou commerciaux	27
<b>2.1.2</b>	<b>Motifs et but de l'opération</b>	<b>27</b>
2.1.2.1	Intérêt de l'opération pour Quantel et ses actionnaires	27
2.1.2.2	Intérêt de l'opération pour le Groupe Keopsys et Esira	29
<b>2.2</b>	<b>Aspects juridiques de l'opération</b>	<b>29</b>
<b>2.2.1</b>	<b>Description générale de l'opération</b>	<b>29</b>
2.2.1.1	Date du Traité d'Apport	29
2.2.1.2	Dates d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport	29
2.2.1.3	Conditions suspensives et Date de Réalisation de l'Apport	30
2.2.1.4	Date d'effet de l'Apport	30
2.2.1.5	Date de réunion du Conseil d'administration de Quantel et date de la décision du Président d'Esira ayant approuvé l'opération	30
2.2.1.6	Date de dépôt du projet de Traité d'Apport au Tribunal de commerce	31
<b>2.2.2</b>	<b>Régime juridique de l'Apport</b>	<b>31</b>
<b>2.2.3</b>	<b>Régime fiscal applicable à l'Apport</b>	<b>31</b>
2.2.3.1	En matière d'impôt sur les sociétés	31
2.2.3.2	En matière de droits d'enregistrement	31
<b>2.2.4</b>	<b>Contrôle de l'opération</b>	<b>31</b>
2.2.4.1	Date de l'assemblée générale appelée à approuver l'Apport	31
2.2.4.2	Commissaire aux apports	31
2.2.4.3	Experts désignés par le Tribunal de commerce	32
2.2.4.4	Mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux comptes	32
<b>2.3</b>	<b>Rémunération de l'Apport</b>	<b>32</b>
<b>2.3.1</b>	<b>Augmentation de capital</b>	<b>32</b>
<b>2.3.2</b>	<b>Date de jouissance</b>	<b>33</b>
<b>2.3.3</b>	<b>Date de négociabilité et date d'admission à la cote</b>	<b>33</b>
<b>2.4</b>	<b>Comptabilisation de l'Apport</b>	<b>33</b>
<b>2.4.1</b>	<b>Désignation et valeur des actifs apportés</b>	<b>33</b>

2.4.1.1	Apport des actions Keopsys .....	33
2.4.1.2	Apport des actions LEA Photonics .....	33
2.4.1.3	Apport des actions Sensup .....	33
2.4.1.4	Apport des parts sociales Veldys .....	34
2.4.1.5	Valeur totale de l'Apport .....	34
<b>2.4.2</b>	<b><i>Expertise de la valeur de l'Apport</i></b> .....	<b>34</b>
<b>2.4.3</b>	<b><i>Détail du calcul de la prime d'Apport</i></b> .....	<b>34</b>
<b>2.5</b>	<b>Critères de détermination de la rémunération de l'Apport</b> .....	<b>34</b>
<b>2.5.1</b>	<b><i>Description des critères retenus pour la comparaison des groupes</i></b> .....	<b>35</b>
2.5.1.1	Méthode DCF.....	35
2.5.1.2	Méthode des comparables boursiers .....	37
2.5.1.3	Méthode des transactions comparables .....	38
<b>2.5.2</b>	<b><i>Critères non retenus pour la comparaison des sociétés</i></b> .....	<b>38</b>
2.5.2.1	Actif net comptable.....	38
2.5.2.2	Actif net réévalué.....	38
2.5.2.3	Analyse du cours de bourse .....	38
2.5.2.4	Valeur de rendement .....	38
<b>2.5.3</b>	<b><i>Synthèse</i></b> .....	<b>39</b>
<b>2.5.4</b>	<b><i>Rémunération des apports retenue</i></b> .....	<b>39</b>
<b>2.6</b>	<b>Conséquences de l'Apport</b> .....	<b>39</b>
<b>2.6.1</b>	<b><i>Conséquences pour Quantel et ses actionnaires</i></b> .....	<b>39</b>
2.6.1.1	Impact de l'Apport sur les capitaux propres de Quantel .....	39
2.6.1.2	Structure du groupe Quantel après l'Apport .....	40
2.6.1.3	Impact sur la répartition du capital et des droits de vote de Quantel .....	41
2.6.1.4	Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction .....	42
2.6.1.5	Impact sur la capitalisation boursière de Quantel .....	42
2.6.1.6	Impact sur le calcul du bénéfice net par action .....	42
2.6.1.7	Orientations nouvelles envisagées .....	42
2.6.1.8	Objectifs à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes .....	43
<b>2.6.2</b>	<b><i>Conséquence pour Esira et ses actionnaires</i></b> .....	<b>43</b>
<b>3.</b>	<b>PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'APPORT</b> .....	<b>44</b>
<b>3.1</b>	<b>Informations générales</b> .....	<b>44</b>
<b>3.2</b>	<b>Événements importants intervenus depuis la date de dépôt du Rapport Financier Semestriel 2017</b> .....	<b>44</b>
<b>3.3</b>	<b>Informations financières sélectionnées de Quantel</b> .....	<b>44</b>

3.4	<b>Facteurs de risques</b> .....	45
3.4.1	<i>Facteurs de risques liés à Quantel et à ses activités</i> .....	45
3.4.2	<i>Facteurs de risques liés à l'Apport</i> .....	45
3.5	<b>Informations de base</b> .....	48
3.5.1	<i>Déclaration sur le fonds de roulement net</i> .....	48
3.5.2	<i>Capitaux propres et endettement net</i> .....	48
3.5.3	<i>Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'Apport</i> .....	50
3.5.4	<i>Dépenses liées à l'opération</i> .....	50
3.6	<b>Dilution</b> .....	50
3.6.1	<i>Incidence de l'Apport sur la quote-part des capitaux propres pour le titulaire d'une action Quantel préalablement à celui-ci</i> .....	50
3.6.2	<i>Incidence de l'Apport sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital et des droits de vote de Quantel préalablement à celui-ci</i> .....	51
3.7	<b>Informations complémentaires</b> .....	51
4.	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA NON AUDITÉES</b> .....	52
4.1	<b>Informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016</b> .....	52
4.1.1	<i>Introduction</i> .....	52
4.1.2	<i>Analyse de la transaction au regard de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »</i> .....	52
4.1.3	<i>Informations financières sous-jacentes dans le cadre de l'établissement des Informations Financières Pro Forma et hypothèses d'élaboration des Informations Financières Pro Forma</i> .....	53
4.1.4	<i>Informations Financières Pro Forma</i> .....	55
4.1.4.1	Bilan consolidé pro forma non audité au 31 décembre 2016.....	55
4.1.4.2	Compte de résultat consolidé pro forma non audité de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	57
4.1.4.3	Notes aux Informations Financières Pro Forma.....	58
4.2	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016</b> .....	68
5.	<b>PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS DONT LES ACTIONS SONT APPORTÉES</b> .....	70
5.1	<b>Présentation générale du Groupe Keopsys</b> .....	70
5.1.1	<i>Renseignements généraux</i> .....	70
5.1.2	<i>Histoire du Groupe Keopsys</i> .....	70
5.1.3	<i>Informations financières sélectionnées du Groupe Keopsys</i> .....	71
5.1.4	<i>Présentation des principaux marchés du Groupe Keopsys</i> .....	72
5.1.4.1	Marché de la défense.....	72

5.1.4.2	Marché spatial.....	72
5.1.4.3	Marché industriel .....	72
5.1.4.4	Scanning 3D & LIDAR.....	72
5.1.4.5	Marché médical.....	73
5.1.4.6	Marchés des télécommunications .....	73
5.1.4.7	Marché scientifique.....	73
5.1.4.8	Durées de vie fonctionnelles et commerciales des produits du Groupe Keopsys .....	74
<b>5.1.5</b>	<b><i>Organigramme du Groupe Keopsys avant l'Apport.....</i></b>	<b>74</b>
<b>5.1.6</b>	<b><i>Conventions particulières au sein du Groupe Keopsys.....</i></b>	<b>74</b>
5.1.6.1	Convention de gestion de trésorerie.....	74
5.1.6.2	Conventions de prestations de services.....	74
5.1.6.3	Baux immobiliers.....	75
<b>5.2</b>	<b><i>Pour Keopsys.....</i></b>	<b>75</b>
<b>5.2.1</b>	<b><i>Renseignements généraux .....</i></b>	<b>75</b>
5.2.1.1	Dénomination et siège social .....	75
5.2.1.2	Date de constitution et durée de la société.....	75
5.2.1.3	Forme juridique et législation de la société.....	75
5.2.1.4	Objet social résumé.....	75
5.2.1.5	Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés.....	76
5.2.1.6	Direction .....	76
5.2.1.7	Commissaires aux comptes.....	76
5.2.1.8	Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.....	77
<b>5.2.2</b>	<b><i>Renseignements de caractère général concernant le capital.....</i></b>	<b>77</b>
5.2.2.1	Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques .....	77
5.2.2.2	Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital .....	77
5.2.2.3	Répartition du capital et des droits de vote de Keopsys.....	77
<b>5.2.3</b>	<b><i>Renseignements relatifs à l'activité de Keopsys .....</i></b>	<b>77</b>
5.2.3.1	Description de Keopsys et de ses principales activités .....	77
5.2.3.2	Montant net du chiffre d'affaires de Keopsys au cours des trois derniers exercices .....	79
5.2.3.3	Évolution des effectifs de Keopsys au cours des trois derniers exercices .....	79
5.2.3.4	Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de Keopsys.....	79
5.2.3.5	Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de Keopsys.....	80
<b>5.2.4</b>	<b><i>Informations financières relatives à Keopsys.....</i></b>	<b>80</b>
5.2.4.1	Etats financiers de Keopsys et rapports des commissaires aux comptes pour les trois derniers exercices clos .....	80

5.2.4.2	Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan .....	80
5.2.4.3	Tableau des filiales et participations .....	80
<b>5.2.5</b>	<b><i>Renseignements concernant l'évolution récente de Keopsys</i></b> .....	<b>80</b>
<b>5.3</b>	<b><i>Pour LEA Photonics</i></b> .....	<b>80</b>
<b>5.3.1</b>	<b><i>Renseignements généraux</i></b> .....	<b>80</b>
5.3.1.1	Dénomination et siège social .....	80
5.3.1.2	Date de constitution et durée de la société .....	80
5.3.1.3	Forme juridique et législation de la société.....	80
5.3.1.4	Objet social résumé.....	80
5.3.1.5	Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés.....	81
5.3.1.6	Direction .....	81
5.3.1.7	Commissaires aux comptes.....	81
5.3.1.8	Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.....	82
<b>5.3.2</b>	<b><i>Renseignements de caractère général concernant le capital</i></b> .....	<b>82</b>
5.3.2.1	Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques .....	82
5.3.2.2	Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital .....	82
5.3.2.3	Répartition du capital et des droits de vote de LEA Photonics.....	82
<b>5.3.3</b>	<b><i>Renseignements relatifs à l'activité de LEA Photonics</i></b> .....	<b>82</b>
5.3.3.1	Description de LEA Photonics et de ses principales activités .....	82
5.3.3.2	Montant net du chiffre d'affaires de LEA Photonics au cours des trois dernières années.....	83
5.3.3.3	Évolution des effectifs de LEA Photonics au cours des trois derniers exercices.....	83
5.3.3.4	Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de LEA Photonics .....	84
5.3.3.5	Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de LEA Photonics.....	84
<b>5.3.4</b>	<b><i>Informations financières relatives à LEA Photonics</i></b> .....	<b>84</b>
5.3.4.1	Etats financiers de LEA Photonics et rapports des commissaires aux comptes pour les deux derniers exercices clos .....	84
5.3.4.2	Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan .....	84
5.3.4.3	Tableau des filiales et participations .....	84
<b>5.3.5</b>	<b><i>Renseignements concernant l'évolution récente de LEA Photonics</i></b> .....	<b>84</b>
<b>5.4</b>	<b><i>Pour Sensup</i></b> .....	<b>84</b>
<b>5.4.1</b>	<b><i>Renseignements généraux</i></b> .....	<b>84</b>
5.4.1.1	Dénomination et siège social .....	84
5.4.1.2	Date de constitution et durée de la société.....	84

5.4.1.3	Forme juridique et législation de la société.....	84
5.4.1.4	Objet social résumé.....	85
5.4.1.5	Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés.....	85
5.4.1.6	Direction .....	85
5.4.1.7	Commissaires aux comptes.....	85
5.4.1.8	Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.....	86
<b>5.4.2</b>	<b><i>Renseignements de caractère général concernant le capital.....</i></b>	<b>86</b>
5.4.2.1	Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques .....	86
5.4.2.2	Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital .....	86
5.4.2.3	Répartition du capital et des droits de vote de Sensup.....	86
<b>5.4.3</b>	<b><i>Renseignements relatifs à l'activité de Sensup.....</i></b>	<b>87</b>
5.4.3.1	Description de Sensup et de ses principales activités .....	87
5.4.3.2	Montant net du chiffre d'affaire de Sensup au cours des trois derniers exercices .....	87
5.4.3.3	Évolution des effectifs de Sensup au cours des trois derniers exercices.....	87
5.4.3.4	Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de Sensup.....	88
5.4.3.5	Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de Sensup.....	88
<b>5.4.4</b>	<b><i>Informations financières relatives à Sensup.....</i></b>	<b>88</b>
5.4.4.1	Etats financiers de Sensup et rapports des commissaires aux comptes pour les trois derniers exercices clos .....	88
5.4.4.2	Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan .....	88
5.4.4.3	Tableau des filiales et participations.....	88
<b>5.4.5</b>	<b><i>Renseignements concernant l'évolution récente de Sensup.....</i></b>	<b>88</b>
<b>5.5</b>	<b><i>Pour Veldys .....</i></b>	<b>88</b>
<b>5.5.1</b>	<b><i>Renseignements généraux .....</i></b>	<b>88</b>
5.5.1.1	Dénomination et siège social .....	88
5.5.1.2	Date de constitution et durée de la société.....	88
5.5.1.3	Forme juridique et législation de la société.....	88
5.5.1.4	Objet social résumé.....	88
5.5.1.5	Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés.....	89
5.5.1.6	Direction .....	89
5.5.1.7	Commissaires aux comptes.....	89
5.5.1.8	Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.....	89
<b>5.5.2</b>	<b><i>Renseignements de caractère général concernant le capital.....</i></b>	<b>89</b>
5.5.2.1	Montant du capital souscrit, nombre et catégories de parts sociales qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques.....	89

5.5.2.2	Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital .....	90
5.5.2.3	Répartition du capital de Veldys .....	90
<b>5.5.3</b>	<b><i>Renseignements relatifs à l'activité de Veldys</i></b> .....	<b>90</b>
5.5.3.1	Description de Veldys et de ses principales activités.....	90
5.5.3.2	Revenus des trois derniers exercices par branches d'activités et marchés géographiques .....	90
5.5.3.3	Évolution des effectifs de Veldys au cours des 3 derniers exercices .....	90
5.5.3.4	Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de Veldys.....	90
5.5.3.5	Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de Veldys .....	90
<b>5.5.4</b>	<b><i>Informations financières relatives à Veldys</i></b> .....	<b>91</b>
5.5.4.1	Etats financiers de Veldys pour les trois dernier exercices clos .....	91
5.5.4.2	Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan .....	91
5.5.4.3	Tableau des filiales et participations .....	91
<b>5.5.5</b>	<b><i>Renseignement concernant l'évolution récente de Veldys</i></b> .....	<b>91</b>

## RÉSUMÉ DU DOCUMENT

Visa E.17-067 en date du 19 septembre 2017.

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Document. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Document. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Document avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Document ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Document, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.

### 1. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

#### Présentation de l'opération

Quantel est une société spécialisée dans la technologie des lasers à usages scientifiques (laboratoires de recherche), industriels (marquage) et médical (ophtalmologie), dont le capital est composé, à la date du présent Document, de 8.832.016 actions admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C).

Esira, la société *holding* du Groupe Keopsys, contrôlée par Marc Le Flohic, est entrée au capital de Quantel le 18 octobre 2016 après avoir acquis indirectement, 14,6 % du capital et 21,3 % des droits de vote de Quantel par l'intermédiaire d'Eurodyne<sup>2</sup>. A la date du présent Document, Esira détient indirectement, via Eurodyne, 1.690.892 actions et 2.434.958 droits de vote de Quantel, soit 19,15 % du capital social et 24,89 % des droits de vote de Quantel.

En tant que *holding* du Groupe Keopsys, Esira détient également à la date du présent Document :

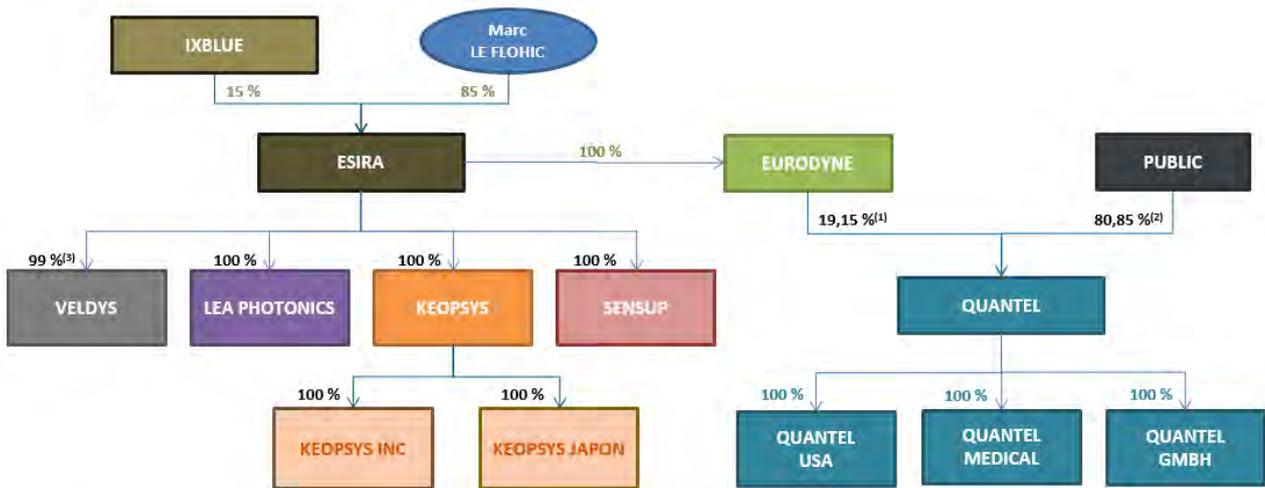
- (i) l'intégralité du capital social et des droits de vote de Keopsys, société spécialisée dans la conception et la commercialisation de lasers à fibre et de systèmes intégrant des lasers à fibre destinés aux applications scientifiques, industrielles et militaires ;
- (ii) l'intégralité du capital social et des droits de vote de LEA Photonics, société spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de composants fibrés, de lasers et d'amplificateurs optiques ;

<sup>2</sup> Le 18 octobre 2016, Esira a acquis 93,8 % du capital d'Eurodyne moyennant un prix de cession de cinq millions d'euros. Le solde, soit 6,2 % du capital d'Eurodyne, a fait l'objet d'une promesse synallagmatique de vente au bénéfice d'Esira moyennant un prix de cession d'environ 330.000 euros qui a été débouclée le 15 mars 2017. En tenant compte du compte courant d'associé d'un montant d'environ un million d'euros, de l'endettement net d'Eurodyne d'environ 900.000 euros et du complément de prix payé, cette transaction a fait ressortir par transparence, au 15 mars 2017 et à titre indicatif, un prix d'environ 5,55 euros par action Quantel.

	<p>(iii) l'intégralité du capital social et des droits de vote de Sensup, société spécialisée dans la conception et la fabrication de capteurs optiques utilisant des sources laser ; et</p> <p>(iv) quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Veldys<sup>3</sup>, représentant 99 % du capital social de Veldys, société civile immobilière propriétaire de l'immeuble de Lannion, dans lequel Quantel, Keopsys, LEA Photonics et Sensup exercent leurs activités.</p> <p>Conformément au traité d'apport conclu le 30 juin 2017 entre Esira et Quantel (le « <b>Traité d'Apport</b> »), Esira s'est engagée à apporter à Quantel, sous certaines conditions suspensives :</p> <p>(i) l'intégralité des actions ordinaires émises par Keopsys, soit 1.049.198 actions d'une valeur nominale unitaire de deux (2) euros chacune, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de Keopsys ;</p> <p>(ii) l'intégralité des actions ordinaires émises par LEA Photonics, soit 150.000 actions d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros chacune, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de LEA Photonics ;</p> <p>(iii) l'intégralité des actions ordinaires émises par Sensup, soit 9.000 actions d'une valeur nominale unitaire de cent (100) euros chacune, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de Sensup ; et</p> <p>(iv) quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales émises par Veldys, d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros chacune, représentant 99 % du capital social de Veldys.</p> <p>En rémunération de l'Apport, Quantel émettra au profit d'Esira, 6.939.441 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées, pour un montant nominal total de 6.939.441 euros. Le capital social de Quantel sera ainsi porté de 8.832.016 euros à 15.771.457 euros.</p> <p>A titre indicatif, sur la base du cours de clôture de la séance du 22 juin 2017 (soit 6,05 euros par action), veille de l'annonce du projet d'Apport, Quantel avait une capitalisation boursière de 53.433.696,8 euros et l'Apport représentait un montant de 41.983.618,05 euros. Il est précisé que la référence d'évaluation constituée par le cours de bourse de Quantel a été écartée dans la mesure où aucune référence équivalente n'est disponible pour les sociétés du Groupe Keopsys.</p> <p>La rémunération de l'Apport correspond à une répartition de la valeur au sein du nouvel ensemble de 44 % pour les sociétés du Groupe Keopsys (Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys) et de 56 % pour le Groupe Quantel.</p> <p>Après la réalisation de l'Apport, Monsieur Marc Le Flohic détiendra indirectement (par l'intermédiaire des sociétés Esira et Eurodyne) environ 54,72 % du capital social et 56,05 % des droits de vote de Quantel.</p>
--	---

<sup>3</sup> Le capital social de Veldys est composé de cent (100) parts sociales, dont quatre-vingt-dix-neuf (99) sont détenues par Esira et une (1) par Keopsys.

## Organigramme des groupes Quantel et Keopsys avant l'Apport

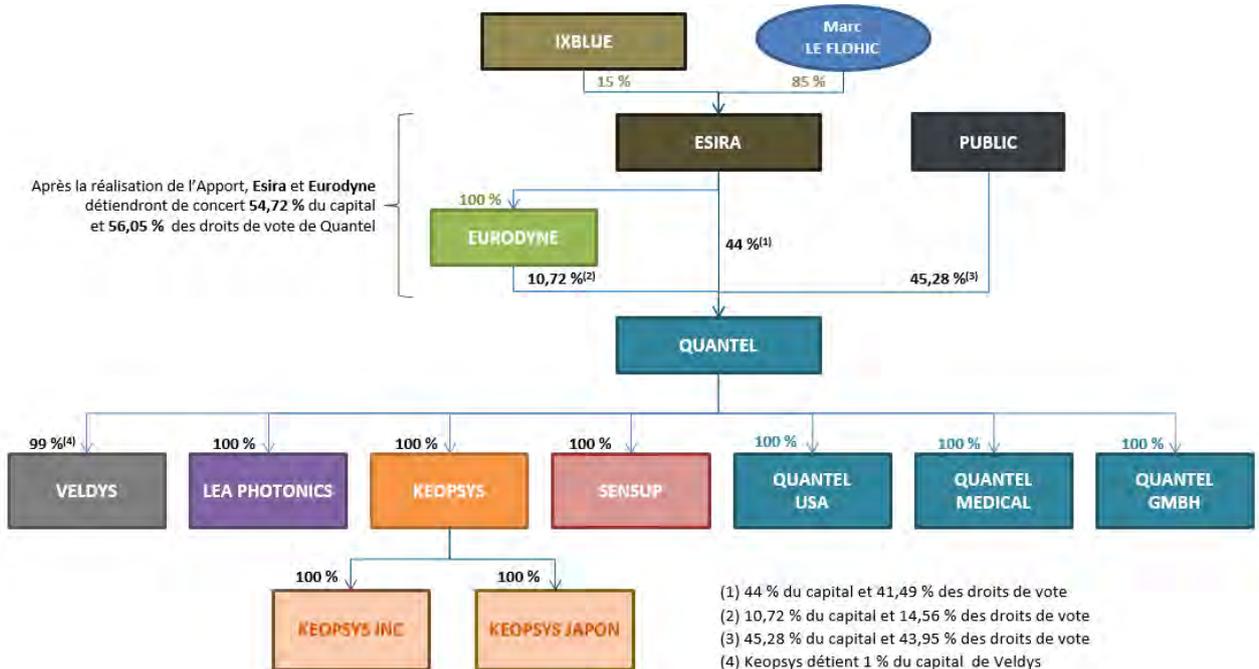


(1) 19,15 % du capital et 24,88 % des droits de vote

(2) 80,85 % du capital et 75,12 % des droits de vote

(3) Keopsys détient 1 % du capital et des droits de vote de Veldys

## Organigramme du groupe Quantel après l'Apport



(1) 44 % du capital et 41,49 % des droits de vote

(2) 10,72 % du capital et 14,56 % des droits de vote

(3) 45,28 % du capital et 43,95 % des droits de vote

(4) Keopsys détient 1 % du capital de Veldys

### Objectifs de l'Apport

L'Apport a pour objectif de constituer un champion européen des systèmes lasers bénéficiant d'un leadership technique et industriel par la maîtrise de la quasi-intégralité des technologies les plus importantes et les plus innovantes en matière de lasers actuellement sur le marché.

	<p>Le rapprochement entre le Groupe Quantel et le Groupe Keopsys permettra à Quantel d'améliorer ses performances et la qualité de ses produits.</p> <p>Par la réalisation de l'Apport, le Groupe Quantel deviendra un acteur incontournable dans l'industrie du laser et renforcera sa position sur le marché à fort potentiel des lasers à fibres par l'intégration d'un des leaders technologiques du marché.</p> <p>Le rapprochement rendra possible des synergies technologiques, industrielles et financières sources de création de valeur et d'une meilleure rentabilité pour le Groupe Quantel.</p>
<p><b>Modalités de l'Apport</b></p>	<p>Les parties ont décidé d'un commun accord de soumettre l'Apport au régime de droit commun des apports en nature prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.</p> <p>En rémunération de l'Apport, Quantel émettra au profit d'Esira, 6.939.441 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées, pour un montant nominal total de 6.939.441 euros.</p> <p>Dans les comptes sociaux de Quantel, l'Apport sera comptabilisé sur la base de la valeur nette comptable des actions Keopsys, LEA Photonics et Sensup et des parts sociales de Veldys telle que figurant dans les comptes sociaux d'Esira au 31 décembre 2016. Le traitement comptable de l'Apport dans les comptes consolidés à l'issue de l'Apport figure à la rubrique « Informations financières pro forma sélectionnées » du présent résumé.</p> <p>La différence entre la valeur nette comptable de l'Apport (soit 9.671.990 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital (soit 6.939.441 euros) représentera une prime d'apport de 2.732.549 euros qui sera comptabilisée au crédit d'un compte « prime d'apport » de Quantel, sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires actuels et nouveaux de Quantel.</p> <p>Les actions ordinaires nouvelles émises par Quantel en rémunération de l'Apport seront, à la Date de Réalisation, entièrement libérées et assimilées aux actions ordinaires déjà existantes. Elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires de Quantel. Ces actions ordinaires nouvelles seront émises avec jouissance courante et donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur date d'émission.</p> <p>Dès la Date de Réalisation, elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris dans les conditions qui seront précisées dans un avis d'Euronext Paris. Ces actions seront négociées sous le même code ISIN que les actions Quantel existantes (ISIN FR0000038242).</p>
<p><b>Rémunération de l'Apport</b></p>	<p>La rémunération de l'Apport (soit l'émission de 6.939.441 actions ordinaires nouvelles de Quantel) a été fixée d'un commun accord entre Quantel et Esira et s'inscrit dans la fourchette des rémunérations et parités d'échange extériorisées par l'analyse multicritères menée par le cabinet Finexsi et reposant sur les méthodes d'évaluations usuelles et appropriées pour l'opération envisagée, tout en tenant compte des caractéristiques intrinsèques du secteur et des sociétés du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys. Elle correspond à une répartition de la valeur au</p>

sein du nouvel ensemble de 44 % pour les apports et de 56 % pour le Groupe Quantel.

Les méthodes de valorisations suivantes ont été utilisées :

- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) ;
- la méthode des comparables boursiers ; et
- la méthode des transactions comparables (à titre informatif).

Les rémunérations et parités d'échange résultant de chacune des méthodes sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>DCF</b>	<b>Moyenne des multiples boursiers</b>	<b>Moyenne des transactions comparables (à titre informatif)</b>
Total Apports	54.174	34.901	14.107
Total Quantel	61.375	50.605	17.274
<b>Total</b>	<b>115.549</b>	<b>85.506</b>	<b>31.381</b>
Poids relatif du Groupe Keopsys	47 %	41 %	45 %
Poids relatif de Quantel	53 %	59 %	55 %
Rémunération de l'Apport (en nombre d'actions émises)	7.795.809	6.091.280	7.212.506

**Conclusions du  
commissaire aux  
apports**

**Sur la valeur de l'Apport**

Dans son rapport sur la valeur de l'Apport en date du 18 septembre 2017, le commissaire aux apports a conclu :

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport retenue s'élevant à 9.671.990 € n'est pas surévaluée et, en conséquence que la valeur de l'apport est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire augmentée de la prime d'apport. »*

	<p><b><u>Sur la rémunération de l'Apport</u></b></p> <p>Dans son rapport sur la rémunération de l'Apport en date du 18 septembre 2017, le commissaire aux apports a conclu :</p> <p><i>« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération de l'apport d'actions des sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de parts sociales de la société Veldys, arrêtée par les Parties et conduisant à la création de 6.939.441 actions de la société Quantel, présente un caractère équitable. »</i></p>
<p><b>Conditions suspensives</b></p>	<p>La réalisation de l'Apport est soumise à la réalisation des conditions suspensives décrites ci-dessous (les « <b>Conditions Suspensives</b> ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de Quantel, au vu du rapport du commissaire aux apports, de l'Apport, de l'augmentation de capital en résultant et de la modification corrélative des statuts de Quantel ;</li> <li>- la publication de la décision de l'AMF de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, prise en application de l'article 234-9 du règlement général de l'AMF, confirmant que le franchissement par Esira, au résultat de l'Apport, du seuil de 30 % du capital et droits de vote de Quantel, n'impliquera pas l'obligation pour Esira de déposer un projet d'offre publique visant les titres émis par Quantel en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, et l'absence de recours contre cette décision dans le délai prévu par l'article R. 621-44 du Code monétaire et financier et, si un recours était formulé, la confirmation de la décision de l'AMF par une décision de la Cour d'appel de Paris devenue définitive.</li> </ul> <p>A cet égard, le collège de l'AMF du 5 septembre 2017 a octroyé à Esira et Eurodyne la dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique portant sur les actions Quantel sur le fondement de l'article 234-9, 3° du règlement général de l'AMF. Cette décision a été publiée le 18 septembre 2017 sur le site de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>).</p> <p>Dans le cadre de l'octroi de la demande de dérogation, et afin de ne pas influencer le vote, tout en favorisant l'atteinte du quorum, lors de l'assemblée générale des actionnaires de Quantel appelée à approuver l'Apport, Eurodyne s'est engagée à voter en faveur des résolutions qui seront soumises à l'assemblée<sup>4</sup> à hauteur des deux tiers des voix dont elle dispose et contre ces mêmes résolutions à hauteur d'un tiers des voix dont elle dispose. Ainsi, la décision de l'approbation de l'Apport reviendra aux actionnaires de Quantel autres qu'Eurodyne (et indirectement Esira).</p> <p>L'Apport prendra effet à la date de réalisation de la dernière des Conditions Suspensives (la « <b>Date de Réalisation</b> »).</p>

<sup>4</sup> S'agissant des résolutions relatives à l'Apport.

<p><b>Principaux facteurs de risques liés à l'Apport</b></p>	<p>Les facteurs de risques liés à l'Apport incluent notamment les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de l'Apport aura un impact sur l'actionnariat de Quantel et entraînera une dilution de la participation des actionnaires existants ;</li> <li>- la réalisation de l'Apport est soumise à certaines conditions suspensives, qui pourraient ne pas se réaliser et, en conséquence, affecter de manière défavorable le cours de bourse de l'action Quantel ;</li> <li>- la liquidité et la volatilité des actions Quantel pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>- les fluctuations de marché peuvent affecter la valeur boursière des actions Quantel sans que le nombre d'actions nouvelles à émettre au bénéfice d'Esira en rémunération de l'Apport soit ajusté au regard de cette nouvelle valeur ;</li> <li>- les résultats et la situation financière présentés dans les états financiers pro forma de Quantel pourraient ne pas refléter ses performances futures ;</li> <li>- L'écart d'acquisition envisagé dans le cadre de l'Apport est susceptible de subir des dépréciations : un écart d'acquisition estimé à titre préliminaire à 30,4 millions d'euros a été pris en compte dans le cadre de la préparation des informations financières pro forma non auditées pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;</li> <li>- des difficultés d'intégration opérationnelle entre Quantel et le Groupe Keopsys pourraient être rencontrées à l'issue de l'Apport ;</li> <li>- l'Apport pourrait entraîner la résiliation de certains contrats commerciaux conclus par Quantel ou certains contrats de financement conclus par les sociétés du Groupe Keopsys ;</li> <li>- des litiges seraient susceptibles de survenir en conséquence de l'Apport.</li> </ul>																									
<p><b>Actionnariat de Quantel avant et après la réalisation de l'Apport</b></p>	<p>Le tableau suivant présente la structure du capital de Quantel au 31 août 2017 (à la connaissance de la Société) :</p> <table border="1" data-bbox="464 1503 1428 1962"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>Nombre de droits de vote<sup>1</sup></th> <th>% des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eurodyne<sup>2</sup></td> <td>1.690.892</td> <td>19,15 %</td> <td>2.434.958</td> <td>24,88 %</td> </tr> <tr> <td>Cogefi Gestion</td> <td>1.014.999</td> <td>11,49 %</td> <td>1.014.999</td> <td>10,37 %</td> </tr> <tr> <td>Amiral Gestion</td> <td>986.273</td> <td>11,17 %</td> <td>986.273</td> <td>10,08 %</td> </tr> <tr> <td>Keren Finance</td> <td>500.000</td> <td>5,66 %</td> <td>500.000</td> <td>5,11 %</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote <sup>1</sup>	% des droits de vote	Eurodyne <sup>2</sup>	1.690.892	19,15 %	2.434.958	24,88 %	Cogefi Gestion	1.014.999	11,49 %	1.014.999	10,37 %	Amiral Gestion	986.273	11,17 %	986.273	10,08 %	Keren Finance	500.000	5,66 %	500.000	5,11 %
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote <sup>1</sup>	% des droits de vote																						
Eurodyne <sup>2</sup>	1.690.892	19,15 %	2.434.958	24,88 %																						
Cogefi Gestion	1.014.999	11,49 %	1.014.999	10,37 %																						
Amiral Gestion	986.273	11,17 %	986.273	10,08 %																						
Keren Finance	500.000	5,66 %	500.000	5,11 %																						

Auto-détention	7.500	0,08 %	7.500	0,08 %
Autre dont public	4.632.352	52,45 %	4.841.804	49,48 %
<b>Total</b>	<b>8.832.016</b>	<b>100 %</b>	<b>9.785.534</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Sur la base du nombre théorique de droits de vote.

<sup>2</sup> Esira détient l'intégralité du capital et des droits de vote d'Eurodyne.

Hormis les 119.600 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration de Quantel mais non encore définitivement acquises à la date du présent Document<sup>5</sup>, il n'existe, à la date du présent Document, aucun titre donnant accès au capital de Quantel.

Le tableau suivant présente la structure du capital de Quantel après la réalisation de l'Apport sur la base de la structure actionnariale au 31 août 2017 (à la connaissance de la Société) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote <sup>1</sup>	% des droits de vote
Esira	6.939.441	44,00 %	6.939.441	41,49 %
Eurodyne <sup>2</sup>	1.690.892	10,72 %	2.434.958	14,56 %
<i>Concert Esira / Eurodyne</i>	8.630.333	54,72 %	9.374.399	56,05 %
Cogefi Gestion	1.014.999	6,44 %	1.014.999	6,07 %
Amiral Gestion	986.273	6,25 %	986.273	5,90 %
Keren Finance	500.000	3,17 %	500.000	2,99 %
Auto-détention	7.500	0,05 %	7.500	0,04 %
Autres dont public	4.632.352	29,37 %	4.841.804	28,95 %
<b>Total</b>	<b>15.771.457</b>	<b>100 %</b>	<b>16.724.975</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Sur la base du nombre théorique de droits de vote.

<sup>2</sup> Esira détient l'intégralité du capital et des droits de vote d'Eurodyne

<sup>5</sup> Il est précisé que sur les 339.650 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en 2016, 219.500 actions ne remplissant pas les conditions de performance sont caduques et 550 ont fait l'objet d'une renonciation par leurs bénéficiaires.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'Apport sur les capitaux propres consolidés (part du groupe) du Groupe Quantel sur la base du nombre d'actions émises par Quantel au 31 août 2017 et des capitaux propres (part du groupe) du Groupe Quantel au 31 décembre 2016 :

<i>(Données en euros)</i>	<b>Quote-part des capitaux propres (au 31 décembre 2016)</b>
<b>Avant l'Apport</b>	<b>3,45</b>
<b>Après l'Apport</b>	<b>2,54</b>

Le tableau suivant présente l'incidence de l'Apport sur la participation dans le capital de Quantel sur la base du nombre d'actions émises par Quantel au 31 août 2017 :

	<b>Participation de l'actionnaire en %</b>
<b>Avant l'Apport</b>	<b>1,00%</b>
<b>Après l'Apport</b>	<b>0,56%</b>

## **2. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'APPORT**

<b>Renseignements de caractère général concernant Quantel</b>	Quantel est une société anonyme au capital social de 8.832.016 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro 970 202 719. Son siège social est situé au 2-bis, avenue du Pacifique – ZA de Courtabœuf – BP 23, Les Ulis Cedex.
<b>Renseignements concernant l'activité de Quantel</b>	Fondé en 1970, le Groupe Quantel s'est imposé au cours des dix dernières années comme l'un des plus grands spécialistes mondiaux de la technologie laser à usages scientifiques (laboratoires de recherche, universités), industriels (marquage) et médical (ophtalmologie). Présent en France et aux Etats Unis, le Groupe Quantel a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 63 millions d'euros dont plus de 65 % à l'international, réparti entre les applications scientifiques et industrielles (52 %) et médicales (48 %) du laser.

**Informations  
financières  
sélectionnées de  
Quantel**

Les informations financières sélectionnées figurant dans les tableaux ci-après sont extraites des comptes consolidés du Groupe Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des comptes consolidés semestriels condensés du Groupe Quantel pour le semestre clos le 30 juin 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 et le Rapport Financier Semestriel 2017, incorporés par référence dans le présent Document :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30-juin-17 (non audité)</b>	<b>30-juin-16 (non audité)</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>32.808</b>	<b>31.282</b>	<b>63.269</b>	<b>62.141</b>
<i>Industriel</i>	<i>12.210</i>	<i>9.578</i>	<i>20.788</i>	<i>23.836</i>
<i>Contrats</i>	<i>4.967</i>	<i>5.375</i>	<i>12.010</i>	<i>11.580</i>
<i>Ophthalmologie</i>	<i>15.632</i>	<i>16.329</i>	<i>30.471</i>	<i>26.725</i>
Résultat opérationnel courant	1.291	161	1.107	2.339
<i>Rentabilité opérationnelle courante (%)</i>	<i>3,94%</i>	<i>0,51%</i>	<i>1,70%</i>	<i>3,80%</i>
Résultat opérationnel	1.291	161	1.107	2.339
Résultat net	1.144	11	646	2.126
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2.586</b>	<b>1.974</b>	<b>5.164</b>	<b>5.859</b>
Intérêts	(167)	(196)	(389)	(679)
Variation du BFR	(2.963)	(688)	(772)	2.607
<b>Variation nette de la trésorerie opérationnelle</b>	<b>156</b>	<b>1.090</b>	<b>4.003</b>	<b>7.787</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(1.977)</b>	<b>(2.402)</b>	<b>(3.945)</b>	<b>(3.121)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>(89)</b>	<b>(185)</b>	<b>1.725</b>	<b>(5.595)</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30-juin-17 (non audité)</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>30.718</b>	<b>30.433</b>	<b>27.081</b>
Endettement financier long-terme	3.968	3.727	4.094
Endettement financier court-terme	7.743	8.215	10.266
Liquidités	2.598	4.674	4.785
Endettement financier net court-terme	5.145	3.541	5.481
<b>Endettement financier net*</b>	<b>9.112</b>	<b>7.268</b>	<b>9.575</b>

\* L'endettement financier net comprend au passif la dette correspondant au financement de créances d'impôts sur l'Etat (4 millions d'euros au 30 juin 2017), créances (6 millions d'euros au 30 juin 2017) qui en revanche ne sont pas comprises dans les actifs portés en diminution de l'endettement financier brut dans le cadre du calcul de l'endettement financier net.

### 3. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS DONT LES ACTIONS ET PARTS SOCIALES SONT APPORTÉES

<p><b>Renseignements de caractère général concernant le Groupe Keopsys</b></p>	<p>Basé à Lannion et fondé en 1997, le Groupe Keopsys est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation des lasers et amplificateurs à fibre à destination des marchés de la défense, de l'industrie, de la recherche scientifique, des télécommunications, du médical et du spatial.</p> <p>Il est composé à la date du présent Document de Keopsys, LEA Photonics, Sensup, Veldys et leurs filiales respectives.</p>																																		
<p><b>Informations financières sélectionnées du Groupe Keopsys</b></p>	<p>Les informations financières sélectionnées figurant dans les tableaux ci-après sont extraites des comptes « combinés » non audités des sociétés du Groupe Keopsys pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 préparés pour les besoins de l'établissement des informations financières pro forma :</p> <p style="text-align: center;"><i>(En milliers d'euros)</i></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">31 décembre 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Capitaux propres, part du Groupe</b></td> <td style="text-align: right;"><b>8.929</b></td> </tr> <tr> <td>Emprunt et dettes financières – part à plus d'un an</td> <td style="text-align: right;"><b>4.909</b></td> </tr> <tr> <td>Emprunt – part à moins d'un an</td> <td style="text-align: right;"><b>510</b></td> </tr> <tr> <td>(Trésorerie active)</td> <td style="text-align: right;"><b>(2.317)</b></td> </tr> <tr> <td>Endettement financier net court terme<sup>(1)</sup></td> <td style="text-align: right;"><b>(1.807)</b></td> </tr> <tr> <td>Endettement financier net</td> <td style="text-align: right;"><b>3.102</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>(1)</sup> Correspond à la somme de Emprunt – part moins d'un an et de la Trésorerie active.</p> <p style="text-align: center;"><i>(En milliers d'euros)</i></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">31 décembre 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Chiffre d'affaires</b></td> <td style="text-align: right;"><b>17.189</b></td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel</td> <td style="text-align: right;">3.050</td> </tr> <tr> <td><i>Rentabilité opérationnelle (%)</i></td> <td style="text-align: right;"><i>17.7 %</i></td> </tr> <tr> <td><b>Résultat net total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2.124</b></td> </tr> <tr> <td>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</td> <td style="text-align: right;">4.056</td> </tr> <tr> <td>(Variation du BFR)</td> <td style="text-align: right;">51</td> </tr> <tr> <td>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</td> <td style="text-align: right;">4.107</td> </tr> <tr> <td>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</td> <td style="text-align: right;">(2.024)</td> </tr> <tr> <td>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</td> <td style="text-align: right;">(3.547)</td> </tr> </tbody> </table>		31 décembre 2016	<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>8.929</b>	Emprunt et dettes financières – part à plus d'un an	<b>4.909</b>	Emprunt – part à moins d'un an	<b>510</b>	(Trésorerie active)	<b>(2.317)</b>	Endettement financier net court terme <sup>(1)</sup>	<b>(1.807)</b>	Endettement financier net	<b>3.102</b>		31 décembre 2016	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17.189</b>	Résultat opérationnel	3.050	<i>Rentabilité opérationnelle (%)</i>	<i>17.7 %</i>	<b>Résultat net total</b>	<b>2.124</b>	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4.056	(Variation du BFR)	51	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4.107	Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2.024)	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3.547)
	31 décembre 2016																																		
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>8.929</b>																																		
Emprunt et dettes financières – part à plus d'un an	<b>4.909</b>																																		
Emprunt – part à moins d'un an	<b>510</b>																																		
(Trésorerie active)	<b>(2.317)</b>																																		
Endettement financier net court terme <sup>(1)</sup>	<b>(1.807)</b>																																		
Endettement financier net	<b>3.102</b>																																		
	31 décembre 2016																																		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17.189</b>																																		
Résultat opérationnel	3.050																																		
<i>Rentabilité opérationnelle (%)</i>	<i>17.7 %</i>																																		
<b>Résultat net total</b>	<b>2.124</b>																																		
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4.056																																		
(Variation du BFR)	51																																		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4.107																																		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2.024)																																		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3.547)																																		
<p><b>Renseignements de caractère général concernant Keopsys</b></p>	<p>Keopsys est une société par actions simplifiée, au capital social de 2.098.396 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 414 440 446. Son siège social est situé au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion.</p>																																		
<p><b>Renseignements concernant l'activité de Keopsys</b></p>	<p>Keopsys est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation des lasers à fibre et des amplificateurs à fibre.</p> <p>Keopsys est un spécialiste reconnu des technologies <i>light detection and ranging</i> (LIDAR) dans les secteurs de la défense, industriel, de la recherche scientifique et spatial.</p>																																		

	Elle commercialise ses produits respectivement en Amérique du Nord et au Japon par le biais de Keopsys Inc. et Keopsys Japon.
<b>Renseignements de caractère général concernant LEA Photonics</b>	LEA Photonics est une société par actions simplifiée, au capital social de 1.500.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 807 649 207. Son siège social est situé au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion.
<b>Renseignements concernant l'activité de LEA Photonics</b>	LEA Photonics est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de lasers à fibre et d'amplificateurs à fibre à destination des secteurs industriel, des télécommunications et médical.
<b>Renseignements de caractère général concernant Sensup</b>	Sensup est une société par actions simplifiée, au capital social de 900.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 792 845 463. Son siège social est situé au 4, avenue des Peupliers (Bâtiment E), 35510 Cesson-Sévigné.
<b>Renseignements concernant l'activité de Sensup</b>	Sensup développe, fabrique et commercialise des systèmes électro-optiques reposant sur la technologie des lasers à fibre.
<b>Renseignements de caractère général concernant Veldys</b>	Veldys est une société civile immobilière, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 792 449 522. Son siège social est situé au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion.
<b>Renseignements concernant l'activité de Veldys</b>	La société civile Veldys détient l'immobilier du site de production du Groupe Keopsys situé à Lannion dans lequel sont rassemblées les équipes de Quantel, Keopsys et de LEA Photonics, ainsi qu'une partie des effectifs de Sensup.
<b>4. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA SÉLECTIONNÉES</b>	
<b>Introduction</b>	<p>L'Apport a un impact significatif sur le périmètre actuel de Quantel.</p> <p>Par conséquent, en application de l'instruction AMF n°2016-04 et conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, il a été procédé à l'établissement des informations financières pro forma consolidées suivantes, afin de refléter l'Apport comme s'il était intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces informations financières pro forma consolidées sont composées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bilan consolidé résumé pro forma non audité au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) ;</li> <li>- un compte de résultat consolidé résumé pro forma non audité au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) ; et</li> <li>- des notes relatives aux informations pro forma ;</li> </ul>

(ensemble les « **Informations Financières Pro Forma** »).

Les Informations Financières Pro Forma sont présentées exclusivement à des fins d'illustration et ne donnent pas nécessairement une indication des résultats ou de la situation financière futurs du nouveau groupe combiné ou de ceux qui auraient été constatés si l'opération d'Apport était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance envisagée. Les Informations Financières Pro Forma n'ont pas vocation à être indicatives de résultats opérationnels ou de la situation financière futurs du groupe combiné issu de l'Apport.

***Analyse de la transaction au regard de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »***

Sur le plan comptable, l'Apport répond aux critères de comptabilisation d'une acquisition inversée selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La norme IFRS 3 prévoit qu'une transaction est considérée comme une « acquisition inversée » lorsque l'entité qui émet les titres (l'acquéreur sur le plan juridique) est identifiée comme étant l'entreprise acquise sur le plan comptable, sur la base de plusieurs facteurs définis par les paragraphes B13 à B18 d'IFRS 3.

Au cas présent, l'analyse de ces critères au regard de l'ensemble des faits et circonstances de l'opération, nous a conduit à considérer que :

- Quantel (acquéreur juridique) est l'entité acquise sur le plan comptable ; et
- l'acquéreur comptable est le Groupe Keopsys (Esira détenant l'intégralité du capital de Keopsys, LEA Photonics, Sensup et 99 % du capital de Veldys) qui est l'entité acquise sur le plan juridique.

Cette analyse a nécessité l'exercice d'un jugement de la part des directions de Quantel et d'Esira, qui ont privilégié les faits et circonstances qu'elles ont considérés comme les plus pertinents, à savoir :

- le fait que l'Apport conduit à la prise de contrôle de Quantel, au sens de la norme IFRS 3, par l'actionnaire du Groupe Keopsys, Esira (grâce à une détention nouvelle et directe de 44 % du nouvel ensemble). A l'issue de l'Apport, Esira détiendra directement et indirectement 54,72 % du capital et 56,05 % des droits de vote de Quantel, et
- dans le cadre de l'Apport, les actionnaires du Groupe Keopsys (Esira) ne perdent pas le contrôle du Groupe Keopsys.

Pour fonder leur jugement, les directions de Quantel et d'Esira ont également pris en compte d'autres faits et circonstances, parmi lesquels notamment :

- la composition de la direction générale et de la gouvernance du nouvel ensemble à l'issue de l'Apport, considérée comme un élément pertinent,
- les modalités de l'échange de participations, considérées comme neutres,
- les tailles relatives des deux groupes, considérées comme un élément difficile à interpréter compte tenu de la participation antérieure d'Esira dans Quantel,
- la prise d'initiative du rapprochement par Esira, actionnaire du Groupe Keopsys.

Conformément au paragraphe B19 de la norme IFRS 3, Quantel (acquéreur sur le plan juridique et bénéficiaire de l'Apport) est donc identifiée comme étant

l'entreprise acquise sur le plan comptable et le Groupe Keopsys est considéré comme l'acquéreur sur le plan comptable.

Les Informations Financières Pro Forma traduisent les incidences comptables, en application de la norme IFRS 3, de l'acquisition inversée. Les ajustements effectués sont décrits ci-après.

Il est précisé qu'en conséquence de l'application des règles relatives à l'acquisition inversée, les comptes consolidés de l'exercice 2017 publiés par le groupe à l'issue de l'Apport seront présentés, sur le plan juridique, sous le nom de Quantel, mais ils seront établis, sur le plan comptable, dans la continuité des comptes de l'acquéreur comptable, le Groupe Keopsys (contrôlé par Esira).

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 comprendront donc, en comparatifs, les données combinées 2016 du Groupe Keopsys, et reflèteront, sur l'exercice 2017, la comptabilisation de l'acquisition du Groupe Quantel par le Groupe Keopsys à compter de la Date de Réalisation.

***Informations financières sous-jacentes dans le cadre de l'établissement des Informations Financières Pro Forma et hypothèses d'élaboration des Informations Financières Pro Forma***

Les Informations Financières Pro Forma ont été établies à partir des informations comptables suivantes :

- Les comptes consolidés de Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis conformément aux normes IFRS, adoptées par l'Union européenne, qui ont fait l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes (ACEFI CL et Deloitte & Associés) figurant dans le Document de Référence 2016, qui est incorporé par référence dans le présent Document. Le rapport des commissaires aux comptes ne comporte ni réserve, ni observation.
- Les comptes « combinés » non audités, des sociétés du Groupe Keopsys faisant l'objet de l'Apport pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (les « **Comptes Combinés 2016** »), établis conformément aux méthodes comptables appliquées par Quantel et décrites dans ses comptes consolidés 2016 (à quelques exceptions près, liées notamment au fait qu'il s'agisse de comptes « combinés »). Il est précisé que les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 des sociétés du Groupe Keopsys ont chacun fait l'objet d'un rapport d'audit établi par leurs commissaires aux comptes (KPMG Audit Ouest s'agissant de Keopsys et Sensup et KPMG SA s'agissant de LEA Photonics), annexés au présent Document, à l'exception de la société Veldys qui ne dispose pas de commissaires aux comptes. Les rapports des commissaires aux comptes ne comportent ni réserve, ni observation.

Les Comptes Combinés 2016 ont été établis spécifiquement pour les besoins de l'opération sous la responsabilité d'Esira en vue de délivrer une présentation homogène sur le plan comptable des deux groupes.

Les Comptes Combinés 2016 ont fait l'objet d'un examen limité de la part de KPMG Audit Ouest. Les retraitements opérés pour passer des comptes sociaux établis en normes comptables françaises pour Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys et en normes comptables américaines pour

Keopsys Inc. aux Comptes Combinés 2016 comprennent notamment l'activation des dépenses (et les amortissements correspondants) en matière de recherche & développement et de celles en matière de crédits-baux ainsi que l'annulation des opérations intra-groupe.

Il est rappelé que l'application de la norme IFRS 3 entraîne notamment les incidences comptables suivantes sur les Informations Financières Pro Forma :

- La situation nette combinée des sociétés du Groupe Keopsys ne sera pas retraitée et sera maintenue au niveau de la valeur nette comptable du 31 décembre 2016.
- Les actifs et passifs identifiables de la société acquise sur le plan comptable (Quantel) doivent être comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 3, c'est-à-dire à la juste valeur. L'écart d'acquisition correspond à la différence entre la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de Quantel (acquise sur le plan comptable). Toutefois, compte tenu de la signature récente du Traité d'Apport, l'allocation du prix d'acquisition sur les actifs et passifs de Quantel n'a pas été finalisée et la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des actifs et passifs de Quantel a été constatée intégralement en écart d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition sera réalisée dans les 12 mois suivant la Date de Réalisation.

Le capital social du nouvel ensemble consolidé correspond au capital social de l'acquéreur sur le plan juridique (Quantel) après augmentation de capital en rémunération de l'Apport.

**Bilan consolidé pro forma  
non audité au  
31 décembre 2016**

	(1) Comptes consolidés groupe Quantel 2016 Note 1	(2) Social KEOPSYS Note 1	(3) Social VELDYS Note 1	(4) Social LEA PHOTONICS Note 1	(5) Social SENSUP Note 1	(6) Social KEOPSYS INC Note 1	(7) Retraitements IFRS Note 2	(8) Annulation Intragroupe Note 2	(9) Comptes combinés Groupe Keopsys 2016 Note 2	(10) Augmentation de capital liée à l'apport Note 3	(11) Ajustement Pro forma Note 3	(12) Comptes combinés pro forma 2016
<b>GRUPE QUANTEL - ACTIF CONSOLIDE PROFORMA</b>												
<b>Actifs non courants</b>												
Goodwill	4,044	0	0	0	0	0			0		26,357	30,401
Immobilisations incorporelles	10,354	64	0	328	0	0	4,050		4,442			14,796
Immobilisations corporelles	1,943	448	2,042	73	45	1	519		3,129			5,072
Autres actifs financiers	965	102	0	0	6	0			109			1,074
Créances d'impôt	4,158	0	0	0	0	0			0			4,158
Impôts différés actifs	845	0	0	0	0	0			0			845
<b>Total actifs non courants</b>	<b>22,310</b>	<b>614</b>	<b>2,042</b>	<b>401</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>4,570</b>	<b>0</b>	<b>7,680</b>	<b>0</b>	<b>26,357</b>	<b>56,347</b>
<b>Actifs courants</b>												
Stocks	17,285	2,214	0	979	67	0	87		3,347			20,632
Clients	10,619	2,180	0	1,497	125	805		(207)	4,400			15,019
Autres débiteurs	2,665	3,063	0	384	254	1	(967)	(1,921)	814			3,479
Créances d'impôt	1,875	484	0	217	74	0			775			2,650
Impôts différés actifs	781	0	0	0	0	0			0			781
Charges constatées d'avance	984	25	0	4	7	30			67			1 051
Autres placements		31							31			31
Trésorerie	4,674	1,405	186	281	157	257			2,286			6,960
<b>Total actifs courants</b>	<b>38,882</b>	<b>9,402</b>	<b>186</b>	<b>3,362</b>	<b>684</b>	<b>1,093</b>	<b>(879)</b>	<b>(2,128)</b>	<b>11,720</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50,602</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>61,192</b>	<b>10,016</b>	<b>2,228</b>	<b>3,763</b>	<b>735</b>	<b>1,095</b>	<b>3,691</b>	<b>(2,128)</b>	<b>19,400</b>	<b>0</b>	<b>26,357</b>	<b>106,949</b>
<b>GRUPE QUANTEL - PASSIF CONSOLIDE PROFORMA</b>												
<b>CAPITAUX PROPRES</b>												
Capital	8,832	2,098	1	1,500	900	4	(4)	(4,499)	0	6,939		15,771
Réserves consolidés et Résultat	21,601	2,324	(81)	217	(632)	(990)	3,593	4,499	8,929	(6,939)	26,357	49,947
<b>Capitaux propres</b>	<b>30,433</b>	<b>4,422</b>	<b>(80)</b>	<b>1,717</b>	<b>268</b>	<b>(986)</b>	<b>3,589</b>	<b>0</b>	<b>8,929</b>	<b>0</b>	<b>26,357</b>	<b>65,719</b>
<b>Passifs non courants</b>												
Indemnités départ à la retraite	1,414	0	0	0	0	0	304		304			1,718
Passifs financiers	3,727	2,241	2,153	118	97	1,921	301	(1,921)	4,909			8,636
Provisions non courantes	0	35	0	0	0	0			35			35
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	448		448		289	737
Impôts différés passifs	0	0	0	0	0	0	356		356			356
<b>Total passifs non courants</b>	<b>5,141</b>	<b>2,276</b>	<b>2,153</b>	<b>118</b>	<b>97</b>	<b>1,921</b>	<b>1,408</b>	<b>(1,921)</b>	<b>6,052</b>	<b>0</b>	<b>289</b>	<b>11,482</b>
<b>Passifs courants</b>												
Provisions	746	247	0	3	0	0	(250)		0			746
Fournisseurs	7,096	617	2	342	17	155		(207)	926			8,022
Passifs financiers	8,215	195	148	25	14	0	128		510			8,725
Dettes diverses	9,561	2,259	6	1,559	338	6	(1,184)		2,983		(289)	12,255
<b>Total passifs courants</b>	<b>25,618</b>	<b>3,318</b>	<b>156</b>	<b>1,929</b>	<b>369</b>	<b>160</b>	<b>(1,306)</b>	<b>(207)</b>	<b>4,419</b>	<b>0</b>	<b>(289)</b>	<b>29,748</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>61,192</b>	<b>10,016</b>	<b>2,228</b>	<b>3,763</b>	<b>734</b>	<b>1,095</b>	<b>3,691</b>	<b>(2,128)</b>	<b>19,400</b>	<b>-</b>	<b>26,357</b>	<b>106,949</b>

**Compte de résultat  
consolidé pro forma non  
audité de l'exercice clos le  
31 décembre 2016**

	(1) Comptes consolidés groupe Quantel 2016 Note 4	(2) Social KEOPSYS Note 4	(3) Social VELDYS Note 4	(4) Social LEA PHOTONICS Note 4	(5) Social SENSUP Note 4	(6) Social KEOPSYS INC Note 4	(7) Retraitements IFRS Note 5	(8) Annulation Intragroupe Note 5	(9) Comptes combinés Groupe Keopsys 2016 Note 5	(10) Augmentation de capital liée à l'apport	(11) Ajustement Pro forma Note 6	(12) Comptes combinés pro forma 2016
<b>GROUPE QUANTEL – COMPTE DE RESULTAT PROFORMA</b>												
Chiffres d'affaires	63,269	10,423	220	6,512	158	2,019	(40)	(2,104)	17,189			80,458
Autres produits des activités ordinaires	704	99	0	1	71	0	(116)	0	55			759
Achats consommés	(27,205)	(4,397)	(0)	(3,364)	(31)	(1,620)	296	1,871	(7,245)			(34,450)
Charges de personnel	(19,625)	(2,385)	0	(1,642)	(199)	(173)	1,221	0	(3,179)			(22,804)
Charges externes	(11,117)	(2,133)	(12)	(1,263)	(250)	(168)	197	642	(2,986)	(420)		(14,524)
Impôts et taxes	(1,261)	(158)	(37)	(78)	(7)	(16)	0	0	(296)			(1,557)
Amortissements	(3,163)	(120)	(136)	(185)	(13)	(6)	(458)	0	(918)			(4,081)
Provisions	(610)	(65)	0	(25)	0	0	(41)	0	(132)			(742)
Autres produits/ autres charges	115	316	0	92	29	0	536	(409)	563			678
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1,107</b>	<b>1,580</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>(244)</b>	<b>36</b>	<b>1,595</b>	<b>0</b>	<b>3,051</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>3,738</b>
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1,107</b>	<b>1,580</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>(244)</b>	<b>36</b>	<b>1,595</b>	<b>0</b>	<b>3,051</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>3,738</b>
Produits financiers	35	21	0	0	0	0	0	0	21			56
Coût de l'endettement financier brut	(419)	(24)	(42)	(4)	(5)	(35)	24	0	(86)			(505)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(384)</b>	<b>(3)</b>	<b>(42)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(35)</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>(65)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(449)</b>
Autres produits et charges financiers	(74)	87	0	(24)	0	0	1		64			(10)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>650</b>	<b>1,664</b>	<b>(7)</b>	<b>19</b>	<b>(248)</b>	<b>1</b>	<b>1,620</b>	<b>0</b>	<b>3,050</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>3,279</b>
Impôt sur les bénéfices	(4)	362	0	167	73	0	(1,528)	0	(925)			(929)
<b>Résultat Net avant résultat des activités abandonnées</b>	<b>646</b>	<b>2,026</b>	<b>(7)</b>	<b>187</b>	<b>(176)</b>	<b>1</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>2,125</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>2,350</b>
Résultat net des activités abandonnées												
<b>Résultat net total</b>	<b>646</b>	<b>2,026</b>	<b>(7)</b>	<b>187</b>	<b>(176)</b>	<b>1</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>2,125</b>	<b>-</b>	<b>(420)</b>	<b>2,350</b>

## 5. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Conformément aux recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*, l'Autorité européenne des marchés financiers) (ESMA/2013/319/paragraphe 127), le tableau suivant présente les informations relatives aux capitaux propres et à l'endettement net consolidés non audités du Groupe Quantel au 30 juin 2017 :

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>30 juin 2017</b>
<b>1. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT</b>	
<b>Total de la dette financière courante</b>	<b>7.743</b>
Faisant l'objet de garanties	7.175
Faisant l'objet de nantissements	52
Sans garanties et sans nantissements	515
<b>Total de la dette financière non courante</b>	<b>3.968</b>
Faisant l'objet de garanties	344
Faisant l'objet de nantissements	28
Sans garanties et sans nantissements	3.596
<b>Capitaux propres</b>	<b>30.718</b>
Capital social	8.832
Titres d'autocontrôle	0
Primes	18.383
Réserves consolidées (y compris le résultat de la période)	<b>3.503</b>
<b>2. ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	
A – Trésorerie	2.598
B – Equivalents de trésorerie	-
C – Titres de placement	-

<b>D – Liquidités (A+B+C)</b>	<b>2.598</b>
<b>E – Créances financières à court terme</b>	-
F – Dette bancaire à court terme <sup>1</sup>	7.249
G – Part à court terme de la dette à moyen et long termes	374
H – Autres dettes financières à court terme	120
<b>I – Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)</b>	<b>7.743</b>
<b>J – Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>5.144</b>
K – Emprunts bancaires à long terme	910
L – Obligations émises	2.800
M – Autres dettes financières à long terme	258
<b>N – Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)</b>	<b>3.968</b>
<b>O – Endettement financier net (J+N)</b>	<b>9.112</b>

<sup>1</sup> Dont 4,0 M€ issus du financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité, étant précisé que 6,0 M€ de créances sur l'Etat issus de ces mêmes crédits d'impôts ne sont pas pris en compte dans l'endettement net.

## 6. CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

23 juin 2017	Annonce de l'opération
29 juin 2017	Désignation du commissaire aux apports par le Président du tribunal de commerce d'Évry
30 juin 2017	Signature du traité d'apport
1 <sup>er</sup> septembre 2017	Avis de réunion publié au BALO
5 septembre 2017	Octroi par le Collège de l'AMF de la dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions Quantel
19 septembre 2017	Enregistrement du Document E par l'AMF

	Dépôt à l'AMF et publication par Quantel du Rapport Financier Semestriel 2017
6 octobre 2017	Assemblée générale de Quantel appelée à approuver l'Apport

## **1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS**

### **1.1 Personnes responsables du Document**

#### **1.1.1 Pour Quantel, la société bénéficiaire de l'Apport**

##### 1.1.1.1 Personne responsable du Document

Monsieur Marc Le Flohic

Président-Directeur Général

##### 1.1.1.2 Attestation du responsable du Document

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document et relatives à Quantel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes de Quantel une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Quantel données dans le Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble des informations relatives à Quantel contenues dans le Document. Cette lettre ne comporte pas d'observations.*

*Les contrôleurs légaux des comptes de Quantel ont établi un rapport sur les informations financières pro forma au 31 décembre 2016 relatives à Quantel et incluses dans le présent Document. Ce rapport, qui ne contient pas d'observations, figure à la Section 4.2 du présent Document. »*

Le 19 septembre 2017,

Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de Quantel

##### 1.1.1.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur Luc Ardon, Directeur Financier

#### **1.1.2 Pour Keopsys, dont les actions sont apportées**

##### 1.1.2.1 Personne responsable du Document

Monsieur Marc Le Flohic

Président d'Esira, elle-même Président de Keopsys

##### 1.1.2.2 Attestation du responsable du Document

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document et relatives à Keopsys sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes de Keopsys une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Keopsys données dans le Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble des informations relatives à Keopsys contenues dans le Document. Cette lettre ne comporte pas d'observations. »*

Le 19 septembre 2017,

Monsieur Marc Le Flohic, Président d'Esira, elle-même Président de Keopsys

#### 1.1.2.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur Marc Le Flohic, Président d'Esira, elle-même Président de Keopsys

### **1.1.3 Pour LEA Photonics, dont les actions sont apportées**

#### 1.1.3.1 Personne responsable du Document

Monsieur Marc Le Flohic

Président d'Esira, elle-même Président de LEA Photonics.

#### 1.1.3.2 Attestation du responsable du Document

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document et relatives à LEA Photonics sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes de LEA Photonics une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de LEA Photonics données dans le Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble des informations relatives à LEA Photonics contenues dans le Document. Cette lettre ne comporte pas d'observations. »*

Le 19 septembre 2017,

Monsieur Marc Le Flohic, Président d'Esira, elle-même Président de LEA Photonics

#### 1.1.3.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur Marc Le Flohic, Président d'Esira, elle-même Président de LEA Photonics

### **1.1.4 Pour Sensup, dont les actions sont apportées**

#### 1.1.4.1 Personne responsable du Document

Monsieur Marc Le Flohic

Président d'Esira, elle-même Président de Sensup

#### 1.1.4.2 Attestation du responsable du Document

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document et relatives à Sensup sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes de Sensup une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Sensup données dans le Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble des informations relatives à Sensup contenues dans le Document. Cette lettre ne comporte pas d'observations. »*

Le 19 septembre 2017,

Monsieur Marc Le Flohic, Président d'Esira, elle-même Président de Sensup

#### 1.1.4.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur Marc Le Flohic, Président d'Esira, elle-même Président de Sensup

### **1.1.5 Pour Veldys, dont les parts sociales sont apportées**

#### **1.1.5.1 Personne responsable du Document**

Monsieur Marc Le Flohic, Gérant de Veldys

#### **1.1.5.2 Attestation du responsable du Document**

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document et relatives à Veldys sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Le 19 septembre 2017,

Monsieur Marc Le Flohic, Gérant de Veldys

## **1.2 Personnes responsables de l'audit des états financiers**

### **1.2.1 Pour Quantel, la société bénéficiaire de l'Apport**

#### **1.2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires**

##### **ACEFI CL**

48 avenue du Président Wilson, 75016 Paris, représentée par Monsieur Jean-Luc Laudignon.

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 30 juin 1994.

Date de renouvellement du mandat en cours : assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

##### **DELOITTE & ASSOCIES**

185 avenue Charles de Gaulles, 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par Monsieur Alain Guinot.

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 16 juin 1997.

Date de renouvellement du mandat en cours : assemblée générale ordinaire du 9 juin 2015.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

#### **1.2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants**

##### **COMPAGNIE EUROPEENNE DES CONTRÔLE DES COMPTES**

3 rue du Docteur Dumont, 92300 Levallois-Perret.

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 26 juin 1985.

Date de renouvellement du mandat en cours : assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017

##### **BEAS SARL**

7-9 villa Houssaye, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 9 juin 2015.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

### **1.2.2 *Pour Keopsys, dont les actions sont apportées***

#### **1.2.2.1 Commissaires aux comptes titulaires**

##### **KPMG AUDIT OUEST**

7 Boulevard Albert Einstein, 44311 Nantes.

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### **1.2.2.2 Commissaires aux comptes suppléants**

##### **KPMG AUDIT NORMANDIE**

5 avenue de Duhna, 14209 Hérouville-Saint-Clair.

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### **1.2.3 *Pour LEA Photonics, dont les actions sont apportées***

#### **1.2.3.1 Commissaires aux comptes titulaires**

##### **KPMG SA**

2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris La Défense.

Date du premier mandat : assemblée générale constitutive du 26 octobre 2014.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

#### **1.2.3.2 Commissaires aux comptes suppléants**

##### **SALUSTRO REYDEL**

2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris La Défense.

Date du premier mandat : assemblée générale constitutive du 26 octobre 2014.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

#### **1.2.4 Pour Sensup, dont les actions sont apportées**

##### **1.2.4.1 Commissaires aux comptes titulaires**

###### **KPMG AUDIT OUEST**

7 Boulevard Albert Einstein, 44311 Nantes.

Date du premier mandat : assemblée générale constitutive du 26 avril 2013.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

##### **1.2.4.2 Commissaires aux comptes suppléants**

###### **KPMG AUDIT NORMANDIE**

5 avenue de Duhna, 14209 Hérouville-Saint-Clair.

Date du premier mandat : assemblée générale constitutive du 26 avril 2013.

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

#### **1.2.5 Pour Veldys, dont les parts sociales sont apportées**

Néant.

## 2. RENSEIGNEMENTS SUR L'OPÉRATION ET SES CONSÉQUENCES

### 2.1 Aspects économiques de l'opération

#### 2.1.1 Liens préexistants entre les sociétés en cause

##### 2.1.1.1 Liens en capital

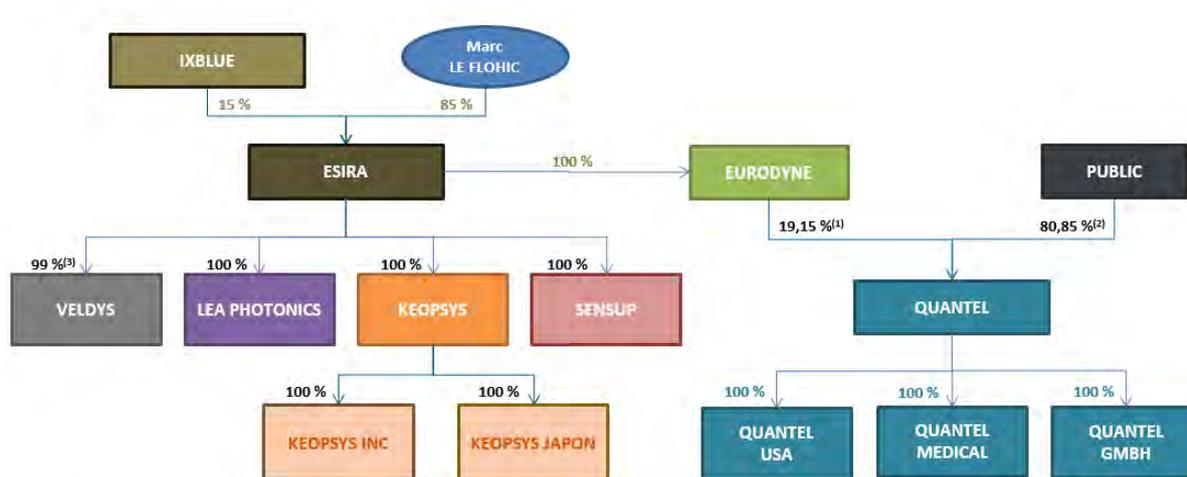
Esira, la société *holding* du Groupe Keopsys, contrôlée par Marc Le Flohic, est entrée au capital de Quantel le 18 octobre 2016 après avoir acquis indirectement, 14,6 % du capital et 21,3 % des droits de vote de Quantel par l'intermédiaire d'Eurodyne<sup>6</sup>. A la date du présent Document, Esira détient indirectement, via Eurodyne, 1.690.892 actions et 2.434.958 droits de vote de Quantel, soit 19,15 % du capital social et 24,89 % des droits de vote de Quantel la société bénéficiaire de l'Apport .

En tant que *holding* du Groupe Keopsys, Esira détient également à la date du présent Document :

- (i) l'intégralité du capital social et des droits de vote de Keopsys, dont les actions sont apportées ;
- (ii) l'intégralité du capital social et des droits de vote de LEA Photonics, dont les actions sont apportées ;
- (iii) l'intégralité du capital social et des droits de vote de Sensup, dont les actions sont apportées ;
- (iv) 99 % du capital social de Veldys<sup>7</sup>, dont les parts sociales sont apportées.

##### 2.1.1.2 Organigramme des groupes Quantel et Keopsys avant la réalisation de l'Apport

L'organigramme ci-dessous présente les groupes Quantel et Keopsys avant la réalisation de l'Apport :



(1) 19,15 % du capital et 24,88 % des droits de vote

(2) 80,85 % du capital et 75,12 % des droits de vote

(3) Keopsys détient 1 % du capital et des droits de vote de Veldys

<sup>6</sup> Le 18 octobre 2016, Esira a acquis 93,8 % du capital d'Eurodyne moyennant un prix de cession de cinq millions d'euros. Le solde, soit 6,2 % du capital d'Eurodyne, a fait l'objet d'une promesse synallagmatique de vente au bénéfice d'Esira moyennant un prix de cession d'environ 330.000 euros qui a été débouclée le 15 mars 2017. En tenant compte du compte courant d'associé d'un montant d'environ un million d'euros, de l'endettement net d'Eurodyne d'environ 900.000 euros et du complément de prix payé, cette transaction a fait ressortir par transparence, au 15 mars 2017 et à titre indicatif, un prix d'environ 5,55 euros par action Quantel.

<sup>7</sup> Le capital social de Veldys est composé de cent (100) parts sociales, dont quatre-vingt-dix-neuf (99) sont détenues par Esira et une (1) par Keopsys.

### 2.1.1.3 Cautions

Néant.

### 2.1.1.4 Dirigeants communs

Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de Quantel, est également Président d'Esira, Directeur Général de Keopsys, dont les actions sont apportées, et Gérant de Veldys, dont les parts sociales sont apportées.

Esira, administrateur de Quantel, est également Président de Keopsys, de LEA Photonics et de Sensup, dont les actions sont apportées.

### 2.1.1.5 Filiales détenues en commun et dépendance à l'égard d'un même groupe

Néant.

### 2.1.1.6 Principaux accords techniques ou commerciaux

Dans le but de développer des synergies entre le Groupe Quantel et le Groupe Keopsys, les conventions suivantes ont été conclues entre Quantel et les sociétés du Groupe Keopsys :

- un contrat-cadre de partenariat technologique entre Quantel et Keopsys en date du 2 mai 2017 conclu pour une durée indéterminée aux termes duquel chaque partie peut confier des travaux de recherche et développement à l'autre partie et l'assister dans ses travaux de recherche et développement ;
- un contrat-cadre de partenariat commercial entre Quantel et Keopsys (et leurs filiales respectives) en date du 2 mai 2017 conclu pour une durée indéterminée aux termes duquel chaque partie peut, à l'occasion de sa propre prospection commerciale auprès de ses clients et/ou prospects, procéder, en qualité de distributeur ou de mandataire, à la commercialisation des produits de l'autre partie ; et
- un contrat-cadre de fabrication entre Quantel et LEA Photonics en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017, conclu pour une durée de un an tacitement reconductible, aux termes duquel Quantel peut confier à LEA Photonics la fabrication du laser à fibre à usage ophtalmologique.

Ces contrats ayant été établis sur la base d'une relation d'affaires courante et équilibrée entre deux groupes distincts, il est prévu d'y mettre un terme postérieurement à la réalisation de l'Apport et de les remplacer par des conventions, ayant le même objet, plus adaptées à des relations intragroupes.

Par ailleurs, une convention de sous-location a été conclue entre Quantel et LEA Photonics le 1<sup>er</sup> juin 2017 et porte sur une partie des locaux appartenant à Veldys dont LEA Photonics bénéficie en vertu des contrats de sous-location décrits à la Section 5.1.6.3 du présent Document.

## **2.1.2 *Motifs et but de l'opération***

### 2.1.2.1 Intérêt de l'opération pour Quantel et ses actionnaires

#### **La création d'un leader européen du laser**

L'Apport a pour objectif de constituer un champion européen des systèmes lasers bénéficiant d'un leadership technique et industriel par la maîtrise de la quasi-intégralité des technologies les plus importantes et les plus innovantes en matière de lasers actuellement sur le marché.

Le rapprochement du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys permettra de rassembler et de développer au sein d'un même groupe quatre des cinq technologies lasers existantes à ce jour sur le marché, à savoir :

- les lasers à fibre ;
- les lasers solides ;
- les lasers semi-conducteurs ; et
- les lasers à colorant.

Cette large offre donnera la possibilité de servir de nouveaux marchés et de répondre à la majorité des besoins technologiques existants à ce jour.

### **Une amélioration de la performance de Quantel**

Le regroupement de l'ensemble des technologies lasers au sein du Groupe Quantel présente les intérêts suivants :

- (i) la réalisation d'une intégration verticale de technologies complémentaires permettant d'améliorer les marges de production et de réduire les contraintes liées à l'importation de composants stratégiques dans le domaine de la défense ;
- (ii) le développement de nouveaux produits à très forte valeur ajoutée (par exemple des systèmes hybrides utilisant plusieurs technologies lasers) ; et
- (iii) de manière plus générale, l'amélioration des performances et de la qualité des produits.

Le rapprochement permettra également d'intégrer de manière totale l'unité de lasers fibrés développée par le Groupe Quantel à Lannion dans les structures du Groupe Keopsys, avec pour objectifs le renforcement de la diminution des frais de structure et l'augmentation de la productivité.

### **Un acteur incontournable dans l'industrie du laser**

En réalisant l'Apport, Quantel atteindra une taille critique en termes d'effectifs (environ 400 collaborateurs) et de niveau d'activités, ouvrant ainsi la voie à des contrats plus ambitieux auprès de ses clients, notamment dans le secteur de la défense.

L'Apport permettra au Groupe Quantel de jouer un rôle actif dans l'établissement d'une filière optronique de défense en France et en Europe en vue d'en devenir le leader en matière de technologies lasers.

Le nouvel ensemble ainsi constitué disposera également d'un savoir-faire technologique solide afin de démocratiser l'usage du laser dans les applications civiles à fort potentiel, telles que les véhicules autonomes, les énergies propres (notamment l'éolien), la cartographie 2D/3D en temps réel et le médical (notamment l'ophtalmologie).

L'Apport permettra enfin au Groupe Quantel de renforcer sa position sur le marché à fort potentiel des lasers à fibres par l'intégration d'un des leaders technologiques du marché.

### **Des synergies sources de création de valeur**

Le développement des synergies technologiques et industrielles s'accompagnera de la fusion des équipes commerciales et de la mise en commun des fonctions supports (qualité, achats, systèmes d'information, ou encore direction financière) des deux groupes afin de générer des économies d'échelle

et d'accélérer, au sein du Groupe Quantel, le passage d'une organisation de « laboratoire » à un procédé industriel reproductible, fiable et rentable.

En parallèle de la fusion des équipes commerciales, le rapprochement permettra de mutualiser les clients et les réseaux de distribution des deux groupes, notamment aux Etats-Unis et en Asie, afin de satisfaire au mieux les multiples besoins de technologies lasers dans le monde.

Le rapprochement a également pour objectif de générer des synergies financières par l'optimisation des programmes d'investissements industriels et R&D et l'amélioration de la structure financière du Groupe Quantel par l'intégration de sociétés offrant des niveaux élevés de rentabilité.

De manière générale, le rapprochement permettra enfin de renforcer le profil financier du Groupe Quantel par l'amélioration immédiate de sa rentabilité.

#### 2.1.2.2 Intérêt de l'opération pour le Groupe Keopsys et Esira

L'intérêt de l'Apport pour Esira est d'intégrer le Groupe Keopsys à un acteur du domaine du laser développant des produits complémentaires aux siens et bénéficiant d'une taille critique plus importante. L'appartenance à un groupe de taille importante avec plus de 80M€ de chiffre d'affaires et diversifié sur des marchés civils et militaires facilitera son accès à des marchés de tailles significatives.

Le rapprochement permettra de faciliter le développement de technologies innovantes, tant en matière de lasers solides que de lasers à fibre.

D'ores et déjà implantées aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, en Allemagne et en Grande-Bretagne, les sociétés du Groupe Keopsys partageront les réseaux de distribution du Groupe Quantel, comme levier de développement à l'export.

## 2.2 **Aspects juridiques de l'opération**

### 2.2.1 *Description générale de l'opération*

#### 2.2.1.1 Date du Traité d'Apport

Le projet de traité d'apport a été signé le 30 juin 2017 par Esira et Quantel (le « **Traité d'Apport** »).

#### 2.2.1.2 Dates d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport

Les conditions de l'Apport ont été établies sur la base des comptes sociaux de Quantel, Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys au 31 décembre 2016, date de clôture de leur dernier exercice social.

Les comptes annuels de Quantel et les comptes consolidés du Groupe Quantel ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Quantel et certifiés par ses commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de Quantel le 27 avril 2017.

Les comptes annuels de Keopsys ont été arrêtés par le Président de Keopsys et certifiés par ses commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par décision de l'associé unique du 30 juin 2017.

Les comptes annuels de LEA Photonics ont été arrêtés par le Président de LEA Photonics et certifiés par ses commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par décision de l'associé unique du 30 juin 2017.

Les comptes annuels de Sensup ont été arrêtés par le Président de Sensup et certifiés par ses commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par décision de l'associé unique du 30 juin 2017.

Les comptes annuels de Veldys ont été arrêtés par le Gérant de Veldys. Ils ont été approuvés par décision des associés du 30 juin 2017.

### 2.2.1.3 Conditions suspensives et Date de Réalisation de l'Apport

La réalisation de l'Apport est soumise à la réalisation des conditions suspensives décrites ci-dessous (les « **Conditions Suspensives** ») :

- l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de Quantel, au vu du rapport du commissaire aux apports, de l'Apport, de l'augmentation de capital en résultant et de la modification corrélative des statuts de Quantel ;
- la publication de la décision de l'AMF de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, prise en application de l'article 234-9 du règlement général de l'AMF, confirmant que le franchissement par Esira, au résultat de l'Apport, du seuil de 30 % du capital et droits de vote de Quantel, n'impliquera pas l'obligation pour Esira de déposer un projet d'offre publique visant les titres émis par Quantel en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, et l'absence de recours contre cette décision dans le délai prévu par l'article R. 621-44 du Code monétaire et financier et, si un recours était formulé, la confirmation de la décision de l'AMF par une décision de la Cour d'appel de Paris devenue définitive.

A cet égard, le collège de l'AMF du 5 septembre 2017 a octroyé à Esira et Eurodyne la dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique portant sur les actions Quantel sur le fondement de l'article 234-9, 3° du règlement général de l'AMF. Cette décision a été publiée le 18 septembre 2017 sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Dans le cadre de l'octroi de la demande de dérogation, et afin de ne pas influencer le vote, tout en favorisant l'atteinte du quorum, lors de l'assemblée générale des actionnaires de Quantel appelée à approuver l'Apport, Eurodyne s'est engagée à voter en faveur des résolutions qui seront soumises à l'assemblée<sup>8</sup> à hauteur des deux tiers des voix dont elle dispose et contre ces mêmes résolutions à hauteur d'un tiers des voix dont elle dispose. Ainsi, la décision de l'approbation de l'Apport reviendra aux actionnaires de Quantel autres qu'Eurodyne (et indirectement Esira).

L'Apport prendra effet à la date de réalisation de la dernière des Conditions Suspensives (la « **Date de Réalisation** »).

Le Traité d'Apport stipule que si les Conditions Suspensives ne sont pas réalisées le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard, le Traité d'Apport sera nul et non avenue, à moins que Quantel et Esira décident d'un commun accord de prolonger ce délai.

### 2.2.1.4 Date d'effet de l'Apport

L'Apport prend effet, y compris d'un point de vue comptable et fiscal, à la Date de Réalisation.

### 2.2.1.5 Date de réunion du Conseil d'administration de Quantel et date de la décision du Président d'Esira ayant approuvé l'opération

Le Conseil d'administration de Quantel a d'abord approuvé le principe de l'Apport lors de sa réunion du 22 juin 2017, avant d'approuver l'Apport et autoriser la signature du projet de Traité d'Apport lors de sa réunion du 30 juin 2017.

Le Président d'Esira a d'abord approuvé le principe de l'Apport par une décision du 22 juin 2017, avant d'approuver la signature du projet de Traité d'Apport par une décision du 30 juin 2017.

Le cabinet Finexsi a été désigné en tant qu'évaluateur primaire de Quantel et des sociétés du Groupe Keopsys afin de déterminer les valeurs relatives du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys dans le cadre de l'Apport, selon l'approche multicritères décrite à la Section 2.5 du présent Document. Le Conseil

---

<sup>8</sup> S'agissant des résolutions relatives à l'Apport

d'administration de Quantel et le Président d'Esira ont pris en compte les travaux du cabinet Finexsi dans le cadre de la détermination de la valeur et de la rémunération de l'Apport.

#### 2.2.1.6 Date de dépôt du projet de Traité d'Apport au Tribunal de commerce

S'agissant d'apports en nature, le projet de Traité d'Apport ne fait pas l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

### **2.2.2 Régime juridique de l'Apport**

L'Apport est soumis au régime juridique des apports en nature prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

### **2.2.3 Régime fiscal applicable à l'Apport**

#### 2.2.3.1 En matière d'impôt sur les sociétés

L'Apport portant sur plus de 50 % du capital des sociétés Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys, les droits sociaux apportés constituent respectivement une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B 1° du code général des impôts (« CGI »).

Esira et Quantel étant des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, elles ont décidé de placer l'Apport sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 B 1° du CGI et 210 A du CGI.

En conséquence, Esira a pris dans le Traité d'Apport les engagements de :

- conserver pendant trois ans les actions Quantel reçues en contrepartie de l'Apport ; et
- calculer ultérieurement les plus-values de cession des actions Quantel reçues en contrepartie de l'Apport par référence à la valeur que les actions Keopsys, LEA Photonics, Sensup et les parts sociales de la société Veldys, avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

#### 2.2.3.2 En matière de droits d'enregistrement

L'Apport donnera lieu, en application des dispositions des articles 816, I du CGI et 301 C de l'annexe 2 du CGI, à l'exigibilité d'un droit fixe de 500 euros.

### **2.2.4 Contrôle de l'opération**

#### 2.2.4.1 Date de l'assemblée générale appelée à approuver l'Apport

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Quantel appelée à approuver l'Apport est prévue le 6 octobre 2017.

L'ordre du jour et le texte des résolutions soumises à cette assemblée générale ont été mis en ligne sur le site internet de Quantel ([www.quantel.fr](http://www.quantel.fr)) le 15 septembre 2017.

#### 2.2.4.2 Commissaire aux apports

Conformément aux dispositions des articles L.225-147, R.225-7 et R. 225-136 du Code de commerce, le cabinet Ledouble SAS, situé 8 rue Halévy, 75009 Paris, France, représenté par Monsieur Olivier Cretté, a été nommé en qualité de commissaire aux apports par une ordonnance du président du Tribunal de commerce d'Evry du 29 juin 2017, avec pour mission :

- d'apprécier la valeur de l'Apport et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi ; et
- d'apprécier la rémunération de l'Apport et le caractère équitable du rapport d'échange, conformément à la position - recommandation de l'AMF n° 2011-11 du 21 juillet 2011 relative

aux opérations d'apports ou de fusions, laquelle prévoit une extension de la mission du commissaire aux apports à l'appréciation du rapport d'échange proposé.

Aucune incompatibilité n'a été relevée concernant la nomination du cabinet Ledouble pour l'exécution de la mission de commissaire aux apports.

Ses rapports sur la valeur de l'Apport et sur la rémunération de l'Apport, en date du 18 septembre 2017, figurent en Annexe I du présent Document et sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de Quantel. Ils seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Evry huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de Quantel appelée à approuver l'Apport.

#### 2.2.4.3 Experts désignés par le Tribunal de commerce

Néant.

#### 2.2.4.4 Mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux comptes

Néant.

### **2.3 Rémunération de l'Apport**

#### **2.3.1 Augmentation de capital**

En rémunération de l'Apport, Quantel émettra au profit d'Esira, 6.939.441 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune (les « **Actions Nouvelles** »), entièrement libérées, à émettre par Quantel par augmentation de capital pour un montant nominal global de 6.939.441 euros.

A titre indicatif, sur la base du cours de clôture de la séance du 22 juin 2017 (soit 6,05 euros par action), veille de l'annonce du projet d'Apport, Quantel avait une capitalisation boursière de 53.433.696,8 euros et l'Apport représentait un montant de 41.983.618,05 euros. Il est précisé que la référence d'évaluation constituée par le cours de bourse de Quantel a été écartée dans la mesure où aucune référence équivalente n'est disponible pour les sociétés du Groupe Keopsys.

Dans les comptes sociaux de Quantel, l'Apport sera comptabilisé sur la base de la valeur nette comptable des actions Keopsys, LEA Photonics et Sensup et des parts sociales de Veldys telle que figurant dans les comptes sociaux d'Esira au 31 décembre 2016.

La différence entre :

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - la valeur nette comptable de l'Apport, soit :              | 9.671.990 euros ;       |
| - et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit : | 6.939.441 euros ;       |
| constitue une prime d'apport d'un montant de :               | <b>2.732.549 euros.</b> |

Cette prime sera comptabilisée au crédit d'un compte « prime d'apport » de Quantel, sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires actuels et nouveaux de Quantel.

À l'issue de l'Apport, le capital social de Quantel serait ainsi porté de 8.832.016 euros à 15.771.457 euros. Il serait divisé en 15.771.457 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le traitement comptable de l'Apport dans les comptes consolidés à l'issue de l'Apport figure à la Section 4 « Informations financières pro forma non auditées » du présent Document.

### **2.3.2 Date de jouissance**

Les Actions Nouvelles seront, à la Date de Réalisation, entièrement libérées et assimilées aux actions ordinaires déjà existantes. Elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires de Quantel. Les Actions Nouvelles seront émises avec jouissance courante et donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur date d'émission.

### **2.3.3 Date de négociabilité et date d'admission à la cote**

Les Actions Nouvelles seront toutes négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital de Quantel rémunérant l'Apport, conformément à l'article L. 228-10 du Code de commerce.

Dès la Date de Réalisation, elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris dans les conditions qui seront précisées dans un avis d'Euronext Paris.

Les Actions Nouvelles seront négociées sous le même code ISIN que les actions Quantel existantes (ISIN FR0000038242).

## **2.4 Comptabilisation de l'Apport**

### **2.4.1 Désignation et valeur des actifs apportés**

Conformément aux dispositions des articles 742-2 et 743-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (tel que modifié), l'Apport sera comptabilisé, dans les comptes sociaux de Quantel, sur la base de la valeur nette comptable des actions Keopsys, LEA Photonics et Sensup et des parts sociales de Veldys telle que figurant dans les comptes sociaux d'Esira au 31 décembre 2016.

Il est précisé qu'en conséquence de l'application des règles relatives à l'acquisition inversée développée dans la Section 4 « Informations financières pro forma non auditées » du présent Document, les comptes consolidés de l'exercice 2017 publiés par le groupe à l'issue de l'Apport seront présentés, sur le plan juridique, sous le nom de Quantel, mais ils seront établis, sur le plan comptable, dans la continuité des comptes de l'acquéreur comptable, le Groupe Keopsys. Les actifs et passifs identifiables de la société acquise sur le plan comptable (Quantel) doivent être comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 3, c'est-à-dire à la juste valeur.

#### **2.4.1.1 Apport des actions Keopsys**

Conformément aux dispositions du Traité d'Apport, Esira apportera à Quantel 1.049.198 actions ordinaires Keopsys, d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de Keopsys, pour un montant total de 7.271.000 euros.

#### **2.4.1.2 Apport des actions LEA Photonics**

Conformément aux dispositions du Traité d'Apport, Esira apportera à Quantel 150.000 actions ordinaires LEA Photonics, d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de LEA Photonics, pour un montant total de 1.500.000 euros.

#### **2.4.1.3 Apport des actions Sensup**

Conformément aux dispositions du Traité d'Apport, Esira apportera à Quantel 9.000 actions ordinaires Sensup, d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, représentant 100 % du capital social et des droits de vote de Sensup, pour un montant total de 900.000 euros.

#### 2.4.1.4 Apport des parts sociales Veldys

Conformément aux dispositions du Traité d'Apport, Esira apportera à Quantel quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales Veldys, d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, représentant 99 % du capital social de Veldys, pour un montant total de 990 euros.

#### 2.4.1.5 Valeur totale de l'Apport

La valeur totale de l'Apport s'élève à 9.671.990 euros.

#### **2.4.2 Expertise de la valeur de l'Apport**

Dans son rapport sur la valeur de l'Apport en date du 18 septembre 2017, le commissaire aux apports a conclu :

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport retenue s'élevant à 9.671.990 € n'est pas surévaluée et, en conséquence que la valeur de l'apport est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire augmentée de la prime d'apport. »*

Dans son rapport sur la rémunération de l'Apport en date du 18 septembre 2017, le commissaire aux apports a conclu :

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération de l'apport d'actions des sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de parts sociales de la société Veldys, arrêtée par les Parties et conduisant à la création de 6.939.441 actions de la société Quantel, présente un caractère équitable. »*

#### **2.4.3 Détail du calcul de la prime d'Apport**

La différence entre :

- la valeur nette comptable de l'Apport, soit : 9.671.990 euros ;
- et le montant de l'augmentation de capital, soit : 6.939.441 euros ;

constitue une prime d'apport d'un montant de : **2.732.549 euros.**

Cette prime sera comptabilisée au crédit d'un compte « prime d'apport » de Quantel, sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires actuels et nouveaux de Quantel.

La prime d'apport pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires de Quantel. Notamment, il sera proposé à cette même assemblée générale appelée à approuver l'Apport d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à tout prélèvement sur la prime d'apport en vue (i) d'imputer tout ou partie des charges, frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par l'Apport et (ii) de reconstituer toute dotation à la réserve légale, le cas échéant.

#### **2.5 Critères de détermination de la rémunération de l'Apport**

La rémunération de l'Apport a été fixée d'un commun accord entre Quantel, société bénéficiaire des apports et Esira, société apporteuse et s'inscrit dans la fourchette des rémunérations et parités d'échange extériorisées par l'analyse multicritères menée par le cabinet Finexsi. Elle s'établit à 6.939.441 actions nouvelles Quantel d'une valeur nominale de un (1) euro qui seront attribuées à Esira en rémunération de l'Apport (à savoir les actions de Keopsys, LEA Photonics, Sensup et les parts sociales de Veldys, dont l'apport est envisagé) et correspond à une répartition de la valeur au sein du nouvel ensemble de 44 % pour les apports et de 56 % pour le Groupe Quantel.

### 2.5.1 Description des critères retenus pour la comparaison des groupes

Cette rémunération a été déterminée sur la base d'une approche multicritères reposant sur les méthodes d'évaluation usuelles. Pour chaque critère, les valeurs relatives des apports, d'une part, et de la société bénéficiaire, d'autre part, ont été comparées afin de déterminer la rémunération en résultant.

Pour chaque critère, les calculs ont été effectués sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2016 :

- Quantel : 8.832.016 actions (les actions auto-détenues sont non significatives au 31 décembre 2016) ;
- Keopsys : 1.049.198 actions (aucun effet dilutif à prendre en compte) ;
- LEA Photonics : 150.000 actions (aucun effet dilutif à prendre en compte) ;
- Sensup : 9.000 actions (aucun effet dilutif à prendre en compte) ;
- Veldys (société civile immobilière) : 100 parts sociales, dont 99 sont détenues par Esira (aucun effet dilutif à prendre en compte) et une par Keopsys.

Les éléments d'ajustement retenus pour le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres sont basés sur les dettes financières nettes déterminées à partir des comptes respectifs au 31 décembre 2016 des sociétés. Les dettes financières nettes ont notamment été ajustées (i) des éventuels versements de dividendes relatifs à l'exercice 2016, (ii) des déficits fiscaux reportables actualisés en fonction de leur horizon de consommation probable, et (iii) des effets de trésorerie liés au plan d'actions gratuites en place chez Quantel. Ces éléments sont nets des éventuels impacts fiscaux.

La valeur de la SCI Veldys a été considérée nulle, en l'absence de plus-value latente identifiée et dès lors que la valeur de l'actif immobilier est globalement compensée par celle des dettes financières.

Les méthodes d'évaluation retenues sont présentées ci-après.

#### 2.5.1.1 Méthode DCF

La méthode retenue à titre principal est celle fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF). Elle a été mise en œuvre à partir des plans d'affaires en « *stand-alone* » établis par le Management des sociétés sur des bases homogènes entre les deux groupes.

Concernant le Groupe Quantel, d'une part, et les sociétés Keopsys et LEA Photonics, d'autre part, les trois plans d'affaires 2017-2021 ont été élaborés par le Management au cours du mois de mai 2017. Ils traduisent la poursuite du développement pour les sociétés Keopsys et LEA Photonics et la restauration des marges et le développement des activités pour la société Quantel, entraînant une hausse de chiffre d'affaires et des taux de marge opérationnelle au cours de la période. A l'issue des plans d'affaires, il a été retenu un flux normatif afin de déterminer une valeur terminale, basée sur un taux de croissance perpétuelle de 1,5 %.

Concernant la société Sensup, le plan d'affaires 2017-2021 a également été élaboré par le Management au cours du mois de mai 2017. Il traduit un profil de croissance marqué, raison pour laquelle à l'issue du plan d'affaires, le taux de croissance perpétuelle de la valeur terminale a été fixé à 1 %.

Les flux de chaque société, excepté pour la société Sensup, ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital, calculé selon la formule du MEDAF (ou CAPM), sur la base des paramètres suivants :

- Un taux sans risque de 0,89 %, correspondant à la moyenne 6 mois du taux OAT 10 ans fourni par la Banque de France ;

- Un bêta désendetté de 0,81, correspondant à la médiane des bêtas observés sur l'échantillon de comparables boursiers analysés (cf. ci-après) ;
- Une prime de risque de marché de 6,6 %, qui comprend une prime de taille, et une prime de risque spécifique de 3 % afin d'appréhender le risque de non réalisation des prévisions volontaristes du Management.

Concernant la société Sensup, au vu de son activité très récente et de son profil de croissance, un taux d'actualisation de 15 % a été retenu afin d'appréhender un risque de non réalisation du plan d'affaires plus élevé que pour les autres sociétés du Groupe Keopsys.

Sur la base de la comparaison des valeurs relatives centrales issues du DCF, la rémunération des apports s'établirait à 7.795.809 actions nouvelles Quantel. Exprimé autrement, les apports représenteraient 47 % de la valeur du nouvel ensemble, ainsi constitué.

S'agissant de Quantel, le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres a été déterminé comme suit, sur la base des éléments de trésorerie et de dette financière tels qu'ils figurent dans les comptes consolidés du Groupe Quantel au 31 décembre 2016 :

<b>Valorisation Groupe Quantel par la méthode du DCF</b>	<b>En K€</b>
<b>Cash Flow 2017-2021 actualisé</b>	17.007
<b>Valeur terminale</b>	40.739
<b><i>Valeur d'entreprise</i></b>	<b>57.746</b>
Trésorerie nette / (Dette financière nette) au 31/12/2016	3.629
<b><i>Valeur des fonds propres</i></b>	<b>61.375</b>

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette ajustée s'élève à 3,6M€ et a été calculée comme suit :

<b>GROUPE QUANTEL – Trésorerie (Dette financière) nette ajustée au 31/12/2016</b>	
<b><i>En K€</i></b>	<b>31/12/2016</b>
Emprunt obligataire	(2.800)
Autres emprunts	(927)
<b><i>Dettes Financières à long terme</i></b>	<b>(3.727)</b>
Emprunt auprès des établissements de crédit	(823)
Concours bancaires courants	(3.382)
<b><i>Dettes Financières à court terme</i></b>	<b>(4.205)</b>
<b><i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i></b>	<b>4.674</b>

<b><i>Trésorerie (Dette Financière) Nette</i></b>	<b><i>(3.258)</i></b>
Plan d'attribution d'actions gratuites	(583)
Engagement retraite après impôts	(1.096)
Provision pour risques et charges après impôts	(320)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	(25)
Déficits fiscaux reportables actualisés	7.392
Créances fiscales nettes (CIR et CICE)	1.986
Retraitement des créances liées à l'affacturage	(466)
<b><i>Trésorerie (Dette Financière) Nette Ajustée</i></b>	<b><i>3.629</i></b>

Sources : Document de référence Quantel au 31/12/2016 et Analyse Finexsi

(1) Calcul basé sur le cours moyen pondéré de l'action Quantel 3 mois au 01/06/2017 (soit 5,0 €) et tenant compte du nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2016 (12.234 actions)

### 2.5.1.2 Méthode des comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers consiste à déterminer la valeur d'une société par application des multiples observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, aux agrégats jugés pertinents.

L'EBITDA (« *Earning before interest, taxes, depreciation and amortization* »), qui est l'agrégat le plus pertinent, tel que communément admis par les évaluateurs et les analystes pour ces activités, a été retenu. L'EBITDA est calculé avant les dotations aux amortissements et provisions et permet de ne pas prendre en compte les différences de politique d'amortissement.

L'échantillon de sociétés cotées retenu est le suivant :

- D'une part, dans le secteur de la production de lasers et autres composants électroniques pour les sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup, ainsi que pour l'activité laser du Groupe Quantel (c'est-à-dire hors activité médicale). Les sociétés comparables retenues, pour lesquelles des EBITDA prévisionnels étaient disponibles, sont les sociétés suivantes : IPG PHOTONICS CORPORATION, COHERENT INC, II-IV INCORPORATED, MKS INSTRUMENTS INC, NKT A/S, AMS AG et GOOCH & HOUSEGO PLC.
- D'autre part, dans le secteur de la production de lasers et autres composants pour le domaine médical, afin de valoriser l'activité médicale du Groupe Quantel. Les sociétés comparables retenues, pour lesquelles des EBITDA prévisionnels étaient disponibles, sont les sociétés suivantes : ELLEX MEDICAL LASERS LIMITED, NOVANTA INC, CARL ZEISS MEDITEC AG et TOPCON CORPORATION.

Compte tenu des disparités de taille observées entre l'échantillon ainsi constitué, d'une part, et la société Quantel et les sociétés dont les titres sont apportés, d'autre part, une décote de taille de 20 % a été appliquée aux multiples uniformément aux deux. Dans ce cadre, les multiples médians retenus « hors activité médicale » sont compris entre 8,6x (EBITDA 2018) et 9,9x (EBITDA 2017) et entre 10,2x (EBITDA 2018) et 11,5x (EBITDA 2017) pour les activités médicales.

Sur la base des comparables boursiers, la rémunération des apports s'établirait à 6.043.379 actions nouvelles Quantel (EBITDA 2018) et 6.150.025 actions nouvelles Quantel (EBITDA 2017). Exprimé autrement, les apports représenteraient, dans les deux cas, 41 % de la valeur du nouvel ensemble, ainsi constitué.

### 2.5.1.3 Méthode des transactions comparables

A titre informatif, la méthode des transactions comparables, qui distingue comme pour les échantillons des comparables boursiers les activités médicales et hors médicales du Groupe Quantel, a été mise en œuvre.

Dès lors qu'elle ne reflète pas le potentiel de croissance et de restauration des marges de la société Quantel et le potentiel de développement des sociétés dont les titres sont apportés, le résultat de cette méthode est présenté à titre informatif.

Sur la base des transactions comparables, la rémunération des apports s'établirait à 6.051.230 actions nouvelles Quantel (EBITDA 2015) et à 8.621.528 actions nouvelles Quantel (EBITDA 2016). Exprimé autrement, les apports représenteraient 41 % de la valeur du nouvel ensemble ainsi constitué sur la base des EBITDA 2015 et 49 % sur la base des EBITDA 2016.

### 2.5.2 *Critères non retenus pour la comparaison des sociétés*

Les méthodes suivantes n'ont pas été retenues :

#### 2.5.2.1 Actif net comptable

L'actif net comptable n'est généralement pas considéré comme représentatif de la valeur intrinsèque d'une société. Il n'intègre pas, en effet, les perspectives de croissance et de rentabilité ni les éventuelles plus-values sur les éléments d'actif.

#### 2.5.2.2 Actif net réévalué

La méthode de l'actif net comptable réévalué consiste à corriger l'actif net comptable des plus ou moins-values latentes identifiées à l'actif, au passif ou hors bilan. Cette méthode, souvent utilisée pour évaluer les sociétés de certains secteurs (holdings, foncières) est particulièrement adaptée aux entreprises dont les principaux actifs ont une valeur sur un marché et dont les acquisitions et cessions de tels actifs constituent son processus d'exploitation, ce qui n'est pas le cas des sociétés évaluées dans le cadre de cette opération.

#### 2.5.2.3 Analyse du cours de bourse

La référence d'évaluation constituée par le cours de bourse de Quantel a été écartée dans la mesure où aucune référence équivalente n'est disponible pour les sociétés du Groupe Keopsys.

#### 2.5.2.4 Valeur de rendement

La méthode de la valeur de rendement consiste à calculer la valeur d'une entreprise en escomptant les dividendes futurs avec un taux de capitalisation. Cette méthode présente le biais de mieux valoriser les sociétés dont les taux de distribution sont les plus élevés, sans tenir compte de l'impact à moyen terme des arbitrages entre distribution, autofinancement et investissement.

En l'absence d'annonce au marché sur la politique de distribution future pour le Groupe Quantel, il n'est pas possible de mettre en œuvre une approche prospective par actualisation des dividendes attendus. Les sociétés Veldys et Sensup n'ont pas distribué de dividendes. Pour les sociétés Keopsys et LEA Photonics, cette méthode n'a pas été retenue dans la mesure où les flux de dividendes versés ne sont pas représentatifs de la capacité distributive de ces sociétés.

### 2.5.3 Synthèse

Les rémunérations et parité d'échange résultant de chacune des méthodes sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>DCF</b>	<b>Moyenne des multiples boursiers</b>	<b>Moyenne des transactions comparables (à titre informatif)</b>
Total Apports	54.174	34.901	14.107
Total Quantel	61.375	50.605	17.274
<b>Total</b>	<b>115.549</b>	<b>85.506</b>	<b>31.381</b>
Poids relatif du Groupe Keopsys	47%	41%	45%
Poids relatif de Quantel	53%	59%	55%
Rémunération de l'Apport (en nombre d'actions émises)	7.795.809	6.091.280	7.212.506

### 2.5.4 Rémunération des apports retenue

Sur la base de ces analyses, une rémunération des apports a été fixée sur la base d'une valorisation située dans le milieu de la fourchette des méthodes d'évaluation mises en œuvre à titre principal, à savoir le DCF et les comparables boursiers, soit la création de 6.939.441 actions nouvelles Quantel d'une valeur nominale de un (1) euro, correspondant à une répartition de la valeur au sein du nouvel ensemble de 44 % pour les apports et de 56 % pour le Groupe Quantel.

## 2.6 Conséquences de l'Apport

### 2.6.1 Conséquences pour Quantel et ses actionnaires

#### 2.6.1.1 Impact de l'Apport sur les capitaux propres de Quantel

- a) Sur la base du nombre d'actions émises par Quantel au 31 août 2017 :

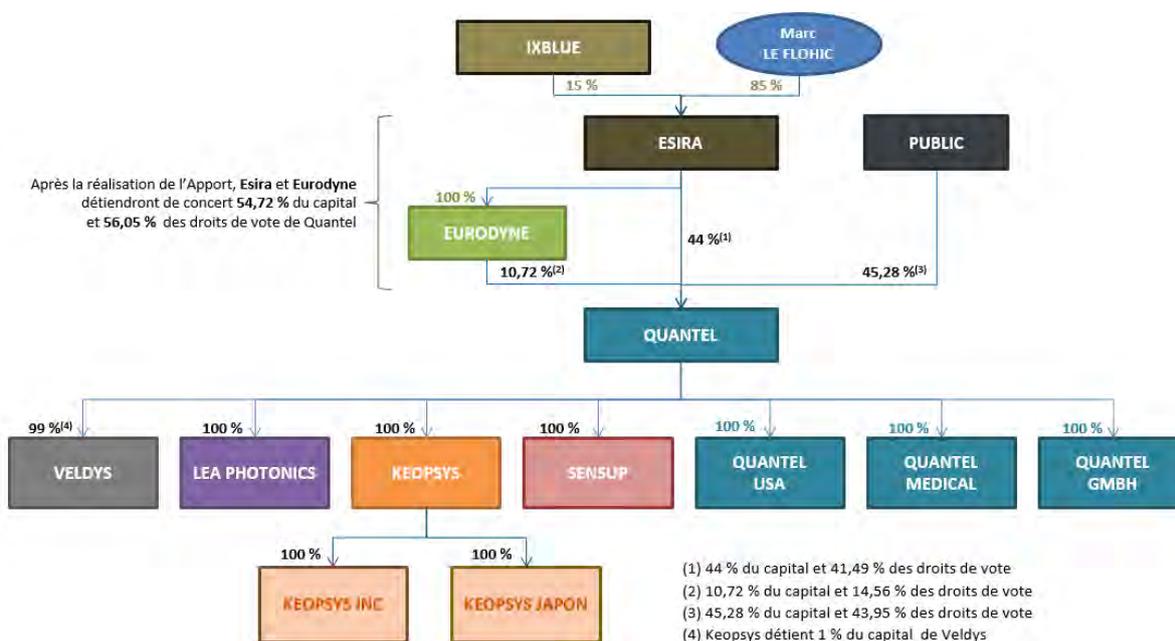
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Capital social (en euros)</b>	<b>Prime, réserves, bénéfices non distribués et autres (en euros)</b>
<b>Situation avant l'Apport</b>	<b>8.832.016</b>	<b>8.832.016</b>	<b>21.600.996</b>
<b>Conséquence de l'Apport</b>	<b>6.939.441</b>	<b>6.939.441</b>	<b>2.732.549</b>
<b>Situation après l'Apport</b>	<b>15.771.457</b>	<b>15.771.457</b>	<b>24.333.545</b>

- b) Sur une base diluée des 119.600 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration de Quantel mais non encore définitivement acquises à la date du présent Document<sup>9</sup> (« **Base Diluée** »)

	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Prime, réserves, bénéfices non distribués et autres (en euros)
<b>Situation avant l'Apport</b>	<b>8.951.616</b>	<b>8.951.616</b>	<b>21.949.032</b>
<b>Conséquence de l'Apport</b>	<b>6.939.441</b>	<b>6.939.441</b>	<b>2.732.549</b>
<b>Situation après l'Apport</b>	<b>15.891.057</b>	<b>15.891.057</b>	<b>24.681.581</b>

#### 2.6.1.2 Structure du groupe Quantel après l'Apport

L'organigramme ci-dessous présente le groupe Quantel après la réalisation de l'Apport :



<sup>9</sup> Il est précisé que sur les 339.650 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en 2016, 219.500 actions ne remplissant pas les conditions de performance sont caduques et 550 ont fait l'objet d'une renonciation par leurs bénéficiaires.

### 2.6.1.3 Impact sur la répartition du capital et des droits de vote de Quantel

Le tableau suivant présente la structure du capital de Quantel au 31 août 2017 (à la connaissance de la Société) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote <sup>1</sup>	% des droits de vote
Eurodyne <sup>2</sup>	1.690.892	19,15 %	2.434.958	24,89 %
Cogefi Gestion	1.014.999	11,49 %	1.014.999	10,37 %
Amiral Gestion	986.273	11,17 %	986.273	10,08 %
Keren Finance	500.000	5,66 %	500.000	5,11 %
Auto-détention	7.500	0,08 %	7.500	0,08 %
Autre dont public	4.632.352	52,45 %	4.841.804	49,48 %
<b>Total</b>	<b>8.832.016</b>	<b>100 %</b>	<b>9.785.534</b>	<b>100 %</b>

Hormis les 119.600 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration de Quantel mais non encore définitivement acquises à la date du présent Document, il n'existe, à la date du présent Document, aucun titre donnant accès au capital de Quantel.

Le tableau suivant présente la structure du capital de Quantel après la réalisation de l'Apport sur la base de la structure actionnariale au 31 août 2017 (à la connaissance de la Société) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote <sup>1</sup>
Esira	6.939.441	44,00 %	6.939.441	41,49 %
Eurodyne <sup>2</sup>	1.690.892	10,72 %	2.434.958	14,56 %
<i>Concert Esira / Eurodyne</i>	8.630.333	54,72 %	9.374.399	56,05 %
Cogefi Gestion	1.014.999	6,44 %	1.014.999	6,07 %
Amiral Gestion	986.273	6,25 %	986.273	5,90 %
Keren Finance	500.000	3,17 %	500.000	2,99 %
Auto-détention	7.500	0,05 %	7.500	0,04 %

Autres dont public	4.632.352	29,37 %	4.841.804	28,95 %
<b>Total</b>	<b>15.771.457</b>	<b>100 %</b>	<b>16.724.975</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Sur la base du nombre théorique de droits de vote.

<sup>2</sup> Esira détient l'intégralité du capital et des droits de vote d'Eurodyne

#### 2.6.1.4 Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction

Néant.

#### 2.6.1.5 Impact sur la capitalisation boursière de Quantel

Sur la base du cours de clôture de la séance du 22 juin 2017 (soit 6,05 euros par action), veille de l'annonce du projet d'Apport, l'incidence de l'émission des 6.939.441 Actions Nouvelles par Quantel sur la capitalisation boursière théorique de Quantel est la suivante :

	Nombre d'actions	Cours de référence de l'action (en euros)	Capitalisation (en euros)
<b>Situation avant l'Apport</b>	<b>8.832.016</b>	<b>6,05</b>	<b>53.433.696,8</b>
<b>Situation après l'Apport</b>	<b>15.771.457</b>	<b>6,05</b>	<b>95.417.314,85</b>

#### 2.6.1.6 Impact sur le calcul du bénéfice net par action

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'Apport sur le calcul du bénéfice net par action sur la base du nombre d'actions émises par Quantel au 31 août 2017 :

	Nombre d'actions ordinaires	Résultat net	Résultat net par action
<b>Situation avant l'Apport (au 31/12/2016)</b>	<b>8.832.016</b>	<b>645.777</b>	<b>0,07</b>
<b>Situation après l'Apport (pro forma)</b>	<b>15.771.457</b>	<b>2.350.000<sup>1</sup></b>	<b>0,14</b>

<sup>1</sup> Résultat net pro forma du nouveau groupe combiné, tel que présenté à la Section 4 du Document.

#### 2.6.1.7 Orientations nouvelles envisagées

Pour des informations supplémentaires, voir la Section 2.1.2 « Motifs et but de l'opération » du présent Document.

#### 2.6.1.8 Objectifs à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes

À la date du présent Document, il n'a été décidé aucun plan de restructuration.

Aucun changement majeur n'est envisagé quant aux types d'activités exercées par le Groupe Quantel et le Groupe Keopsys.

Chaque distribution de dividendes sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Quantel en prenant en compte les bénéfices, les flux de trésorerie générés et les besoins de financement de Quantel.

#### **2.6.2 *Conséquence pour Esira et ses actionnaires***

Après la réalisation de l'Apport, Esira et Eurodyne détiendront de concert environ 54,72 % du capital social et 56,05 % des droits de vote de Quantel.

### 3. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'APPORT

#### 3.1 Informations générales

Les informations générales à propos de Quantel sont disponibles dans le document de référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 21 avril 2017 sous le numéro D.17-0416 (le « **Document de Référence 2016** ») et dans le rapport financier semestriel 2017 déposé auprès de l'AMF le 19 septembre 2017 (le « **Rapport Financier Semestriel 2017** »), qui sont incorporés par référence au sein du présent Document. Le Document de Référence 2016 inclut les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les rapports correspondants des commissaires aux comptes. Le Rapport Financier Semestriel 2017 inclut les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe Quantel pour le semestre clos le 30 juin 2017, ainsi que le rapport d'examen limité correspondant des commissaires aux comptes.

Les comptes consolidés de Quantel pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 juin 2015 sous le numéro D.15-0575 et le document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 juillet 2016 sous le numéro D.16-0697, qui sont incorporés par référence dans le Document de Référence 2016.

Le Document de Référence 2016 est disponible gratuitement au siège social de Quantel et sur les sites Internet de Quantel ([www.quantel.fr](http://www.quantel.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Le Rapport Financier Semestriel 2017 est disponible gratuitement au siège social de Quantel et sur le site Internet de Quantel ([www.quantel.fr](http://www.quantel.fr)).

#### 3.2 Événements importants intervenus depuis la date de dépôt du Rapport Financier Semestriel 2017

Néant.

#### 3.3 Informations financières sélectionnées de Quantel

Les informations financières sélectionnées figurant dans les tableaux ci-après sont extraites des comptes consolidés du Groupe Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des comptes consolidés semestriels condensés du Groupe Quantel pour le semestre clos le 30 juin 2017, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 et le Rapport Financier Semestriel 2017, incorporés par référence dans le présent Document :

(En milliers d'euros)	30-juin-17 (non audité)	30-juin-16 (non audité)	31-déc-16	31-déc-15
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>32.808</b>	<b>31.282</b>	<b>63.269</b>	<b>62.141</b>
<i>Industriel</i>	<i>12.210</i>	<i>9.578</i>	<i>20.788</i>	<i>23.836</i>
<i>Contrats</i>	<i>4.967</i>	<i>5.375</i>	<i>12.010</i>	<i>11.580</i>
<i>Ophthalmologie</i>	<i>15.632</i>	<i>16.329</i>	<i>30.471</i>	<i>26.725</i>
Résultat opérationnel courant	1.291	161	1.107	2.339
Rentabilité opérationnelle courante (%)	3,94%	0,51%	1,70%	3,80%
Résultat opérationnel	1.291	161	1.107	2.339
Résultat net	1.144	11	646	2.126
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2.586</b>	<b>1.974</b>	<b>5.164</b>	<b>5.859</b>
Intérêts	(167)	(196)	(389)	(679)
Variation du BFR	(2.963)	(688)	(772)	2.607

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30-juin-17 (non audité)</b>	<b>30-juin-16 (non audité)</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>Variation nette de la trésorerie opérationnelle</b>	<b>156</b>	<b>1.090</b>	<b>4.003</b>	<b>7.787</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(1.977)</b>	<b>(2.402)</b>	<b>(3.945)</b>	<b>(3.121)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>(89)</b>	<b>(185)</b>	<b>1.725</b>	<b>(5.595)</b>

Les informations financières sélectionnées figurant dans le tableau ci-après sont extraites des comptes consolidés semestriels condensés du Groupe Quantel pour le semestre clos le 30 juin 2017, tels que présentés dans le Rapport Financier Semestriel 2017, incorporé par référence dans le présent Document :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30-juin-17 (non audité)</b>	<b>31-déc-16</b>	<b>31-déc-15</b>
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>30.718</b>	<b>30.433</b>	<b>27.081</b>
Endettement financier long-terme	3.968	3.727	4.094
Endettement financier court-terme	7.743	8.215	10.266
Liquidités	2.598	4.674	4.785
Endettement financier net court-terme	5.145	3.541	5.481
<b>Endettement financier net*</b>	<b>9.112</b>	<b>7.268</b>	<b>9.575</b>

\* L'endettement financier net comprend au passif la dette correspondant au financement de créances d'impôts sur l'Etat (4 millions d'euros au 30 juin 2017), créances (6 millions d'euros au 30 juin 2017) qui en revanche ne sont pas comprises dans les actifs portés en diminution de l'endettement financier brut dans le cadre du calcul de l'endettement financier net.

### 3.4 Facteurs de risques

#### 3.4.1 Facteurs de risques liés à Quantel et à ses activités

Les facteurs de risques liés à Quantel et à ses activités sont décrits au Chapitre 9.10 « Description des principaux risques » du Document de Référence 2016 et au Chapitre 2.2.1 « Principaux risques » du Rapport Financier Semestriel 2017.

Tous les risques significatifs que Quantel a identifiés à ce jour sont décrits dans le Document de Référence 2016 et le Rapport Financier Semestriel 2017 et sont complétés par les informations contenues à la Section 3.4.2 « Facteurs de risques liés à l'Apport » du présent Document. Toutefois, la liste des risques qui figure dans le Document de Référence 2016 et dans le Rapport Financier Semestriel 2017 n'est pas exhaustive et d'autres risques inconnus de Quantel ou considérés par elle comme non significatifs à la date du présent Document pourraient également avoir des effets défavorables significatifs sur l'activité et les résultats de Quantel. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques identifiés ou non identifiés, des risques énumérés à la Section 3.4.2 « Facteurs de risques liés à l'Apport » du présent Document, ou des risques décrits dans le Document de Référence 2016 ou dans le Rapport Financier Semestriel 2017 pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe Quantel.

#### 3.4.2 Facteurs de risques liés à l'Apport

En complément des facteurs de risques liés à Quantel présentés en Section 3.4.1 du présent Document, le Groupe Quantel a procédé à une revue des risques liés à l'Apport qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas, à la date du présent Document, d'autre risque significatif lié à l'Apport hormis ceux présentés ci-après.

L'attention des lecteurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous ne saurait être exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe Quantel, son activité, sa situation financière, ses résultats, ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable.

Dans la mesure où l'Apport consiste en l'apport pur et simple de la totalité des actions de Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de Veldys à Quantel, les risques liés à l'Apport sont, outre les risques liés à Quantel et son secteur d'activité, les risques liés à la réalisation de l'Apport tels que décrits ci-dessous.

#### ***La réalisation de l'Apport aura un impact sur l'actionnariat de Quantel***

Après la réalisation de l'Apport, Esira et Eurodyne détiendront de concert environ 54,72 % du capital social et 56,05 % des droits de vote de Quantel. Bien que le bénéfice net par action Quantel pourrait progresser dès 2018 notamment grâce aux synergies dégagées, sous réserve d'éventuelles difficultés d'intégration opérationnelle pouvant être rencontrées, l'émission de 6.939.441 Actions Nouvelles par Quantel entrainera la dilution de la participation des actionnaires existants, tel que décrit dans la Section 3.5.2 du présent Document.

Compte tenu de l'importance de l'augmentation de capital résultant de l'Apport, le cours de bourse de l'action Quantel pourrait évoluer et/ou être affecté de manière défavorable par cet Apport, notamment dans l'hypothèse d'une liquidité réduite du titre Quantel.

#### ***La réalisation de l'Apport est soumise à certaines conditions suspensives***

La réalisation de l'Apport est soumise aux Conditions Suspensives décrites dans la Section 2.2.1.3 du présent Document (dont notamment l'approbation de l'Apport par l'assemblée générale des actionnaires de Quantel), dont la réalisation est incertaine et indépendante de la volonté de Quantel et/ou d'Esira. A la date du présent Document, Quantel et Esira ne peuvent pas garantir que ces conditions suspensives et, par conséquent, l'Apport, seront finalement réalisés.

Si l'une des Conditions Suspensives et, par conséquent, l'Apport, venaient à ne pas se réaliser, le cours de bourse de l'action Quantel pourrait significativement évoluer et/ou être affecté de manière défavorable.

#### ***La liquidité et la volatilité des actions Quantel pourraient fluctuer significativement***

En l'absence d'une liquidité satisfaisante, le cours des actions déjà admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris pourrait ne pas anticiper la valeur de Quantel post-Apport.

Par ailleurs, les marchés boursiers ayant connu ces dernières années d'importantes fluctuations sans rapport immédiat avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées, les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions Quantel. Le cours des actions de Quantel pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risques décrits à la présente Section.

#### ***Les fluctuations de marché peuvent affecter la valeur boursière des actions Quantel sans que le nombre d'Actions Nouvelles soit ajusté au regard de cette nouvelle valeur***

La rémunération de l'Apport comporte un nombre fixe d'Actions Nouvelles émises par Quantel déterminé en fonction de la valeur de l'Apport et sa rémunération telle que décrite dans la Section 2.3 du présent Document.

Le cours de bourse de l'action Quantel entre la date du présent Document et la Date de Réalisation pourrait varier de manière significative par rapport à la valeur de l'action Quantel retenue dans le cadre de l'Apport.

Ces fluctuations de marché pourront affecter la valeur boursière des actions Quantel (en ce compris la valeur de marché des Actions Nouvelles), sans que le nombre d'Actions Nouvelles émises par Quantel soit ajusté au regard de cette nouvelle valeur.

***Les résultats et la situation financière présentés dans les informations financières pro forma non auditées de Quantel pourraient ne pas refléter ses performances futures***

Les informations financières pro forma non auditées de Quantel en date du 31 décembre 2016, figurant à la Section 4.1 du présent Document, ont été préparés afin d'illustrer l'impact de la réalisation de l'Apport avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ils se fondent sur un certain nombre d'hypothèses et ne reflètent pas les résultats que Quantel aurait obtenus si l'opération avait réellement eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les tendances reflétées par les informations financières pro forma non auditées ne sont pas nécessairement représentatives de la performance ou des résultats futurs de Quantel.

Par ailleurs, il est précisé que les informations financières pro forma non auditées figurant à la Section 4.1 du présent Document ont été établies en se fondant sur l'hypothèse que l'Apport constitue une acquisition inversée au sens de la norme IFRS 3, c'est-à-dire que Quantel (acquéreur sur le plan juridique et bénéficiaire de l'Apport) est identifiée comme étant l'entreprise acquise sur le plan comptable et le Groupe Keopsys est considéré comme l'acquéreur sur le plan comptable, conclusion qui requiert un degré de jugement significatif par rapport à la norme IFRS 3 (tel que décrit à la Section 4.1 du présent Document). A ce titre, les futurs comptes consolidés publiés par le groupe issu de l'Apport seront présentés, sur le plan juridique, sous le nom de Quantel, mais ils seront établis, sur le plan comptable, dans la continuité des comptes de l'acquéreur comptable, le Groupe Keopsys (contrôlé par Esira) et pourraient ainsi différer de manière significative et ne pas être directement comparables avec les comptes historiques de Quantel.

***L'écart d'acquisition envisagé dans le cadre de l'Apport est susceptible de subir des dépréciations : un écart d'acquisition estimé à titre préliminaire à 30,4 millions d'euros a été pris en compte dans le cadre de la préparation des informations financières pro forma non auditées***

Quantel prévoit de comptabiliser un écart d'acquisition important à la suite du traitement comptable de l'Apport. L'écart d'acquisition provisoire, s'élevant à environ 30,4 millions d'euros, a été pris en compte dans le cadre de la préparation des informations financières pro forma non auditées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (tel que décrit à la Section 4.1 du présent Document). De plus, l'allocation du prix d'acquisition est préliminaire et a été faite uniquement pour les besoins de la préparation des informations financières pro forma non auditées. Elle est en soit hypothétique et sujette à des révisions basées sur la détermination finale des justes valeurs après la date effective d'acquisition, dont les révisions pourraient être significatives. Le montant final de l'écart d'acquisition sera déterminé par la différence entre la valeur réelle du prix d'acquisition, c'est-à-dire la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable (le Groupe Keopsys), qui est susceptible d'évoluer, et la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise sur le plan comptable (Quantel). L'allocation du prix d'acquisition sera déterminée sur la base de ces données définitives dans les douze mois suivant la Date de Réalisation.

Conformément aux normes IFRS 3 (« Regroupement d'entreprise ») et IAS 36 (« Dépréciation d'actifs »), l'écart d'acquisition sera réparti entre les diverses unités génératrices de trésorerie, et sera soumis à un test de dépréciation annuel ou, plus fréquemment, si des indications montrent qu'il existe un indice de perte de valeur. Si la qualité des actifs est significativement remise en cause, ou si la situation financière ou les perspectives concernant les unités génératrices de trésorerie ou regroupement

d'unités génératrices de trésorerie de Quantel ne remplissent pas les attentes sur lesquelles se fonde leur valeur comptable, Quantel pourrait encourir des charges de dépréciation à l'avenir, ce qui, au regard du montant important de l'écart d'acquisition généré par l'Apport, pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur les résultats opérationnels et la situation financière de Quantel.

***Des difficultés d'intégration opérationnelle entre Quantel et le Groupe Keopsys pourraient être rencontrées à l'issue de l'Apport***

Quantel pourrait rencontrer des difficultés ou des retards dans l'intégration des équipes du Groupe Keopsys et dans la mise en œuvre des synergies liées à l'Apport (et décrites dans la Section 2.1.2 du présent Document) et ainsi ne pas atteindre les objectifs de développement ou de rentabilité dans les délais escomptés.

***L'Apport pourrait entraîner la résiliation de certains contrats commerciaux conclus par Quantel ou certains contrats de financement conclus par les sociétés du Groupe Keopsys***

L'Apport pourrait, dans certaines conditions, entraîner la résiliation anticipée d'un certain nombre de contrats commerciaux conclus par Quantel (notamment des contrats de fourniture de produits Quantel conclus auprès des distributeurs) ou de contrats de financement conclus par les sociétés du Groupe Keopsys par la mise en œuvre de toute clause conférant au co-contractant une faculté de résiliation anticipée de ces contrats en cas de modification de l'actionnariat de Quantel ou de changement de contrôle des sociétés du Groupe Keopsys.

Bien que le Groupe Quantel et le Groupe Keopsys s'efforcent, dans le cadre de l'Apport, d'obtenir de la part des co-contractants des renoncations à se prévaloir de telles clauses, des demandes de résiliation de certains de ces contrats par les co-contractants ne peuvent être complètement exclues. Cela pourrait, s'agissant de contrats de financement conclus par les sociétés du Groupe Keopsys, entraîner l'obligation de rembourser de manière anticipée les sommes qui ont été mises à leur disposition, et s'agissant de contrats commerciaux conclus par Quantel, entraîner la rupture de certaines relations commerciales.

***Des litiges seraient susceptibles de survenir en conséquence de l'Apport***

Aucun litige significatif n'a été identifié par le Groupe Quantel et le Groupe Keopsys à la date du présent Document. Néanmoins, le Groupe Quantel pourrait être confronté à des litiges qui trouveraient leur origine dans l'Apport, particulièrement avec des actionnaires minoritaires, des partenaires ou des fournisseurs du Groupe Quantel.

### **3.5 Informations de base**

#### ***3.5.1 Déclaration sur le fonds de roulement net***

Quantel atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe Quantel est suffisant au regard des obligations actuelles du Groupe Quantel au cours des douze mois à compter de la date d'enregistrement du présent Document par l'AMF.

Quantel atteste que, de son point de vue, après prise en compte de la réalisation de l'Apport, le fonds de roulement net consolidé dont disposera le Groupe Quantel sera suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze mois à compter de la date d'enregistrement du présent Document par l'AMF.

#### ***3.5.2 Capitaux propres et endettement net***

Conformément aux recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*, l'Autorité européenne des marchés financiers) (ESMA/2013/319/paragraphe 127), le tableau suivant présente les informations relatives aux capitaux propres et à l'endettement net consolidés non audités du Groupe Quantel au 30 juin 2017 :

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>30 juin 2017</b>
<b>1. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT</b>	
<b>Total de la dette financière courante</b>	<b>7.743</b>
Faisant l'objet de garanties	7.175
Faisant l'objet de nantissements	52
Sans garanties et sans nantissements	515
<b>Total de la dette financière non courante</b>	<b>3.968</b>
Faisant l'objet de garanties	344
Faisant l'objet de nantissements	28
Sans garanties et sans nantissements	3.596
<b>Capitaux propres</b>	<b>30.718</b>
Capital social	8.832
Titres d'autocontrôle	0
Primes	18.383
Réserves consolidées (y compris le résultat de la période)	<b>3.503</b>
<b>2. ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	
A – Trésorerie	2.598
B – Equivalents de trésorerie	-
C – Titres de placement	-
<b>D – Liquidités (A+B+C)</b>	<b>2.598</b>
<b>E – Créances financières à court terme</b>	-
F – Dette bancaire à court terme <sup>1</sup>	7.249
G – Part à court terme de la dette à moyen et long termes	374

H – Autres dettes financières à court terme	120
<b>I – Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)</b>	<b>7.743</b>
<b>J – Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>5.144</b>
K – Emprunts bancaires à long terme	910
L – Obligations émises	2.800
M – Autres dettes financières à long terme	258
<b>N – Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)</b>	<b>3.968</b>
<b>O – Endettement financier net (J+N)</b>	<b>9.112</b>

<sup>1</sup> Dont 4,0 M€ issus du financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité, étant précisé que 6,0 M€ de créances sur l'Etat issus de ces mêmes crédits d'impôts ne sont pas pris en compte dans l'endettement net.

### 3.5.3 *Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'Apport*

Cette information est présentée à la Section 2.1.2 « Motifs et but de l'opération » du présent Document.

### 3.5.4 *Dépenses liées à l'opération*

Le montant total des frais liés à l'Apport est estimé à environ 420.000 euros.

## 3.6 **Dilution**

### 3.6.1 *Incidence de l'Apport sur la quote-part des capitaux propres pour le titulaire d'une action Quantel préalablement à celui-ci*

Les tableaux suivants présentent l'incidence de l'Apport sur les capitaux propres consolidés (part du groupe) du Groupe Quantel sur la base des capitaux propres (part du groupe) du Groupe Quantel au 31 décembre 2016 :

a) Sur la base du nombre d'actions émises par Quantel au 31 août 2017 :

(en euros)	Quote-part des capitaux propres (au 31 décembre 2016)
Avant l'Apport	3,45
Après l'Apport	2,54

b) Sur une Base Diluée :

(en euros)	Quote-part des capitaux propres (au 31 décembre 2016)
Avant l'Apport	3,45
Après l'Apport	2,55

**3.6.2 Incidence de l'Apport sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital et des droits de vote de Quantel préalablement à celui-ci**

Le tableau suivant présente l'incidence de l'Apport sur la participation dans le capital de Quantel sur la base du nombre d'actions émises par Quantel au 31 août 2017 :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant l'Apport	1,00%
Après l'Apport	0,56%

**3.7 Informations complémentaires**

Les rapports du commissaire aux apports sur la valeur de l'Apport et sur la rémunération de l'Apport, en date du 18 septembre 2017, figurent en Annexe I du présent Document et sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de Quantel.

Par ailleurs, dans le cadre de la demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Quantel par Esira et afin de ne pas influencer le vote, tout en favorisant l'atteinte du quorum, lors de l'assemblée générale des actionnaires de Quantel appelée à approuver l'Apport, Eurodyne s'est engagée à voter en faveur des résolutions qui seront soumises à l'assemblée<sup>10</sup> à hauteur des deux tiers des voix dont elle dispose et contre ces mêmes résolutions à hauteur d'un tiers des voix dont elle dispose. Ainsi, la décision de l'approbation de l'Apport reviendra aux actionnaires de Quantel autres qu'Eurodyne (et indirectement Esira).

<sup>10</sup> S'agissant des résolutions relatives à l'Apport

## 4. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA NON AUDITÉES

### 4.1 Informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016

#### 4.1.1 Introduction

L'apport par Esira à Quantel de l'intégralité des actions des sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de 99% des parts sociales de la société Veldys, en contrepartie d'actions Quantel nouvellement émises (l'« **Apport** ») a un impact significatif sur le périmètre actuel de Quantel.

Par conséquent, en application de l'instruction AMF n°2016-04 et conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, il a été procédé à l'établissement des informations financières pro forma consolidées suivantes, afin de refléter l'Apport comme s'il était intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces informations financières pro forma consolidées sont composées de :

- un bilan consolidé résumé pro forma non audité au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) ;
- un compte de résultat consolidé résumé pro forma non audité au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) ; et
- des notes relatives aux informations pro forma ;

(ensemble les « **Informations Financières Pro Forma** »).

La description de l'opération d'Apport et des critères retenus pour la détermination de la rémunération de l'Apport sont respectivement décrits aux Sections 2.2 et 2.5 du présent Document.

Les Informations Financières Pro Forma sont présentées exclusivement à des fins d'illustration et ne donnent pas nécessairement une indication des résultats ou de la situation financière futurs du nouveau groupe combiné ou de ceux qui auraient été constatés si l'opération d'Apport était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance envisagée. Les Informations Financières Pro Forma n'ont pas vocation à être indicatives de résultats opérationnels ou de la situation financière futurs du groupe combiné issu de l'Apport.

#### 4.1.2 Analyse de la transaction au regard de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Sur le plan comptable, l'Apport répond aux critères de comptabilisation d'une acquisition inversée selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La norme IFRS 3 prévoit qu'une transaction est considérée comme une « acquisition inversée » lorsque l'entité qui émet les titres (l'acquéreur sur le plan juridique) est identifiée comme étant l'entreprise acquise sur le plan comptable, sur la base de plusieurs facteurs définis par les paragraphes B13 à B18 d'IFRS 3.

Au cas présent, l'analyse de ces critères au regard de l'ensemble des faits et circonstances de l'opération, nous a conduit à considérer que :

- Quantel (acquéreur juridique) est l'entité acquise sur le plan comptable ; et
- l'acquéreur comptable est le Groupe Keopsys (Esira détenant l'intégralité du capital de Keopsys, LEA Photonics, Sensup et 99 % du capital de Veldys) qui est l'entité acquise sur le plan juridique.

Cette analyse a nécessité l'exercice d'un jugement de la part des directions de Quantel et d'Esira, qui ont privilégié les faits et circonstances qu'elles ont considérés comme les plus pertinents, à savoir :

- le fait que l'Apport conduit à la prise de contrôle de Quantel, au sens de la norme IFRS 3, par l'actionnaire du Groupe Keopsys, Esira (grâce à une détention nouvelle et directe de 44 % du

nouvel ensemble). A l'issue de l'Apport, Esira détiendra directement et indirectement 54,72 % du capital et 56,05 % des droits de vote de Quantel, et

- dans le cadre de l'Apport, les actionnaires du Groupe Keopsys (Esira) ne perdent pas le contrôle du Groupe Keopsys.

Pour fonder leur jugement, les directions de Quantel et d'Esira ont également pris en compte d'autres faits et circonstances, parmi lesquels notamment :

- la composition de la direction générale et de la gouvernance du nouvel ensemble à l'issue de l'Apport, considérée comme un élément pertinent,
- les modalités de l'échange de participations, considérées comme neutres,
- les tailles relatives des deux groupes, considérées comme un élément difficile à interpréter compte tenu de la participation antérieure d'Esira dans Quantel,
- la prise d'initiative du rapprochement par Esira, actionnaire du Groupe Keopsys.

Conformément au paragraphe B19 de la norme IFRS 3, Quantel (acquéreur sur le plan juridique et bénéficiaire de l'Apport) est donc identifiée comme étant l'entreprise acquise sur le plan comptable et le Groupe Keopsys est considéré comme l'acquéreur sur le plan comptable.

Les Informations Financières Pro Forma traduisent les incidences comptables, en application de la norme IFRS 3, de l'acquisition inversée. Les ajustements effectués sont décrits ci-après.

Il est précisé qu'en conséquence de l'application des règles relatives à l'acquisition inversée, les comptes consolidés de l'exercice 2017 publiés par le groupe à l'issue de l'Apport seront présentés, sur le plan juridique, sous le nom de Quantel, mais ils seront établis, sur le plan comptable, dans la continuité des comptes de l'acquéreur comptable, le Groupe Keopsys (contrôlé par Esira).

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 comprendront donc, en comparatifs, les données combinées 2016 du Groupe Keopsys, et reflèteront, sur l'exercice 2017, la comptabilisation de l'acquisition du Groupe Quantel par le Groupe Keopsys à compter de la Date de Réalisation.

#### **4.1.3 Informations financières sous-jacentes dans le cadre de l'établissement des Informations Financières Pro Forma et hypothèses d'élaboration des Informations Financières Pro Forma**

Les présentes Informations Financières Pro Forma, établies en application de la Recommandation 2013-08 de l'AMF et des recommandations publiées par l'ESMA, sont composées :

- d'un bilan consolidé résumé pro forma non audité au 31 décembre 2016 qui reflète l'Apport comme s'il était intervenu le 31 décembre 2016 ; et
- d'un compte de résultat consolidé résumé pro forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui reflète l'Apport comme s'il était intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les ajustements pro forma présentés ci-après sont directement imputables à l'Apport. Ils sont basés sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que la Direction de Quantel considère comme raisonnables. Par ailleurs, les présentes Informations Financières Pro Forma ne reflètent pas d'économies de coûts ou de synergies potentielles qui pourraient résulter de l'Apport, ni d'éléments exceptionnels tels que les coûts d'intégration qui pourraient être engagés à la suite de l'Apport.

Les Informations Financières Pro Forma ont été établies à partir des informations comptables suivantes :

- Les comptes consolidés de Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis conformément aux normes IFRS, adoptées par l'Union européenne, qui ont fait l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes (ACEFI CL et Deloitte & Associés) figurant

dans le Document de Référence 2016, qui est incorporé par référence dans le présent Document. Le rapport des commissaires aux comptes ne comporte ni réserve, ni observation.

- Les comptes « combinés » non audités, des sociétés du Groupe Keopsys faisant l'objet de l'Apport pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (les « **Comptes Combinés 2016** »), établis conformément aux méthodes comptables appliquées par Quantel et décrites dans ses comptes consolidés 2016 (à quelques exceptions près, liées notamment au fait qu'il s'agisse de comptes « combinés »). Il est précisé que les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 des sociétés du Groupe Keopsys ont chacun fait l'objet d'un rapport d'audit établi par leurs commissaires aux comptes (KPMG Audit Ouest s'agissant de Keopsys et Sensup et KPMG SA s'agissant de LEA Photonics), annexés au présent Document, à l'exception de la société Veldys qui ne dispose pas de commissaires aux comptes. Les rapports des commissaires aux comptes ne comportent ni réserve, ni observation.

Les Comptes Combinés 2016 ont été établis spécifiquement pour les besoins de l'opération sous la responsabilité d'Esira en vue de délivrer une présentation homogène sur le plan comptable des deux groupes.

Les Comptes Combinés 2016 ont fait l'objet d'un examen limité de la part de KPMG Audit Ouest. Les retraitements opérés pour passer des comptes sociaux établis en normes comptables françaises pour Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys et en normes comptables américaines pour Keopsys Inc. aux Comptes Combinés 2016 comprennent notamment l'activation des dépenses (et les amortissements correspondants) en matière de recherche & développement et de celles en matière de crédits-baux ainsi que l'annulation des opérations intra-groupe.

Il est rappelé que l'application de la norme IFRS 3 entraîne notamment les incidences comptables suivantes sur les Informations Financières Pro Forma :

- La situation nette combinée des sociétés du Groupe Keopsys ne sera pas retraitée et sera maintenue au niveau de la valeur nette comptable du 31 décembre 2016.
- Les actifs et passifs identifiables de la société acquise sur le plan comptable (Quantel) doivent être comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 3, c'est-à-dire à la juste valeur. L'écart d'acquisition correspond à la différence entre la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de Quantel (acquise sur le plan comptable). Toutefois, compte tenu de la signature récente du Traité d'Apport, l'allocation du prix d'acquisition sur les actifs et passifs de Quantel n'a pas été finalisée et la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des actifs et passifs de Quantel a été constatée intégralement en écart d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition sera réalisée dans les 12 mois suivant la Date de Réalisation.
- Le capital social du nouvel ensemble consolidé correspond au capital social de l'acquéreur sur le plan juridique (Quantel) après augmentation de capital en rémunération de l'Apport.

#### 4.1.4 Informations Financières Pro Forma

##### 4.1.4.1 Bilan consolidé pro forma non audité au 31 décembre 2016

	(1) Comptes consolidés groupe Quantel 2016 Note 1	(2) Social KEOPSYS Note 1	(3) Social VELDYS Note 1	(4) Social LEA PHOTONICS Note 1	(5) Social SENSUP Note 1	(6) Social KEOPSYS INC Note 1	(7) Retraitements IFRS Note 2	(8) Annulation Intragroupe Note 2	(9) Comptes combinés Groupe Keopsys 2016 Note 2	(10) Augmentation de capital liée à l'apport Note 3	(11) Ajustement Pro forma Note 3	(12) Comptes combinés pro forma 2016
<b>GRUPE QUANTEL - ACTIF CONSOLIDE PROFORMA</b>												
<b>Actifs non courants</b>												
Goodwill	4,044	0	0	0	0	0		0		26,357	30,401	
Immobilisations incorporelles	10,354	64	0	328	0	0	4,050	4,442			14,796	
Immobilisations corporelles	1,943	448	2,042	73	45	1	519	3,129			5,072	
Autres actifs financiers	965	102	0	0	6	0		109			1,074	
Créances d'impôt	4,158	0	0	0	0	0		0			4,158	
Impôts différés actifs	845	0	0	0	0	0		0			845	
<b>Total actifs non courants</b>	<b>22,310</b>	<b>614</b>	<b>2,042</b>	<b>401</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>4,570</b>	<b>0</b>	<b>7,680</b>	<b>0</b>	<b>26,357</b>	<b>56,347</b>
<b>Actifs courants</b>												
Stocks	17,285	2,214	0	979	67	0	87	3,347			20,632	
Clients	10,619	2,180	0	1,497	125	805		4,400	(207)		15,019	
Autres débiteurs	2,665	3,063	0	384	254	1	(967)	814	(1,921)		3,479	
Créances d'impôt	1,875	484	0	217	74	0		775			2,650	
Impôts différés actifs	781	0	0	0	0	0		0			781	
Charges constatées d'avance	984	25	0	4	7	30		67			1 051	
Autres placements		31						31			31	
Trésorerie	4,674	1,405	186	281	157	257		2,286			6,960	
<b>Total actifs courants</b>	<b>38,882</b>	<b>9,402</b>	<b>186</b>	<b>3,362</b>	<b>684</b>	<b>1,093</b>	<b>(879)</b>	<b>(2,128)</b>	<b>11,720</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50,602</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>61,192</b>	<b>10,016</b>	<b>2,228</b>	<b>3,763</b>	<b>735</b>	<b>1,095</b>	<b>3,691</b>	<b>(2,128)</b>	<b>19,400</b>	<b>0</b>	<b>26,357</b>	<b>106,949</b>

	(1) Comptes consolidés groupe Quantel 2016 Note 1	(2) Social KEOPSYS Note 1	(3) Social VELDYS Note 1	(4) Social LEA PHOTONICS Note 1	(5) Social SENSUP Note 1	(6) Social KEOPSYS INC Note 1	(7) Retraitements IFRS Note 2	(8) Annulation Intragroupe Note 2	(9) Comptes combinés Groupe Keopsys 2016 Note 2	(10) Augmentation de capital liée à l'apport à l'apport Note 3	(11) Ajustement Pro forma Note 3	(12) Comptes combinés pro forma 2016
<b>GRUPE QUANTEL - PASSIF CONSOLIDE PROFORMA</b>												
<b>CAPITAUX PROPRES</b>												
Capital	8,832	2,098	1	1,500	900	4	(4)	(4,499)	0	6,939		15,771
Réserves consolidés et Résultat	21,601	2,324	(81)	217	(632)	(990)	3,593	4,499	8,929	(6,939)	26,357	49,947
<b>Capitaux propres</b>	<b>30,433</b>	<b>4,422</b>	<b>(80)</b>	<b>1,717</b>	<b>268</b>	<b>(986)</b>	<b>3,589</b>	<b>0</b>	<b>8,929</b>	<b>0</b>	<b>26,357</b>	<b>65,719</b>
<b>Passifs non courants</b>												
Indemnités départ à la retraite	1,414	0	0	0	0	0	304		304			1,718
Passifs financiers	3,727	2,241	2,153	118	97	1,921	301	(1,921)	4,909			8,636
Provisions non courantes	0	35	0	0	0	0			35			35
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	448		448	289		737
Impôts différés passifs	0	0	0	0	0	0	356		356			356
<b>Total passifs non courants</b>	<b>5,141</b>	<b>2,276</b>	<b>2,153</b>	<b>118</b>	<b>97</b>	<b>1,921</b>	<b>1,408</b>	<b>(1,921)</b>	<b>6,052</b>	<b>0</b>	<b>289</b>	<b>11,482</b>
<b>Passifs courants</b>												
Provisions	746	247	0	3	0	0	(250)		0			746
Fournisseurs	7,096	617	2	342	17	155		(207)	926			8,022
Passifs financiers	8,215	195	148	25	14	0	128		510			8,725
Dettes diverses	9,561	2,259	6	1,559	338	6	(1,184)		2,983		(289)	12,255
<b>Total passifs courants</b>	<b>25,618</b>	<b>3,318</b>	<b>156</b>	<b>1,929</b>	<b>369</b>	<b>160</b>	<b>(1,306)</b>	<b>(207)</b>	<b>4,419</b>	<b>0</b>	<b>(289)</b>	<b>29,748</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>61,192</b>	<b>10,016</b>	<b>2,228</b>	<b>3,763</b>	<b>734</b>	<b>1,095</b>	<b>3,691</b>	<b>(2,128)</b>	<b>19,400</b>	<b>-</b>	<b>26,357</b>	<b>106,949</b>

4.1.4.2 Compte de résultat consolidé pro forma non audité de l'exercice clos le 31 décembre 2016

GRUPE QUANTEL – COMPTE DE RESULTAT PROFORMA	(1) Comptes consolidés groupe Quantel 2016 Note 4	(2) Social KEOPSYS Note 4	(3) Social VELDYS Note 4	(4) Social LEA PHOTONICS Note 4	(5) Social SENSUP Note 4	(6) Social KEOPSYS INC Note 4	(7) Retraitements IFRS Note 5	(8) Annulation Intragroupe Note 5	(9) Comptes combinés Groupe Keopsys 2016 Note 5	(10) Augmentation de capital liée à l'apport	(11) Ajustement Pro forma Note 6	(12) Comptes combinés pro forma 2016
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>63,269</b>	<b>10,423</b>	<b>220</b>	<b>6,512</b>	<b>158</b>	<b>2,019</b>	<b>(40)</b>	<b>(2,104)</b>	<b>17,189</b>			<b>80,458</b>
Autres produits des activités ordinaires	704	99	0	1	71	0	(116)	0	55			759
Achats consommés	(27,205)	(4,397)	(0)	(3,364)	(31)	(1,620)	296	1,871	(7,245)			(34,450)
Charges de personnel	(19,625)	(2,385)	0	(1,642)	(199)	(173)	1,221	0	(3,179)			(22,804)
Charges externes	(11,117)	(2,133)	(12)	(1,263)	(250)	(168)	197	642	(2,986)	(420)		(14,524)
Impôts et taxes	(1,261)	(158)	(37)	(78)	(7)	(16)	0	0	(296)			(1,557)
Amortissements	(3,163)	(120)	(136)	(185)	(13)	(6)	(458)	0	(918)			(4,081)
Provisions	(610)	(65)	0	(25)	0	0	(41)	0	(132)			(742)
Autres produits/ autres charges	115	316	0	92	29	0	536	(409)	563			678
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1,107</b>	<b>1,580</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>(244)</b>	<b>36</b>	<b>1,595</b>	<b>0</b>	<b>3,051</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>3,738</b>
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1,107</b>	<b>1,580</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>(244)</b>	<b>36</b>	<b>1,595</b>	<b>0</b>	<b>3,051</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>3,738</b>
Produits financiers	35	21	0	0	0	0	0	0	21			56
Coût de l'endettement financier brut	(419)	(24)	(42)	(4)	(5)	(35)	24	0	(86)			(505)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(384)</b>	<b>(3)</b>	<b>(42)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(35)</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>(65)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(449)</b>
Autres produits et charges financiers	(74)	87	0	(24)	0	0	1		64			(10)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>650</b>	<b>1,664</b>	<b>(7)</b>	<b>19</b>	<b>(248)</b>	<b>1</b>	<b>1,620</b>	<b>0</b>	<b>3,050</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>3,279</b>
Impôt sur les bénéfices	(4)	362	0	167	73	0	(1,528)	0	(925)			(929)
<b>Résultat Net avant résultat des activités abandonnées</b>	<b>646</b>	<b>2,026</b>	<b>(7)</b>	<b>187</b>	<b>(176)</b>	<b>1</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>2,125</b>	<b>0</b>	<b>(420)</b>	<b>2,350</b>
Résultat net des activités abandonnées												
<b>Résultat net total</b>	<b>646</b>	<b>2,026</b>	<b>(7)</b>	<b>187</b>	<b>(176)</b>	<b>1</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>2,125</b>	<b>-</b>	<b>(420)</b>	<b>2,350</b>

#### 4.1.4.3 Notes aux Informations Financières Pro Forma

Les Informations Financières Pro Forma ont été établies sur la base des informations historiques et ajustements pro forma suivants :

##### **A/ Notes relatives au bilan pro forma au 31 décembre 2016**

###### **Note 1 – Bilans historiques au 31 décembre 2016**

La colonne (1) correspond au bilan consolidé résumé audité de Quantel au 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés 2016 de Quantel et le rapport des commissaires aux comptes figurent dans le Document de Référence 2016, qui est incorporé par référence dans le présent Document.

Les colonnes (2), (4) et (5) reflètent les bilans sociaux audités des sociétés du Groupe Keopsys au 31 décembre 2016 (afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'information comptable, une colonne (6) a été ajoutée pour Keopsys Inc., filiale détenue à 100 % par Keopsys). La colonne (3) correspond au bilan social de Veldys non audité. Le bilan de chacune des sociétés du Groupe Keopsys, tel qu'issu des comptes sociaux, ainsi que, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes y afférent sont annexés au présent Document.

###### **Note 2 – Retraitements IFRS et bilan combiné des sociétés du Groupe Keopsys**

Le Groupe Keopsys (contrôlé par Esira) étant l'acquéreur sur le plan comptable et n'établissant pas de comptes consolidés audités, des comptes « combinés » ont été établis pour l'exercice 2016. Dans le cadre de l'établissement de ces Comptes Combinés 2016, et dans la mesure où le Groupe Keopsys n'a jamais appliqué les normes IFRS par le passé, le Groupe Keopsys a fait le choix de retenir les mêmes méthodes comptables que celles de Quantel.

En conséquence, des retraitements ont été appliqués aux comptes sociaux des différentes sociétés afin de tenir compte des principes et méthodes comptables de Quantel telles que décrites dans ses comptes consolidés 2016.

Les colonnes (7) et (8) font ressortir ces retraitements ainsi que l'élimination des opérations intra-groupe au sein du Groupe Keopsys et portent notamment sur :

- 1- Les frais de développement : selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :
  - l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
  - la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ; et
  - que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement comptabilisés en charges dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe Keopsys, et qui remplissent les critères prescrits par la norme IAS 38, sont donc inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur 5 ans à compter de l'exploitation réelle du projet.

- 2- La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères définies par la norme IAS 21 « effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Contrairement aux normes françaises, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change en résultat financier. Pour rappel, selon les normes françaises les écarts de conversion se situent en bas de bilan dans les rubriques écart de conversion actif ou passif. Seules les pertes latentes sont enregistrées en résultat par la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

- 3- Les provisions pour indemnités de fin de carrière inscrites au passif et évaluées conformément à la norme IAS 19 Révisée.

Les engagements de fin de carrière correspondent aux indemnités de départ perçues par les salariés français en fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Les engagements en matière de départ à la retraite (présentés en engagements hors bilan dans les comptes sociaux), ont été provisionnés au 31/12/2016 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,31%. Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- 4- L'activation des crédit-baux.

Selon les normes comptables françaises, les loyers des crédit baux sont enregistrés en charges d'exploitation dans les comptes sociaux. Un retraitement a donc été appliqué dans les Comptes Combinés 2016 afin que les biens acquis en crédit-bail soient comptabilisés en immobilisations corporelles en contrepartie de dettes financières, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens (conformément à la norme IAS 17).

Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

- 5- L'intégration d'une part de frais de recherche et développement dans les stocks.

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Dans les Comptes Combinés 2016, ce coût de revient a été retraité pour qu'il intègre une part des charges de recherche supportées par l'entreprise pour le développement de ses produits.

6- L'étalement du crédit impôt recherche.

Selon IAS 20, le Crédit Impôt Recherche est une subvention comptabilisée en produits d'exploitation qui est étalé en fonction de la durée du cycle global des recherches financées. Pour les Comptes Combinés 2016, le Crédit Impôt Recherche a donc été reclassé en autres produits dans le résultat opérationnel et a fait l'objet d'un étalement comptabilisé sous la forme d'un produit constaté d'avance non courant pour la part supérieure à un an et courant pour la part inférieure à un an.

7- L'annulation des opérations intra-groupe au sein du Groupe Keopsys (colonne 8).

8- L'annulation de la dépréciation des comptes courants intragroupe.

L'élimination des comptes courants et clients/fournisseurs entre les différentes sociétés du groupe nécessite d'annuler au préalable la dépréciation de créance qui avait été constatée dans les comptes de la société Keopsys.

Le bilan combiné des sociétés du Groupe Keopsys figure à la colonne (9).

Les principaux retraitements au bilan liés à l'application des méthodes comptables de Quantel sont les suivants :

COMPTES COMBINES GROUPE KEOPSY - ACTIF RETRAITEMENTS IFRS	Activation des frais de recherche et développement	Enregistrement des gains et pertes latents de change en résultat	Indemnités de départ à la retraite	Activation des Crédits Baux	Frais indirects de R&D intégrés dans les stocks	Etalement Crédit Impôt Recherche	Impôts différés	Annulation des marges intragroupe comprises dans le stock	Annulation de la dépréciation des comptes courants intragroupe	Reclassement de présentation	Total retraitements IFRS
<b>Actifs non courants</b>											
Goodwill											0
Immobilisations incorporelles	4 050										4 050
Immobilisations corporelles				519							519
Autres actifs financiers											0
Créances d'impôt											0
Impôts différés actifs											0
<b>Total actifs non courants</b>	<b>4 050</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>519</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 570</b>
<b>Actifs courants</b>											
Stocks					107			(20)			87
Clients											0
Autres débiteurs		(250)							672	(1 388)*	(966)
Créances d'impôt											0
Impôts différés actifs											0
Charges constatées d'avance											0
Trésorerie et équivalents de trésorerie											0
<b>Total actifs courants</b>	<b>0</b>	<b>(250)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>672</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(879)</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 050</b>	<b>(250)</b>	<b>0</b>	<b>519</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>672</b>	<b>(1 388)</b>	<b>3 690</b>

(\*) Dans le Groupe Keopsys dès qu'une subvention a été accordée, elle est enregistrée à l'actif en subvention à recevoir. Ensuite, la part de la subvention pour laquelle aucun travaux n'a été effectué est enregistré au passif en produit constaté d'avance sur subvention. Les 1 388K€ reclassés correspondent donc à la compensation de ces 2 rubriques afin de ne faire ressortir au bilan des comptes combinés que la part de subvention attendue pour laquelle des travaux ont été réalisés.

COMPTES COMBINES GROUPE KEOPSYS - PASSIF RETRAITEMENTS IFRS	Activation des frais de recherche et développement	Enregistrement des gains et pertes latents de change en résultat	Indemnités de départ à la retraite	Activation des Crédits Baux	Frais indirects de R&D intégrés dans les stocks	Etalement Crédit Impôt Recherche	Impôts différés (**)	Annulation des marges intragroupe comprises dans le stock	Annulation de la dépréciation des comptes courants intragroupe	Reclassement de présentation	Total retraitements IFRS
<b>CAPITAUX PROPRES</b>											
Capital										(4)	(4)
Réserves consolidés et Résultat	4 050	148	(304)	91	107	(801)	(356)	(20)	672	4	3 593
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 050</b>	<b>148</b>	<b>(304)</b>	<b>91</b>	<b>107</b>	<b>(801)</b>	<b>(356)</b>	<b>(20)</b>	<b>672</b>	<b>0</b>	<b>3 589</b>
<b>Passifs non courants</b>											
Indemnités départ à la retraite			304								304
Passifs financiers				301							301
Provisions non courantes											0
Autres passifs non courants						448					448
Impôts différés passifs							356				356
<b>Total passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>304</b>	<b>301</b>	<b>0</b>	<b>448</b>	<b>356</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 408</b>
<b>Passifs courants</b>											
Provisions		(250)									(250)
Fournisseurs											0
Passifs financiers				128							128
Dettes diverses		(148)				353				(1 388)*	(1 184)
<b>Total passifs courants</b>	<b>0</b>	<b>(398)</b>	<b>0</b>	<b>128</b>	<b>0</b>	<b>353</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(1 306)</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>4 050</b>	<b>(250)</b>	<b>0</b>	<b>519</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>672</b>	<b>(1 388)</b>	<b>3 691</b>

(\*) Dans le groupe Keopsys dès qu'une subvention a été accordée, elle est enregistrée à l'actif en subvention à recevoir. Ensuite la part de la subvention pour laquelle aucun travaux n'a été effectué est enregistré au passif en produit constaté d'avance sur subvention. Les 1 388K€ reclassés correspondent donc à la compensation de ces 2 rubriques afin de ne faire ressortir au bilan des comptes combinés que la part de subvention attendue pour laquelle des travaux ont été réalisés.

<b>(**) Calcul des impôts différés (bilan) au taux de 33,33%</b>	<b>Base</b>	<b>Impôts</b>
Activation des frais de recherches et développement	4 050	(1 350)
Enregistrement des gains et pertes latentes de change en résultat	148	(49)
Indemnités de départ à la retraite	(304)	101
Activation des Crédits Baux	91	(30)
Frais indirects de R&D intégrés dans les stocks	107	(36)
Annulation des marges intragroupe comprises dans le stock	(20)	7
Annulation de la dépréciation des comptes courants intragroupe	672	(224)
Impôts différés sur différences temporaires (dont déficits activés 3 507K€ au 31/12/2016)	(3 678)	1 226
<b>Total impôts différés</b>	<b>1 067</b>	<b>(356)</b>

Par convention la société a choisi d'appliquer un taux d'imposition égal à 33,33% pour le calcul des impôts différés car l'incidence nette de l'application du taux de 28% n'est pas significative (inférieure à 0,1M€) ; en effet les passifs d'impôts différés susceptibles d'être soumis au taux de 28% (sur la recherche et développement principalement) sont compensés par les actifs d'impôts différés susceptibles d'être soumis au taux de 28% (Indemnités de départ à la retraite et déficits fiscaux).

### Note 3 – Ajustements pro forma au bilan

<b>Ajustements pro forma</b>	<b>Bilan</b>	<b>Capitaux</b>	<b>Bilan Passif</b>
	<b>Actif</b>	<b>Propres</b>	<b>Présentation</b>
Part supérieure à un an du Crédit Impôt Recherche étalé			289/(289)
Annulation des Goodwill existants dans le groupe Quantel	(4 044)	(4 044)	
Nouveau Goodwill post opération	30 401	30 401	
<b>Total</b>	<b>26 357</b>	<b>26 357 (*)</b>	<b>0</b>

(\*) L'impact sur les capitaux propres pro forma correspond à la contrepartie transférée (soit 56 790 K€) retraitée de l'élimination de la situation nette de Quantel (soit 30 433 K€).

#### Augmentation de capital

En rémunération de l'Apport, Quantel émettra au profit d'Esira, 6.939.441 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées, à émettre par Quantel par augmentation de capital pour un montant nominal global de 6.939.441 euros. La différence entre la valeur nette comptable de l'Apport, soit 9.671.990 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital soit, 6.939.441 euros, constitue une prime d'apport d'un montant de 2.732.549 euros.

#### Calcul du prix d'acquisition

Les ajustements pro forma retranscrits dans la colonne (11) correspondent à l'enregistrement de l'Apport et de l'écart d'acquisition qui en résulte.

Conformément à la norme IFRS 3, lorsque le regroupement d'entreprise n'est pas rémunéré en numéraire, la contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur des actions émises en rémunération de l'Apport à la Date de Réalisation.

La juste valeur de la contrepartie transférée est susceptible d'évoluer jusqu'à la Date de Réalisation puisque les titres émis en rémunération des apports seront évalués sur la base du cours de l'action Quantel à la Date de Réalisation.

Pour les besoins des ajustements pro forma, le prix de l'action Quantel retenu est de 6,43 euros, correspondant au cours de bourse de clôture du 14 septembre 2017.

Dans le cadre d'une acquisition inversée, l'acquéreur comptable n'émet aucun titre (c'est l'entité acquise sur le plan comptable qui émet les titres). Le paragraphe B.20 de la norme IFRS 3 précise que, dans ce cas, la juste valeur de la contrepartie transférée par l'acquéreur comptable doit être déterminée sur la base du nombre d'actions que l'acquéreur comptable (le Groupe Keopsys au cas présent) aurait eu à émettre au profit des actionnaires de l'entité acquise comptablement (Quantel au cas présent) pour

donner aux actionnaires de Quantel le même pourcentage de détention dans le nouvel ensemble que celui qui résulte de l'acquisition inversée.

Au travers de l'Apport, les actionnaires du Groupe Keopsys (Esira) vont obtenir 44% du nouvel ensemble (6 939 441 nouvelles actions sur un montant total de 15 771 457 actions à l'issue de l'Apport), et par conséquent les actionnaires de Quantel détiendront 56% du nouvel ensemble.

Au cas présent, le Groupe Keopsys étant un groupe combiné (et non une entité juridique), il n'est pas possible de raisonner en nombre d'actions, mais la même approche peut être suivie en raisonnant sur la base du montant de l'augmentation de capital que le Groupe Keopsys aurait eu à émettre au profit des actionnaires de Quantel pour leur donner 56% du nouvel ensemble.

*Valeur de l'Apport du groupe Keopsys :*

La valeur de l'Apport peut être estimée par le nombre d'actions émises par Quantel en rémunération des Apports, soit 6.939.441 actions au cours de 6,43 €, soit une valeur de 44 621 K€.

*Montant de l'augmentation de capital que le Groupe Keopsys aurait eu à réaliser :*

Valeur de l'Apport (du groupe Keopsys)	44 621 K€.
Quote-part des actionnaires du Groupe Keopsys dans le nouvel ensemble	44%
Valeur du nouvel ensemble	101 410 K€.
Quote-part des actionnaires de Quantel dans le nouvel ensemble	56%
Augmentation de capital que le Groupe Keopsys aurait eu à émettre au profit des actionnaires de Quantel	56 790 K€

Sur le plan comptable, le Groupe Keopsys aurait donc eu à réaliser une augmentation de capital de 56,8 M€ au profit des actionnaires de Quantel pour acquérir 44% du nouvel ensemble. Le prix d'acquisition s'établit ainsi à 56 790 K€ . Cette approche reflète le raisonnement suivi dans l'exemple de la norme IFRS 3, IE1 à IE4.

Une autre approche (prévue par la norme IFRS 3, IE5) peut être de calculer le prix d'acquisition sur la base du nombre d'actions composant le capital social de Quantel (soit 8.832.016). De la même manière, le prix d'acquisition s'établit à 56 790 K€ (soit 6,43 euros multiplié par le nombre d'actions composant le capital social de Quantel (soit 8.832.016)).

*Calcul de l'écart d'acquisition provisoire*

<b>Calcul de l'écart d'acquisition provisoire</b>	<b>Total Prix d'acquisition (K€)</b>	<b>56.790</b>
	<i>Situation Quantel nette 31/12/16</i>	30.433
	<i>Annulation Goodwill existant</i>	(4.044)
	<b>Total retraité</b>	<b>26.389</b>
	<b>Ecart d'acquisition provisoire</b>	<b>30.401</b>

L'écart d'acquisition provisoire a été calculé sur la base de la situation nette comptable de Quantel à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La différence entre le prix d'acquisition de 56 790 K€ et la situation nette comptable de Quantel au 31 décembre 2016, soit 26.389 K€ (l'écart d'acquisition historique n'étant pas pris en compte), représente un montant de 30.401 K€.

L'écart d'acquisition étant calculé sur une base provisoire, son montant définitif pourra évoluer afin de refléter la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la Date de Réalisation. L'allocation du prix d'acquisition devra être déterminée en conséquence à partir de ces données définitives, dans le délai d'affectation prévus par le référentiel IFRS tel qu'applicable dans l'Union européenne.

Dans l'hypothèse où le cours de bourse au jour de l'opération serait de 1€ supérieur (7,30€), le Goodwill serait supérieur de 8,8M€ pour devenir 38,1M€. Si inversement le cours de bourse était de 5,30€, le Goodwill serait de 20,4M€.

## **B/ Notes relatives au compte de résultat pro forma au 31 décembre 2016**

### **Note 4 – Comptes de résultat historiques de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

La colonne (1) correspond au compte de résultat consolidé résumé audité du Groupe Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés 2016 de Quantel et le rapport des commissaires aux comptes figurent dans le Document de Référence 2016, qui est incorporé par référence dans le présent Document.

Les colonnes (2), (4) et (5) correspondent aux comptes de résultats sociaux audités des sociétés du Groupe Keopsys pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'information comptable, une colonne (6) a été ajoutée pour Keopsys Inc., filiale détenue à 100 % par Keopsys). La colonne (3) correspond au bilan social de Veldys non audité. Le compte de résultat de chacune des sociétés du Groupe Keopsys tels qu'issu des comptes sociaux, ainsi que, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes y afférant sont annexés au présent Document.

### **Note 5 – Retraitements et comptes de résultat combinés des sociétés du groupe Keopsys**

En conséquence, des retraitements ont été appliqués aux comptes sociaux de différentes sociétés afin de tenir compte des principes et méthodes comptables Quantel telles que décrites dans ses comptes consolidés 2016. Les colonnes (7) et (8) font ressortir ces retraitements portant notamment sur l'annulation des opérations intra-groupe au sein du Groupe Keopsys ou sur l'activation des dépenses (et les amortissements correspondants) en matière de recherche & développement et de celles en matière de crédits-baux.

Les principaux retraitements au compte de résultat sont les suivants :

COMPTE	Activation des frais de recherche et développement	Enregistrement des gains et pertes latents de change en résultat	Indemnités de départ à la retraite	Activation des Crédits Baux	Frais indirects de R&D intégrés dans les stocks	Etalement Crédit Impôt Recherche	Reclassement Crédit Impôt Recherche	Impôts différés (***)	Annulation des marges intragroupe comprises dans le stock	Reclassement de présentation	Total Retraitements IFRS
<b>COMPTE COMBINÉS GROUPE KEOPSYS - COMPTE DE RESULTAT - RETRAITEMENTS IFRS</b>											
<b>Chiffres d'affaires</b>										<b>(40)</b>	<b>(40)</b>
Autres produits des activités ordinaires	(116)										(116)
Achats consommés	244				4				(20)	69	296
Charges de personnel	1 221										1 221
Charges externes	84			142						(29)	197
Impôts et taxes											0
Amortissements	(243)			(215)							(458)
Provisions			(41)								(41)
Autres produits/ autres charges						(281)	824			(6)	536
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 190</b>	<b>0</b>	<b>(41)</b>	<b>(74)</b>	<b>4</b>	<b>(281)</b>	<b>824</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 595</b>
Autres produits et charges opérationnels											0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 190</b>	<b>0</b>	<b>(41)</b>	<b>(74)</b>	<b>4</b>	<b>(281)</b>	<b>824</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 595</b>
Produits financiers											0
Coût de l'endettement financier brut		35		(11)							24
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>(11)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
Autres produits et charges financiers		(5)								6	1
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 190</b>	<b>30</b>	<b>(41)</b>	<b>(84)</b>	<b>4</b>	<b>(281)</b>	<b>824</b>	<b>0</b>	<b>(20)</b>	<b>0</b>	<b>1 620</b>
Impôt sur les bénéfices							(824)	(704)			(1 528)
<b>Résultat Net avant résultat des activités abandonnées</b>	<b>1 190</b>	<b>30</b>	<b>(41)</b>	<b>(84)</b>	<b>4</b>	<b>(281)</b>	<b>0</b>	<b>(704)</b>	<b>(20)</b>	<b>0</b>	<b>92</b>
Résultat net des activités abandonnées											
<b>Résultat net total</b>	<b>1 190</b>	<b>30</b>	<b>(41)</b>	<b>(84)</b>	<b>4</b>	<b>(281)</b>	<b>0</b>	<b>(704)</b>	<b>(20)</b>	<b>0</b>	<b>92</b>

<b>(***) Calcul des impôts différés (compte de résultat) au taux de 33,33%</b>	<b>Base</b>	<b>Impôts</b>
Activation des frais de recherches et développement	1 190	(397)
Enregistrement des gains et pertes latentes de change en résultat	30	(10)
Indemnités de départ à la retraite	(41)	14
Activation des crédits-baux	(84)	28
Frais indirects de R&D intégrés dans les stocks	4	(1)
Annulation des marges intragroupe comprises dans le stock	(20)	7
Impôts différés sur différences temporaires (dont imputation des déficits activés : 1 084K€ de base en 2016)	1 035	(345)
<b>Total impôts différés</b>	<b>2 113</b>	<b>(704)</b>

*Par convention la société a choisi d'appliquer un taux d'imposition égal à 33.33% pour le calcul des impôts différés car l'incidence nette de l'application du taux de 28% n'est pas significative (inférieure à 0,1M€) ; en effet les passifs d'impôts différés susceptibles d'être soumis au taux de 28% (sur la recherche et développement principalement) sont compensés par les actifs d'impôts différés susceptibles d'être soumis au taux de 28% (Indemnités de départ à la retraite et déficits fiscaux).*

Le compte de résultat combiné du groupe figure à la colonne (9). La différence majeure se situe au niveau du résultat opérationnel qui augmente de 1 595k€ essentiellement du fait de la capitalisation et amortissement des frais de R&D pour 1 190K€.

Dans le cadre de l'établissement de ces Comptes Combinés 2016, et dans la mesure où le Groupe Keopsys n'a jamais appliqué les IFRS par le passé, le Groupe Keopsys a fait le choix de retenir les mêmes méthodes comptables que celles de Quantel décrites dans les comptes consolidés 2016 de Quantel.

#### **Note 6 – Ajustements pro forma sur le compte de résultats du nouveau groupe Quantel/Keopsys**

Le seul ajustement pro forma sur les comptes de résultats consiste en la comptabilisation en charges externes des coûts d'acquisition estimés à environ 420K€.

Ces coûts n'auront pas d'incidence prolongée sur les comptes.

## 4.2 **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**ACEFI CL**  
48, avenue du Président Wilson  
75116 Paris

**DELOITTE & ASSOCIES**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**QUANTEL**  
Société Anonyme  
2-bis, avenue du Pacifique  
91940 Les Ulis

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'instruction AMF n°2016-04 et du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Quantel relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluses dans la partie 4.1 du document d'information établi à l'occasion de l'augmentation de capital de Quantel par émission d'actions ordinaires en rémunération de l'apport en nature d'actions des sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de parts sociales Veldys (le « **Groupe Keopsys** ») et de l'admission aux négociations des actions Quantel émises en rémunération de cet apport (le « **Document E** »).

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition des titres du Groupe Keopsys par la société Quantel aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 31 décembre 2016 et le compte de résultat consolidé de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 de la société Quantel si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour le compte de résultat et au 31 décembre 2016 pour le bilan. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions de l'instruction AMF n°2016-04 et du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les

documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Quantel pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'enregistrement du document E auprès de l'AMF,
- et de l'admission aux négociations sur un marché réglementé et/ou d'une offre au public de titres financiers de la société Quantel en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus, visé par l'AMF, serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 septembre 2017

Les commissaires aux comptes

**ACEFI CL**

Jean-Luc LAUDIGNON

**DELOITTE & ASSOCIES**

Alain GUINOT

## **5. PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS DONT LES ACTIONS SONT APPORTÉES**

### **5.1 Présentation générale du Groupe Keopsys**

#### **5.1.1 Renseignements généraux**

Basé à Lannion, le Groupe Keopsys est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation des lasers et amplificateurs à fibre à destination des marchés de la défense, de l'industrie, de la recherche scientifique, des télécommunications, du médical et du spatial.

L'activité du Groupe Keopsys est exercée par l'intermédiaire des trois sociétés opérationnelles, telles que décrites ci-dessous :

- La société Keopsys, fondée en novembre 1997 par Marc Le Flohic sous le nom d'Optocom Innovation.
- La société LEA Photonics issue du rachat, en octobre 2014, des actifs situés à Lannion de la société 3S Photonics.
- La société Sensup créée en 2013.

La technologie des lasers à fibre, développée et commercialisée par le Groupe Keopsys, est la dernière technologie laser mise au point actuellement sur le marché.

Utilisant la fibre optique comme milieu amplificateur, cette technologie est en fort développement dans le marché du laser notamment en raison des particularités suivantes :

- une grande compétitivité de ses prix par rapport aux autres technologies de laser sur le marché,
- une compacité permettant de développer des systèmes facilement embarqués,
- une grande fiabilité technique,
- un faible besoin de maintenance,
- une faible consommation d'énergie,
- une puissance et une performance accrue permises par les améliorations technologiques réalisées au cours des dernières années.

#### **5.1.2 Histoire du Groupe Keopsys**

Fondée en 1997, Keopsys a profondément fait évoluer la façon de pomper les amplificateurs à fibre, en développant une technologie exclusive qui consiste à coupler plusieurs sources de lumière dans une fibre : le VSP (*V rainure Side Pumping*). Après l'explosion de la bulle Internet, l'entreprise s'est diversifiée rapidement vers des applications de recherche scientifique et de défense. Conçus pour des applications embarquées et pour de longue portée, les lasers Keopsys sont robustes et fiables et offrent différentes gammes d'énergie impulsionnelle de sortie.

En 2013, pour répondre aux besoins du marché, le Groupe Keopsys a créé la société Sensup pour développer des systèmes électro-optiques – hardware – à base de laser à fibre pour des applications de localisation, de détection et d'aide à la navigation. Sensup s'appuie sur le savoir-faire technologique et industriel de Keopsys pour le développement et la fourniture de systèmes lasers adaptés à ses instruments de mesure de distance.

En 2014, le Groupe Keopsys est devenu une entreprise de taille intermédiaire, grâce à l'acquisition des actifs du Groupe 3SP à Lannion et propose aujourd'hui plus de 500 solutions optiques fibrées offrant

des lasers à fibre optique et des amplificateurs à haute performance couvrant le spectre optique de 355 à 2100nm.

Le Groupe Keopsys est impliqué dans de nombreux projets innovants. Son équipe de R & D hautement qualifiée se mobilise afin d'être au premier plan de la technologie sur le marché du laser à fibre. Le Groupe Keopsys mène une stratégie qui vise à accroître la performance de ses appareils à des conditions économiques attractives.

Le processus de fabrication du Groupe Keopsys est de plus en plus intégré verticalement, offrant l'avantage de maîtriser la qualité et les coûts de fabrication. De petites à grandes séries, ses appareils sont fabriqués avec une méthode de production en ligne. Le Groupe Keopsys a la capacité de produire des séries de plus de 2500 appareils par an.

Le Groupe Keopsys dispose de filiales aux USA, au Japon et d'un bureau commercial en Chine avec des équipes d'ingénieurs commerciaux hautement qualifiés dans le domaine des lasers.

### 5.1.3 Informations financières sélectionnées du Groupe Keopsys

Les informations financières sélectionnées figurant dans les tableaux ci-après sont extraites des comptes « combinés » non audités des sociétés du Groupe Keopsys pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 préparés pour les besoins de l'établissement des informations financières pro forma, tel que décrit à la Section 4.1 du présent Document :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>8.929</b>
Réserves des participations ne donnant pas le contrôle	1
Emprunt et dettes financières – part à plus d'un an	<b>4.909</b>
Emprunt – part à moins d'un an	<b>510</b>
(Trésorerie active)	<b>(2.317)</b>
Endettement financier net court terme <sup>(1)</sup>	<b>(1.807)</b>
Endettement financier net	<b>3.102</b>

<sup>(1)</sup> Correspond à la somme de Emprunt – part moins d'un an et de la Trésorerie active.

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17.189</b>
Résultat opérationnel	3.050
<i>Rentabilité opérationnelle (%)</i>	<i>17.7 %</i>
<b>Résultat net total</b>	<b>2.124</b>
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4.056
(Variation du BFR)	51
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4.107
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2.024)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3.547)

#### 5.1.4 *Présentation des principaux marchés du Groupe Keopsys*

Le Groupe Keopsys est spécialiste des lasers et amplificateurs à fibre à destination des marchés de la défense, du spatial, de l'industrie, du scanning 3D & LIDAR, du médical, des télécommunications et de la recherche scientifique.

##### 5.1.4.1 Marché de la défense

Les propriétés uniques du laser à fibre (compacité, poids faible, efficacité énergétique élevée, insensibilité à la température, robustesse, flexibilité quant à son mode de fonctionnement, luminosité élevée et longueurs d'onde de fonctionnement sécurisées pour les yeux) en font une solution particulièrement adaptée pour le remplacement d'autres types de lasers dans les systèmes existants actuellement utilisés dans le domaine de la défense et ouvrent de nouveaux champs d'application dans la détection d'obstacles, le guidage et la télémétrie (mesure de la distance).

Le Groupe Keopsys a été l'une des premières entreprises à présenter aux entreprises du marché de la défense des capteurs lasers à fibre pulsée très compacts résistants aux chocs, aux vibrations et à l'eau. La politique d'innovation du Groupe Keopsys permet d'offrir des solutions personnalisées de haute qualité.

Ainsi, les lasers à fibre du Groupe Keopsys sont actuellement déployés dans des systèmes utilisés par des troupes au sol, des avions, des hélicoptères, des drones et des robots.

##### 5.1.4.2 Marché spatial

Avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché de l'exploration spatiale, la demande de lasers à fibre est en fort développement, notamment pour le guidage et les télécommunications. La compacité, la robustesse, la fiabilité et la faible consommation d'énergie des lasers sont essentielles pour les applications spatiales.

Le Groupe Keopsys dispose de technologies éprouvées sur la terre, développe et commercialise des innovations pour des applications spatiales.

##### 5.1.4.3 Marché industriel

Le Groupe Keopsys développe des produits pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients industriels.

Les lasers industriels permettent une évolution qualitative de la production et sont largement intégrés dans les *process* complexes grâce à une puissance élevée, une haute précision et une grande fiabilité dans le temps.

Les propriétés des lasers à fibre du Groupe Keopsys telles que la longueur d'onde, la puissance de sortie, le diamètre du faisceau et divergence permettent de répondre à des usages très techniques, tels que la réparation des écrans plats, la LIBS (spectroscopie sur plasma induit par laser ou l'analyse à distance composants des matériaux), la vélocimétrie laser de fluide, le nettoyage laser, la métrologie et le contrôle industriel.

##### 5.1.4.4 Scanning 3D & LIDAR

Le Groupe Keopsys est spécialisé dans le marché des scans 3D, de la mesure de distance et de vent en temps réel. Il s'agit d'innovations technologiques majeures pour le développement des marchés à fort potentiel notamment en matière de véhicules autonomes, de la détection de polluant, de l'énergie éolienne, du bâtiment, des infrastructures, du secteur minier et de l'agriculture.

Les capteurs optiques, tels que les *light detection and ranging* (LIDAR) et les télémètres sont les *hardwares* nécessaires pour effectuer ses mesures et les interpréter à l'aide de *softwares*.

Les lasers à fibre ont permis de développer et faire progresser les capteurs optiques, grâce à leur légèreté, leur compacité, leur faible consommation, leur fiabilité et la fréquence élevée de balayage.

Les lasers à fibre du Groupe Keopsys ont des fortes puissances crêtes et sont adaptés pour des applications moyenne et longue portée dont les usages se développent fortement.

#### 5.1.4.5 Marché médical

L'évolution des technologies lasers notamment leur puissance, leur longueur d'ondes ou leur impulsion permet un accroissement important du nombre d'applications médicales utilisant le laser, telles que :

- La chirurgie : la coupe des tissus avec des saignements réduits et une cicatrisation accélérée ;
- L'ophtalmologie : le traitement de la cataracte et de la cornée de l'œil ;
- L'esthétique : le traitement des cheveux indésirables, des rides, des marques de naissance et des taches de rousseur.

Le Groupe Keopsys développe à partir de ses technologies une nouvelle gamme de lasers à fibre destiné au marché du médical.

#### 5.1.4.6 Marchés des télécommunications

La fibre optique a été une innovation majeure dans la révolution de l'industrie des télécommunications par la forte amélioration des performances des amplificateurs de télécommunication.

La transmission guidée (WDM, FFTX, CATV, communication longue distance) ou en espace libre (communication terrestre par satellite ou entre une station terrestre et un engin spatial) utilisent des amplificateurs à fibre optique.

Le Groupe Keopsys développe des amplificateurs à fibre optique pour obtenir des systèmes de haute puissance, compact, à faible consommation d'énergie et répondant aux nouveaux besoins technologiques des opérateurs.

#### 5.1.4.7 Marché scientifique

L'utilisation des lasers est très répandue dans le domaine scientifique. Ils permettent notamment d'identifier des particules, de mettre en évidence des réactions, d'intervenir avec une forte énergie sur de très petites particules et d'en observer les effets.

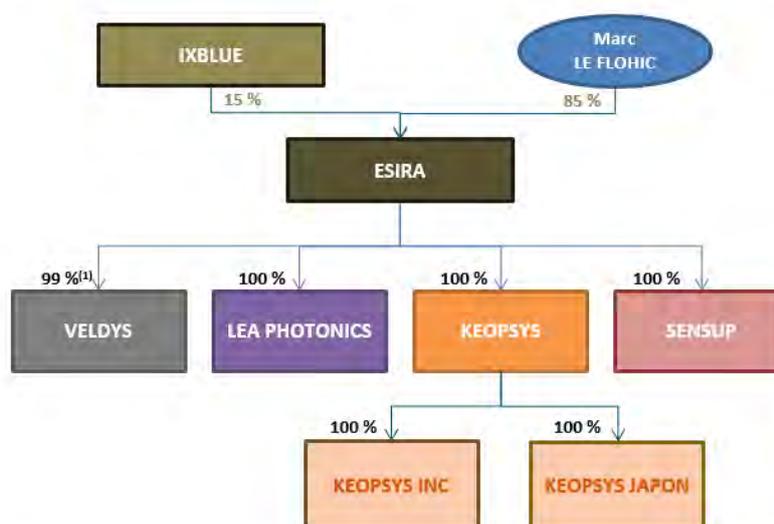
Les lasers à fibre du Groupe Keopsys sont très reconnus dans les laboratoires du monde entier grâce à leurs caractères différenciant :

- fortes puissances optiques, grande stabilité, faible bruit, polyvalence,
- flexibilité dans la conception et l'adaptation des amplificateurs optiques.

#### 5.1.4.8 Durées de vie fonctionnelles et commerciales des produits du Groupe Keopsys

Produits par marché	Durée de vie fonctionnelle	Durée de vie commerciale
Défense / spatial	10 ans	10 ans
Industrie	5 ans	10 ans
Médical	5 ans	10 ans
Scientifique	5 ans	5 ans
Télécommunications	15 ans	5 ans

#### 5.1.5 Organigramme du Groupe Keopsys avant l'Apport



(1) Keopsys détient 1 % du capital et des droits de vote de Veldys

#### 5.1.6 Conventions particulières au sein du Groupe Keopsys

##### 5.1.6.1 Convention de gestion de trésorerie

- Une convention de gestion de trésorerie a été conclue le 29 mars 2013 et amendée le 26 octobre 2014 et le 2 septembre 2015 entre Esira, Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys aux termes de laquelle chaque société signataire s'engage à mettre à disposition des autres sociétés ses excédents de trésorerie et donne mandat aux autres sociétés aux fins de rechercher, négocier et conclure des financements aux meilleures conditions auprès des tiers.

Il est prévu la résiliation de cette convention au plus tard à la Date de Réalisation, à compter de laquelle le Groupe Keopsys et le Groupe Quantel mettront en place une nouvelle convention de mutualisation et de gestion collective de leurs excédents de trésorerie.

##### 5.1.6.2 Conventions de prestations de services

- Une convention de prestations de services a été conclue le 2 septembre 2015 (avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015), entre Esira (en qualité de prestataire) et Keopsys, LEA Photonics et Sensup, aux termes de laquelle Esira s'engage à centraliser et assurer au profit des autres parties les services de gestion administrative et commerciale liés notamment leurs activités opérationnelles.

Il est prévu qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Keopsys assure, aux mêmes conditions financières, les prestations réalisées actuellement par Esira au titre de cette convention.

- Une convention de prestations de services a été conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2016 entre Keopsys Inc. et Esira ayant pour objet la représentation institutionnelle du Groupe Keopsys sur le marché nord-américain.

Il est prévu qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Keopsys assure, aux mêmes conditions financières, les prestations réalisées actuellement par Esira au titre de cette convention. Par ailleurs, une nouvelle convention de prestations de services sera conclue entre Keopsys Inc. et Keopsys et aura pour objet la représentation institutionnelle du Groupe Keopsys sur le marché nord-américain.

#### 5.1.6.3 Baux immobiliers

- Un contrat de bail a été conclu le 14 novembre 2016 et amendé le 1<sup>er</sup> juin 2017 entre Veldys (en qualité de bailleur) et Esira (en qualité de preneur) portant sur un bâtiment à usage industriel à Lannion (4 rue Louis de Broglie). Des conventions de sous-location ont été conclues le 14 novembre 2016 portant sur ces mêmes locaux au bénéfice de Keopsys, LEA Photonics et Sensup. Il est précisé qu'une convention de sous-location a été conclue entre LEA Photonics et Quantel le 1<sup>er</sup> juin 2017 portant sur une partie des locaux dont LEA Photonics bénéficie au titre du contrat de sous-location conclu avec Esira.

Il est prévu que Keopsys devienne preneur en lieu et place d'Esira à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et reprenne à son compte les contrats de sous-location conclus avec Sensup et LEA Photonics.

## 5.2 **Pour Keopsys**

### 5.2.1 **Renseignements généraux**

#### 5.2.1.1 Dénomination et siège social

La dénomination de la société est Keopsys. Son siège social est situé au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion.

#### 5.2.1.2 Date de constitution et durée de la société

Keopsys a été constituée le 18 novembre 1997 pour une durée de 99 années, expirant le 18 novembre 2096, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.2.1.3 Forme juridique et législation de la société

Keopsys est une société par actions simplifiée de droit français ; elle est régie par les dispositions du Code de commerce et ses statuts.

#### 5.2.1.4 Objet social résumé

Keopsys a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger :

- l'étude, le développement, la maîtrise d'œuvre, la production et la commercialisation de tout dispositif optique, électronique, et optoélectronique, et la fabrication d'appareils d'émission et de transmission ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,

d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et

- généralement toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet connexe.

#### 5.2.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés

Keopsys est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 414 440 446.

#### 5.2.1.6 Direction

##### **(a) Noms, prénoms des principaux dirigeants et fonctions**

Esira est Président de Keopsys. Marc Le Flohic est Président d'Esira et Directeur Général de Keopsys.

##### **(b) Rémunérations et avantages en nature des membres des organes d'administration et de direction**

Au titre de ses fonctions de Président de Keopsys, Esira a perçu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une rémunération annuelle fixe de 61.752 euros.

Au titre de ses fonctions de Directeur Général de Keopsys, Marc Le Flohic a perçu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une rémunération annuelle fixe de 180.000 euros et a bénéficié d'un avantage en nature lié à son véhicule de fonction d'un montant de 10.440 euros par an.

#### 5.2.1.7 Commissaires aux comptes

*Commissaires aux comptes titulaires*

##### **KPMG AUDIT OUEST**

7 Boulevard Albert Einstein, 44311 Nantes

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017

Nom de l'associé en charge du suivi de Keopsys : Monsieur Gwénael Le Guellaut

*Commissaires aux comptes suppléants*

##### **KPMG AUDIT NORMANDIE**

5 avenue de Duhna, 14209 Hérouville-Saint-Clair

Date du premier mandat : assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017

#### 5.2.1.8 Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

L'ensemble des documents et renseignements relatifs à Keopsys peuvent être consultés au siège social de Keopsys.

### 5.2.2 *Renseignements de caractère général concernant le capital*

#### 5.2.2.1 Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques

**(a) *Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres composant le capital social***

À la date du présent Document, le capital social de Keopsys s'élève à 2.098.396 euros, entièrement libéré et divisé en 1.049.198 actions ordinaires d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune.

**(b) *Principales caractéristiques des différentes catégories d'actions***

Keopsys a émis uniquement des actions ordinaires obligatoirement nominatives.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, les associés ne supportant les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions sociales.

**(c) *Nombre de droits de vote double et nombre d'actions d'autocontrôle***

Néant.

**(d) *Fraction non libérée du capital***

Néant.

**(e) *Évolution du capital social sur cinq ans***

Néant.

#### 5.2.2.2 Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital

Il n'existe, à la date du présent Document, aucun titre donnant accès au capital de Keopsys.

#### 5.2.2.3 Répartition du capital et des droits de vote de Keopsys

Esira détient 100 % du capital et des droits de vote de Keopsys.

### 5.2.3 *Renseignements relatifs à l'activité de Keopsys*

#### 5.2.3.1 Description de Keopsys et de ses principales activités

Keopsys est la principale société opérationnelle du Groupe Keopsys et est détenue à 100 % par Esira.

Keopsys est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation des lasers à fibre et des amplificateurs à fibre.

Keopsys est un spécialiste reconnu des technologies *light detection and ranging* (LIDAR) dans les secteurs de la défense, industriel, de la recherche scientifique et spatial.

Keopsys a développé une gamme de lasers à fibre impulsions compacts et de fortes énergies utilisant des composants développés et fabriqués en interne qui permettent de garantir des performances très adaptées au marché du LIDAR. Keopsys propose une gamme de lasers pulsés qui comprend :

- l'infrarouge moyen (1,5 micron longueur d'onde à sécurité oculaire) ;
- les longueurs d'onde visible (vert) pour la détection d'obstacle pour le maritime ;
- l'ultraviolet pour la détection d'aérosols ;
- les longueurs d'onde infrarouge moyen (2 microns et au-delà) pour la détection de polluants et les applications de défense.

Les produits de Keopsys répondent à des demandes en fort développement pour le déploiement de capteurs à destination des voitures autonomes, de la robotique et des besoins de défense.

Keopsys est le leader sur les applications d'acquisition de données en 3 dimensions (scan 3D).

Keopsys développe des solutions techniques uniques et innovantes avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée en optique, électronique, mécanique, software et traitement de signal.

Keopsys a mis en place un outil industriel performant qui lui permet de fabriquer des produits complexes en volume important et à un coût maîtrisé.

Keopsys commercialise ses produits respectivement en Amérique du Nord et au Japon par le biais de deux filiales :

- Keopsys Inc. : basée à Whitehall en Pennsylvanie, cette société a été créée en 2002 pour développer des lasers et des amplificateurs à fibre aux Etats Unis. Keopsys Inc. distribue les produits de Keopsys et LEA Photonics sur le marché nord-américain. Keopsys Inc. ne fabrique pas ses produits et son équipe est composée d'ingénieurs technico commerciaux qui accompagnent les clients et les prospects dans la définition de leurs besoins et des réponses techniques qui peuvent être développées par Keopsys et LEA Photonics. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 2.232.001 dollars US en 2016.
- Keopsys Japon : basée à Tokyo, cette société était un partenaire historique de Keopsys jusqu'à son rachat à 100% par Keopsys le 24 mars 2017. Avec cette filiale japonaise, Keopsys a l'intention de poursuivre son expansion sur le marché croissant d'Asie, où la présence et les relations locales sont essentielles pour se développer. Keopsys Japon distribue les produits de Keopsys et LEA Photonics sur le marché japonais et permettra de mieux répondre aux besoins de ses clients avec des solutions techniques et de services de haute qualité.

### 5.2.3.2 Montant net du chiffre d'affaires de Keopsys au cours des trois derniers exercices

Le montant net du chiffre d'affaires de Keopsys au cours des trois derniers exercices s'établit tel que suit :

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>France</b>	1.691	2.492	2.425
<b>(%)</b>	<i>(22 %)</i>	<i>(24 %)</i>	<i>(23 %)</i>
<b>Export</b>	5.899	7.881	7.998
<b>(%)</b>	<i>(78 %)</i>	<i>(76 %)</i>	<i>(77 %)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>7.590</b>	<b>10.374</b>	<b>10.423</b>

Keopsys dispose d'une base de client diversifiée et d'une activité récurrente. Ainsi, plus des deux tiers des chiffres d'affaires de Keopsys en 2015 et 2016 ont été réalisés avec des clients récurrents.

### 5.2.3.3 Évolution des effectifs de Keopsys au cours des trois derniers exercices

Les effectifs de Keopsys au 31 décembre de chacun des trois derniers exercices s'établissent tels que suit :

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Effectifs</b>	48	61	48

La variation des effectifs au cours des exercices 2015 et 2016 (augmentation en 2015 et réduction en 2016) s'explique par la nature des produits proposés et des prestations réalisées par Keopsys durant ces deux exercices, qui ont nécessité d'avantage de main d'œuvre en 2015, le Groupe Keopsys ayant internalisé au cours de cet exercice une production pour un contrat non récurrent qui avait été préalablement sous-traité, et moins de main d'œuvre en 2016, ce contrat étant arrivé à terme au cours de cet exercice.

De plus, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le personnel support de Keopsys a été transféré vers Esira dans le cadre de la mise en place d'une convention de prestations de service entre Esira (en qualité de prestataire) et Keopsys, LEA Photonics et Sensup, décrite à la Section 5.1.6.2 du présent Document.

Dans le cadre de l'Apport, l'ensemble des salariés d'Esira, soit 11 salariés au 1<sup>er</sup> septembre 2017, a été transféré à Keopsys le 1<sup>er</sup> septembre 2017, de sorte que le nombre de salariés de Keopsys s'élève à 72 à la date du présent Document.

### 5.2.3.4 Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de Keopsys

Keopsys Inc. est une société américaine basée à Whitehall en Pennsylvanie. Elle distribue les produits de Keopsys et LEA Photonics sur le marché nord-américain.

Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de Keopsys Inc. s'est élevé à 2.232.001 dollars US.

#### 5.2.3.5 Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de Keopsys

A la date du présent Document, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe Keopsys, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe Keopsys a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe Keopsys est menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de Keopsys.

#### 5.2.4 *Informations financières relatives à Keopsys*

##### 5.2.4.1 Etats financiers de Keopsys et rapports des commissaires aux comptes pour les trois derniers exercices clos

Voir Annexe II.

##### 5.2.4.2 Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan

Néant.

##### 5.2.4.3 Tableau des filiales et participations

Keopsys détient 100 % du capital de Keopsys Inc. (filiale américaine de Keopsys) et 100 % du capital de Keopsys Japon (filiale japonaise de Keopsys).

#### 5.2.5 *Renseignements concernant l'évolution récente de Keopsys*

Néant.

### 5.3 **Pour LEA Photonics**

#### 5.3.1 *Renseignements généraux*

##### 5.3.1.1 Dénomination et siège social

La dénomination de la société est LEA Photonics. Son siège social est situé au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion.

##### 5.3.1.2 Date de constitution et durée de la société

LEA Photonics a été constituée le 10 novembre 2014 pour une durée de 99 années, expirant le 9 novembre 2113, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

##### 5.3.1.3 Forme juridique et législation de la société

LEA Photonics est une société par actions simplifiée de droit français ; elle est régie par les dispositions du Code de commerce et ses statuts.

##### 5.3.1.4 Objet social résumé

LEA Photonics a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger :

- le développement, la fabrication et la commercialisation de composants fibrés, de lasers et d'amplificateurs optiques ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,

de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et

- généralement toutes opérations quelle qu'en soit la nature : artisanale, commerciale, industrielle, mobilière, immobilière, financière sous quelque forme que ce soit dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou soit susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

#### 5.3.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés

LEA Photonics est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 807 649 207.

#### 5.3.1.6 Direction

**(a) Noms, prénoms des principaux dirigeants et fonctions**

Esira est Président de LEA Photonics. Marc Le Flohic est Président d'Esira.

**(b) Rémunérations et avantages en nature des membres des organes d'administration et de direction**

Au titre de ses fonctions de Président de LEA Photonics, Esira a perçu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une rémunération annuelle fixe de 61.752 euros.

#### 5.3.1.7 Commissaires aux comptes

*Commissaires aux comptes titulaires*

**KPMG SA**

2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris La  
Défense

Date du premier mandat : assemblée générale  
constitutive du 26 octobre 2014

Expiration du mandat en cours : assemblée  
générale ordinaire appelée à statuer sur les  
comptes de l'exercice 2020

Nom de l'associé en charge du suivi de LEA  
Photonics : Monsieur Gwénael Le Guellaut

*Commissaires aux comptes suppléants*

**SALUSTRO REYDEL**

2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris La  
Défense

Date du premier mandat : assemblée générale  
constitutive du 26 octobre 2014

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020

#### 5.3.1.8 Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

L'ensemble des documents et renseignements relatifs à LEA Photonics peuvent être consultés au siège social de LEA Photonics.

### 5.3.2 *Renseignements de caractère général concernant le capital*

#### 5.3.2.1 Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques

**(a) *Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres composant le capital social***

À la date du présent Document, le capital social de LEA Photonics s'élève à 1.500.000 euros, entièrement libéré et divisé en 150.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune.

**(b) *Principales caractéristiques des différentes catégories d'actions***

LEA Photonics a émis uniquement des actions ordinaires obligatoirement nominatives.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, les associés ne supportant les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions sociales.

**(c) *Nombre de droits de vote double et nombre d'actions d'autocontrôle***

Néant.

**(d) *Fraction non libérée du capital***

Néant.

**(e) *Évolution du capital social sur cinq ans***

Néant.

#### 5.3.2.2 Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital

Il n'existe, à la date du présent Document, aucun titre donnant accès au capital de LEA Photonics.

#### 5.3.2.3 Répartition du capital et des droits de vote de LEA Photonics

Esira détient 100 % du capital et des droits de vote de LEA Photonics.

### 5.3.3 *Renseignements relatifs à l'activité de LEA Photonics*

#### 5.3.3.1 Description de LEA Photonics et de ses principales activités

Née en 2014 de la reprise des actifs de Lannion de la société 3S Photonics, LEA Photonics est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de lasers à fibre et d'amplificateurs à fibre à destination des secteurs industriel, télécommunication et médical.

LEA Photonics est détenue à 100 % par ESIRA.

LEA Photonics a développé une gamme de lasers à fibre continue, utilisant des composants développés et fabriqués en interne qui permettent de garantir des performances adaptées pour des applications industrielles et médicales.

LEA Photonics a une gamme d'amplificateurs optiques pour les réseaux télécoms adaptée pour les très longues distances, pour les réseaux complexes des métropoles urbaines et pour la fibre chez l'abonné.

LEA Photonics répond avec ses produits télécoms à des demandes en fort développement avec le déploiement de la fibre chez l'abonné.

LEA Photonics développe des solutions techniques innovantes avec une équipe spécialisée en optique et en électronique.

LEA Photonics a mis en place un outil industriel performant qui lui permet de fabriquer des produits complexes en volume important et à un coût maîtrisé.

LEA Photonics commercialise ses produits respectivement en Amérique du Nord et au Japon par le biais des filiales de Keopsys : Keopsys Inc. et Keopsys Japon.

#### 5.3.3.2 Montant net du chiffre d'affaires de LEA Photonics au cours des trois dernières années

Le montant net du chiffre d'affaires de LEA Photonics au cours des trois derniers exercices s'établit tel que suit :

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>France</b>	N/A	2.089	699
<b>(%)</b>		<i>(26 %)</i>	<i>(11 %)</i>
<b>Export</b>	N/A	5.854	5.813
<b>(%)</b>		<i>(74 %)</i>	<i>(89 %)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>N/A</b>	<b>7.942</b>	<b>6.512</b>

LEA Photonics dispose d'une base de clients diversifiée et d'une activité récurrente. Ainsi, entre 40% et 60% des chiffres d'affaires de LEA Photonics en 2015 et 2016 ont été réalisés avec des clients récurrents.

#### 5.3.3.3 Évolution des effectifs de LEA Photonics au cours des trois derniers exercices

Les effectifs de LEA Photonics au 31 décembre de chacun des trois derniers exercices s'établissent tels que suit :

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Effectifs</b>	38	43	36

La réduction des effectifs s'explique pour une partie par le transfert de personnel de LEA Photonics vers Esira dans le cadre de la mise en place d'un contrat de prestations de service, décrit à la Section

5.1.6.2 du présent Document, entre Keopsys, LEA Photonics, Sensup. Le solde correspond à des départs volontaires.

5.3.3.4 Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de LEA Photonics

Néant.

5.3.3.5 Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de LEA Photonics

A la date du présent Document, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe Keopsys, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe Keopsys a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe Keopsys est menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de LEA Photonics.

**5.3.4 Informations financières relatives à LEA Photonics**

5.3.4.1 Etats financiers de LEA Photonics et rapports des commissaires aux comptes pour les deux derniers exercices clos

Voir Annexe III.

5.3.4.2 Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan

Néant.

5.3.4.3 Tableau des filiales et participations

Néant.

**5.3.5 Renseignements concernant l'évolution récente de LEA Photonics**

Néant.

**5.4 Pour Sensup**

**5.4.1 Renseignements généraux**

5.4.1.1 Dénomination et siège social

La dénomination de la société est Sensup. Son siège social est situé au 4, avenue des Peupliers – Bâtiment E), 35510 Cesson-Sévigné.

5.4.1.2 Date de constitution et durée de la société

Sensup a été constituée le 13 mai 2013 pour une durée de 99 années, expirant le 12 mai 2112, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.4.1.3 Forme juridique et législation de la société

Sensup est une société par actions simplifiée de droit français ; elle est régie par les dispositions du Code de commerce et ses statuts.

#### 5.4.1.4 Objet social résumé

Sensup a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger :

- l'activité de conception et de fabrication de capteurs optiques utilisant des sources laser ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et
- généralement toutes opérations quelle qu'en soit la nature : artisanale, commerciale, industrielle, mobilière, immobilière, financière sous quelque forme que ce soit dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou soit susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

#### 5.4.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés

Sensup est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 792 845 463.

#### 5.4.1.6 Direction

**(a) Noms, prénoms des principaux dirigeants et fonctions**

Esira est Président de Sensup. Marc Le Flohic est Président d'Esira.

**(b) Rémunérations et avantages en nature des membres des organes d'administration et de direction**

Au titre de ses fonctions de Président de Sensup, Esira a perçu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, rémunération annuelle fixe de 6.504 euros.

#### 5.4.1.7 Commissaires aux comptes

*Commissaires aux comptes titulaires*

**KPMG AUDIT OUEST**

7 Boulevard Albert Einstein, 44311 Nantes

Date du premier mandat : assemblée générale constitutive du 26 avril 2013

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

Nom de l'associé en charge du suivi de Sensup :  
Monsieur Gwénael Le Guellaut

*Commissaires aux comptes suppléants*

**KPMG AUDIT NORMANDIE**

5 avenue de Duhna, 14209 Hérouville-Saint-Clair

Date du premier mandat : assemblée générale constitutive du 26 avril 2013

Expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

#### 5.4.1.8 Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

L'ensemble des documents et renseignements relatifs à Sensup peuvent être consultés au siège social de Sensup.

### 5.4.2 *Renseignements de caractère général concernant le capital*

#### 5.4.2.1 Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques

**(a) *Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres composant le capital social***

À la date du présent Document, le capital social de Sensup s'élève à 900.000 euros, entièrement libéré et divisé en 9.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

**(b) *Principales caractéristiques des différentes catégories d'actions***

Sensup a émis uniquement des actions ordinaires obligatoirement nominatives.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, les associés ne supportant les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions sociales.

**(c) *Nombre de droits de vote double et nombre d'actions d'autocontrôle***

Néant.

**(d) *Fraction non libérée du capital***

Néant.

**(e) *Évolution du capital social sur cinq ans***

Le 12 septembre 2016, il a été procédé à une augmentation du capital social d'un montant de 750.000 euros, le portant ainsi de 150.000 euros à 900.000 euros, par voie d'apport en numéraire et par création de 7.500 actions ordinaires nouvelles intégralement souscrites et libérées par Esira.

#### 5.4.2.2 Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital

Il n'existe, à la date du présent Document, aucun titre donnant accès au capital de Sensup.

#### 5.4.2.3 Répartition du capital et des droits de vote de Sensup

Esira détient 100 % du capital et des droits de vote de Sensup.

### 5.4.3 Renseignements relatifs à l'activité de Sensus

#### 5.4.3.1 Description de Sensus et de ses principales activités

Sensus développe, fabrique et commercialise des systèmes électro-optiques reposant sur la technologie des lasers à fibre.

Sensus développe une gamme de télémètres et de LIDAR compacts, à longue portée et à sécurité oculaire utilisant des composants optiques – lasers à fibre et amplificateurs optiques – développés et fabriqués par Keopsys.

La technologie des lasers à fibre Keopsys intégrés dans les produits Sensus leur garantit une performance, une durabilité, une faible consommation d'énergie et une sécurité oculaire accrue.

Sensus dispose d'un avantage concurrentiel essentiel avec la technologie Keopsys pour concevoir des systèmes optroniques de haute performance.

Les produits de Sensus répondent à des demandes en fort développement pour la télémétrie, la détection d'obstacles et l'aide à la navigation dans les domaines civils et militaires.

Sensus développe des solutions techniques uniques et innovantes avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée en optique, électronique, mécanique, software et traitement de signal.

Sensus s'appuie sur l'outil industriel performant de Keopsys.

#### 5.4.3.2 Montant net du chiffre d'affaire de Sensus au cours des trois derniers exercices

Le montant net du chiffre d'affaires de Sensus au cours des trois derniers exercices s'établit tel que suit :

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>France</b>	11	132	156
<b>(%)</b>	<i>(100 %)</i>	<i>(97 %)</i>	<i>(99 %)</i>
<b>Export</b>	N/A	4	2
<b>(%)</b>		<i>(3 %)</i>	<i>(1 %)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>136</b>	<b>158</b>

#### 5.4.3.3 Évolution des effectifs de Sensus au cours des trois derniers exercices

Les effectifs de Sensus au 31 décembre de chacun des trois derniers exercices s'établissent tels que suit :

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Effectifs</b>	2	4	4

5.4.3.4 Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de Sensup

Néant.

5.4.3.5 Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de Sensup

A la date du présent Document, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe Keopsys, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe Keopsys a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe Keopsys est menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de Sensup.

**5.4.4 Informations financières relatives à Sensup**

5.4.4.1 Etats financiers de Sensup et rapports des commissaires aux comptes pour les trois derniers exercices clos

Voir Annexe IV.

5.4.4.2 Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan

Néant.

5.4.4.3 Tableau des filiales et participations

Néant.

**5.4.5 Renseignements concernant l'évolution récente de Sensup**

Néant.

**5.5 Pour Veldys**

**5.5.1 Renseignements généraux**

5.5.1.1 Dénomination et siège social

La dénomination de la société est Veldys. Son siège social est situé au 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion.

5.5.1.2 Date de constitution et durée de la société

Veldys a été constituée le 15 avril 2013 pour une durée de 99 années, expirant le 15 avril 2112, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.5.1.3 Forme juridique et législation de la société

Veldys est une société civile immobilière de droit français ; elle est régie par les dispositions du Code civil et ses statuts.

5.5.1.4 Objet social résumé

Veldys a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- d'acquérir la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- de prendre à bail en vue de leur location, tous immeubles ;
- de gérer et exploiter par bail, location ou autrement, les immeubles dont la société serait propriétaire ou qu'elle aurait elle-même pris à bail, étant précisé que les locaux seront tous nus,
- d'aliéner tous immeubles dont la société serait propriétaire.

#### 5.5.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés

Veldys est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 792 449 522.

#### 5.5.1.6 Direction

**(a) *Noms, prénoms des principaux dirigeants et fonctions***

Marc Le Flohic est Gérant de Veldys.

**(b) *Rémunérations et avantages en nature des membres des organes d'administration et de direction***

Au titre de ses fonctions de Gérant de Veldys, Marc Le Flohic ne perçoit aucune rémunération annuelle fixe.

#### 5.5.1.7 Commissaires aux comptes

Néant

#### 5.5.1.8 Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

L'ensemble des documents et renseignements relatifs à Veldys peuvent être consultés au siège social de Veldys.

### 5.5.2 ***Renseignements de caractère général concernant le capital***

#### 5.5.2.1 Montant du capital souscrit, nombre et catégories de parts sociales qui le constituent et mention de leurs principales caractéristiques

**(a) *Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de parts sociales composant le capital social***

À la date du présent Document, le capital social de Veldys s'élève à 1.000 euros, entièrement libéré et divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

**(b) *Principales caractéristiques des parts sociales***

Outre le droit au remboursement du capital non déjà amorti qu'elle représente, chaque part sociale donne droit dans la propriété de l'actif social à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Elle ouvre par ailleurs, droit à la répartition des bénéfices et du boni de liquidation ou au contraire, entraîne obligation de contribuer aux pertes et au mali de liquidation.

**(c) Fraction non libérée du capital**

Néant.

**(d) Évolution du capital social sur cinq ans**

Néant.

**5.5.2.2 Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital**

Néant.

**5.5.2.3 Répartition du capital de Veldys**

Esira détient 99 % du capital de Veldys, le solde de 1 % étant détenu par Keopsys.

**5.5.3 Renseignements relatifs à l'activité de Veldys**

**5.5.3.1 Description de Veldys et de ses principales activités**

La société civile Veldys détient l'immobilier du site de production du groupe situé à Lannion dans lequel sont rassemblées les équipes de Keopsys et de LEA Photonics, ainsi qu'une partie des effectifs de Sensup.

**5.5.3.2 Revenus des trois derniers exercices par branches d'activités et marchés géographiques**

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Chiffres d'affaires	162	162	220

**5.5.3.3 Évolution des effectifs de Veldys au cours des 3 derniers exercices**

Néant.

**5.5.3.4 Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative sur la situation financière de Veldys**

Néant.

**5.5.3.5 Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de Veldys**

A la date du présent Document, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe Keopsys, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe Keopsys a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe Keopsys est menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de Veldys.

#### **5.5.4 Informations financières relatives à Veldys**

##### **5.5.4.1 Etats financiers de Veldys pour les trois dernier exercices clos**

Voir annexe V.

##### **5.5.4.2 Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan**

Néant.

##### **5.5.4.3 Tableau des filiales et participations**

Néant.

#### **5.5.5 Renseignement concernant l'évolution récente de Veldys**

Veldys a financé et réalisé les travaux suivants dans son immeuble de Lannion pour ses sous locataires :

- 311.000 euros de travaux spécifiques dans le cadre de la convention de sous-location entre Quantel et LEA Photonics décrite aux Sections 2.1.1.5 et 5.1.6.3 du présent Document,
- 235.000 euros de travaux complémentaires d'amélioration et de sécurisation sur l'ensemble de l'immeuble de Lannion.

Les loyers ont été ajustés pour chaque sous locataire en fonction du bénéfice qu'il tire des travaux.

**ANNEXE I**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**



# Ledouble

## QUANTEL

2 bis, avenue du Pacifique  
ZA de Courtabœuf  
BP 23 - 91941 Les Ulis

APPORT EN NATURE D' ACTIONS KEOPSYS,  
LEA PHOTONICS ET SENSUP  
ET DE PARTS SOCIALES VELDYS  
AU PROFIT DE QUANTEL

Rapport du commissaire aux apports  
sur la valeur de l'apport

Ledouble SAS - 8, rue Halévy - 75009 PARIS  
Tél. 01 43 12 84 85 - E-mail [info@ledouble.fr](mailto:info@ledouble.fr)  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables  
et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris  
Société par actions simplifiée au capital de 514 400 €  
RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023



Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Quantel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance<sup>1</sup> de Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'Evry en date du 29 juin 2017, concernant l'apport en nature des actions des sociétés **Keopsys**, **LEA Photonics** et **Sensup** ainsi que des parts sociales de la société civile immobilière **Veldys** au profit de la société **Quantel**, émettant des titres admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C), nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article [L. 225-147](#) du Code de commerce.

Notre appréciation de la rémunération de l'apport fait l'objet d'un rapport distinct.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le traité d'apport signé le 30 juin 2017 par Esira (société apporteuse) et Quantel (société bénéficiaire). Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission ; cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire augmentée de la prime d'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du présent rapport, il ne nous appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Diligences et appréciation de la valeur de l'apport
3. Synthèse
4. Conclusion

---

<sup>1</sup> L'ordonnance n° 20170240, rendue sur requête conjointe des sociétés Quantel et Esira, stipule que le commissaire aux apports apprécie :

- la valeur de l'apport ; et
- la rémunération de l'apport, conformément à la position-recommandation de l'AMF n° [2011-11](#).

Le présent rapport intègre des liens [hypertexte](#)<sup>2</sup> accessibles dans sa version électronique.

Les montants ci-après sont exprimés en euros (€).

Les renvois entre parties et chapitres sont matérialisés entre parenthèses par le signe §.

---

<sup>2</sup> Références du 18 septembre 2017.

# 1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

## 1.1. Contexte de l'opération

L'apport en nature d'actions Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de parts sociales Veldys au profit de la société Quantel s'inscrit dans le cadre du rapprochement entre le groupe Keopsys et le groupe Quantel consécutif à la prise de contrôle d'Eurodyne, holding détenant une participation au sein de la société Quantel, par Esira, société faîtière du groupe Keopsys. À la date du présent rapport, Esira détient l'intégralité du capital social d'Eurodyne<sup>3</sup>, elle-même propriétaire de **19,15%** du capital social et de **24,88%** des droits de vote de la société Quantel. Entre 2016 et 2017, Esira a acquis une participation de référence au sein de la société Quantel en deux étapes :

- elle a d'abord acquis le 18 octobre 2016, auprès de M. Alain de Salaberry, 93,8% du capital social d'Eurodyne, actionnaire de référence de la société Quantel ;
- le bloc restant de 6,2%, objet d'une promesse synallagmatique *i.e.* de promesses croisées d'achat et de vente du capital social d'Eurodyne, a été ultérieurement acquis par Esira.

Dans le cadre de ce rapprochement entre les deux groupes, Esira apportera les actions ou parts sociales de ses filiales Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys (les « **Filiales d'Esira** » ou les « **Sociétés Apportées** » ou le « **Groupe Keopsys** ») au profit de la société Quantel, laquelle procédera à une augmentation de capital afin de rémunérer l'apport.

L'opération vise à constituer un acteur européen majeur des systèmes lasers en mesure de se positionner sur la quasi-intégralité<sup>4</sup> des technologies lasers du marché, et à optimiser les performances et la qualité des produits.

Le rapprochement des deux groupes devrait permettre de déployer à une échelle significative des synergies opérationnelles, commerciales et financières.

---

<sup>3</sup> Société de droit luxembourgeois au capital de 167.500 €, sise 44 avenue JF Kennedy, L 1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-10646.

<sup>4</sup> Lasers à fibre, lasers solides, lasers semi-conducteurs, lasers à colorant.

## 1.2. Présentation des parties concernées par l'opération

Quantel, société bénéficiaire de l'apport (la « **Bénéficiaire** »), et Esira, société apporteuse (l' « **Apporteuse** »), sont désignées ci-après les « **Parties** », en tant que cosignataires du traité d'apport.

### 1.2.1. *Quantel, Bénéficiaire*

Quantel est une société anonyme au capital de 8.832.016 € divisé en 8.832.016 actions de 1 € de valeur nominale chacune, sise 2 bis, avenue du Pacifique - ZA de Courtabœuf à Les Ulis (91941) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 970 202 719. Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris (code ISIN FR0000038242, mnémonique QUA).

Créée en 1970, Quantel conçoit, fabrique et commercialise des solutions lasers à usages scientifique (laboratoires de recherche et universités), industriel (marquage), médical (ophtalmologie) et de défense (optronique). La société Quantel et ses filiales (le « **Groupe Quantel** ») disposent de quatre sites, dont deux de production, en France et d'un site de fabrication de lasers et de composants, aux États-Unis.

Le Groupe Quantel entretient un réseau composé d'une centaine de distributeurs à travers le monde lui permettant de couvrir 90 pays ; commercialisant également son offre en direct en France, en Allemagne et aux États-Unis, auprès notamment de laboratoires de recherche, d'intégrateurs industriels, d'hôpitaux, de cliniques et de médecins, il réalise plus de deux tiers de son chiffre d'affaires à l'export<sup>5</sup>.

### 1.2.2. *Esira, Apporteuse*

Esira est une société par actions simplifiée au capital de 2.843.400 € divisé en 284.340 actions de 10 € de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 533 467 841.

---

<sup>5</sup> [Document de Référence 2016](#) de Quantel, p. 25 et p. 57.

Esira, société *holding* du Groupe Keopsys, est contrôlée par M. Marc Le Flohic, Président Directeur Général de la société Quantel ; elle détient à la date du présent rapport :

- indirectement, *via* la société Eurodyne, 1.690.892 actions et 2.434.958 droits de vote, représentant respectivement **19,15 %** du capital social et **24,88 %** des droits de vote de la société Quantel (§ 1.1) ;
- **100%** du capital social et des droits de vote de Keopsys ;
- **100%** du capital social et des droits de vote de LEA Photonics ;
- **100%** du capital social et des droits de vote de Sensup ;
- 99 parts sociales représentant **99 %** du capital social de Veldys.

### 1.2.3. Sociétés Apportées

#### 1.2.3.1. Keopsys

Keopsys est une société par actions simplifiée, au capital de 2.098.396 € divisé en 1.049.198 actions de 2 € de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 414 440 446.

Créée en 1997<sup>6</sup>, Keopsys est spécialisée dans la conception et la commercialisation de lasers à fibre et de systèmes intégrant des lasers à fibre destinés aux applications scientifiques, industrielles et militaires.

Keopsys adresse ses produits à plus de 200 clients dans le monde et les commercialise notamment en Amérique du Nord et au Japon par le biais respectivement de ses filiales exclusives Keopsys Inc. et Keopsys Japon.

#### 1.2.3.2. LEA Photonics

LEA Photonics est une société par actions simplifiée, au capital de 1.500.000 € divisé en 150.000 actions de 10€ de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 807 649 207.

---

<sup>6</sup> Sous le nom d'Optocom Innovation.

LEA Photonics, née en 2014 de la reprise des actifs de Lannion<sup>7</sup> de la société 3S Photonics, conçoit, fabrique et commercialise des composants fibrés, des lasers à fibre et des amplificateurs optiques à destination de l'industrie, du secteur médical et des télécommunications.

### 1.2.3.3. Sensup

Sensup est une société par actions simplifiée, au capital de 900.000 € divisé en 9.000 actions de 100 € de valeur nominale chacune, sise 4, avenue des Peupliers, bâtiment E, à Cesson-Sévigné (35510), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 792 845 463.

Créée en 2013, Sensup conçoit, fabrique et commercialise des capteurs optiques utilisant des sources lasers pour des applications de localisation, de détection et d'aide à la navigation, telles que les systèmes LIDAR<sup>8</sup> dédiés à la détection d'obstacles en temps réel et à la cartographie ; ces produits sont destinés aux secteurs de la sécurité et de la défense, des drones et des systèmes de transport intelligents.

La nature de l'activité et la création récente de Sensup différencient cette société au sein du Groupe Keopsys.

### 1.2.3.4. Veldys

Veldys est une société civile immobilière (SCI), au capital de 1.000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 792 449 522.

Veldys est propriétaire d'un ensemble immobilier situé dans la ville de Lannion et abritant le site de production du Groupe Keopsys loué à ses filiales opérationnelles Keopsys, LEA Photonics et Sensup.

---

<sup>7</sup> Dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire devant le Tribunal de commerce d'Evry.

<sup>8</sup> Acronyme de *Light Detection And Ranging* (mesure de distances).

#### 1.2.4. Liens entre les sociétés concernées par l'opération

Comme mentionné *supra* (§ 1.2.2), Esira, Apporteuse, détient à la date du présent rapport :

- indirectement, via Eurodyne, 1.690.892 actions et 2.434.958 droits de vote, soit 19,15 % du capital social et 24,88 % des droits de vote de la société Quantel, Bénéficiaire, le solde étant principalement<sup>9</sup> détenu par trois sociétés de gestion<sup>10</sup> et le public<sup>11</sup> ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Keopsys (§ 1.2.3.1) ;
- 100% du capital social et des droits de vote de LEA Photonics (§ 1.2.3.2) ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Sensup (§ 1.2.3.3) ;
- 99 parts sociales, représentant 99 % du capital social de Veldys (§ 1.2.3.4) ; la dernière part sociale est détenue par Keopsys.

M. Marc Le Flohic, Président Directeur Général de la société Quantel<sup>12</sup>, est également Président d'Esira et Gérant de Veldys.

Esira<sup>13</sup> est à la fois administrateur de la société Quantel et Président de Keopsys, de LEA Photonics et de Sensup.

#### 1.2.5. Accords conclus avant l'opération

Afin de développer les synergies entre le Groupe Quantel et le Groupe Keopsys, les conventions suivantes ont été conclues entre les sociétés des deux groupes préalablement à l'opération :

- un contrat cadre de partenariat technologique entre Quantel et Keopsys, en date du 2 mai 2017, permettant de mutualiser les efforts de recherche et développement ;

---

<sup>9</sup> Les cadres du Groupe Quantel et l'auto-détention représentent une part marginale du capital.

<sup>10</sup> Au 31 août 2017, [Amiral Gestion](#), [Cogefi Gestion](#) et [Keren Finance](#), sociétés de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, détiennent respectivement :

- 11,17%, 11,49% et 5,66% du capital social ;
- 10,08%, 10,37% et 5,11% des droits de vote.

<sup>11</sup> Au 31 août 2017, les autres actionnaires, dont le public, détiennent 52,45% du capital social et 49,48% des droits de vote ; les actions auto-détenues représentent le solde.

<sup>12</sup> À la suite du changement dans la gouvernance de Quantel consécutif au transfert d'actionnariat, en octobre 2016, au sein d'Eurodyne, actionnaire de référence de la société Quantel (§ 1.1).

<sup>13</sup> Représentée par M. Jean-François Coutris au Conseil d'administration de la société Quantel.

- un contrat cadre de partenariat commercial entre Quantel et Keopsys, ainsi que leurs filiales respectives, en date du 2 mai 2017, autorisant chaque partie à distribuer les produits de l'autre partie en plus des siens ;
- un contrat cadre de fabrication entre Quantel et LEA Photonics, en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017, visant à sous-traiter à LEA Photonics la fabrication du laser à fibre à usage ophtalmologique conçu et commercialisé par Quantel.

Ces contrats cadre ont vocation à être remplacés à l'issue de la réalisation de l'apport par des conventions ayant le même objet mais étant plus adaptées à des relations intragroupe.

En outre, une convention de sous-location a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2017 entre Quantel et LEA Photonics sur une partie des locaux situés à Lannion dont LEA Photonics bénéficie au titre d'un contrat de sous-location conclu le 14 novembre 2016 avec Esira, étant précisé que :

- Esira a signé le 14 novembre 2016, en tant que preneur, un bail avec la SCI Veldys, en tant que bailleur, ce bail étant assorti de conventions de sous-location en faveur de Keopsys, LEA Photonics et Sensup ;
- il est prévu qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 Keopsys devienne le preneur du bail en remplacement d'Esira et reprenne à son compte les contrats de sous-location conclus avec LEA Photonics et Sensup.

### 1.3. Description de l'opération

L'opération a été annoncée par voie de communiqué de presse de Quantel le 23 juin 2017 (le « [Communiqué](#) »), qui met en exergue la complémentarité des deux groupes et la génération de croissance qui sera induite à l'issue de leur rapprochement effectif.

Le traité d'apport en date du 30 juin 2017 précise de façon détaillée les modalités de réalisation de l'opération, qui en substance peuvent être résumées comme suit.

#### 1.3.1. Date de réalisation de l'apport

Les Parties sont convenues que l'apport prendra effet à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives mentionnées ci-après.

### 1.3.2. Conditions suspensives

L'apport ne deviendra définitif qu'à compter de la date de réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société Quantel, au vu du rapport du commissaire aux apports, de l'apport, de l'augmentation de capital en résultant et de la modification corrélative des statuts de la société Quantel ;
- la publication de la décision de l'AMF de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, prise en application de l'article [234-9](#) du règlement général de l'AMF, confirmant que le franchissement par Esira, au résultat de l'apport, du seuil de 30 % du capital social et des droits de vote de la société Quantel, n'impliquera pas l'obligation pour Esira de déposer un projet d'offre publique visant les titres émis par la société Quantel en application de l'article [234-2](#) du règlement général de l'AMF, et l'absence de recours contre cette décision dans le délai prévu par l'article [R. 621-44](#) du Code monétaire et financier et, si un recours était formulé, la confirmation de la décision de l'AMF par une décision de la Cour d'appel de Paris devenue définitive.

À défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sauf accord contraire des deux Parties, le traité d'apport sera caduc, sans qu'aucune indemnité<sup>14</sup> ne soit due par l'une ou l'autre des Parties, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord des Parties.

### 1.3.3. Régime juridique et fiscal applicable à l'opération

#### 1.3.3.1. Régime juridique

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples conformément aux dispositions de l'article [L. 225-147](#) du Code de commerce.

#### 1.3.3.2. Régime fiscal

En application de l'article [810-I](#) du Code Général des Impôts (« CGI »), la Bénéficiaire sera redevable d'un droit d'enregistrement fixe.

---

<sup>14</sup> À l'exception des droits à indemnité éventuelle de chacune des Parties en cas de violation par l'autre partie de ses obligations au titre du traité d'apport.

Les droits sociaux objet de l'apport (les « **Droits Sociaux Apportés** ») représentant plus de 50% du capital des Sociétés Apportées, et l'Apporteuse et la Bénéficiaire étant soumises à l'impôt sur les sociétés français, les Parties sont convenues de placer l'apport sous le régime de faveur de l'article [210 A](#) du CGI, conformément à la faculté offerte par l'article [210 B-1](#) du CGI.

## 1.4. Description et évaluation de l'apport

### 1.4.1. Description de l'apport

Conformément au traité d'apport établi le 30 juin 2017 entre les Parties, la société Esira s'est engagée à apporter à la société Quantel :

- l'intégralité des actions ordinaires émises par Keopsys, soit 1.049.198 actions d'une valeur nominale unitaire de 2 € (§ 1.2.3.1) ;
- l'intégralité des actions ordinaires émises par LEA Photonics, soit 150.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 10 € (§ 1.2.3.2) ;
- l'intégralité des actions ordinaires émises par Sensup, soit 9.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 100 € (§ 1.2.3.3) ; et
- 99 parts sociales émises par Veldys, d'une valeur nominale unitaire de 10 €, représentant 99 % du capital social (§ 1.2.3.4).

### 1.4.2. Évaluation de l'apport

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° [2014-03](#), titre VII, relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et en particulier de son article 742-2, la valeur retenue des Droits Sociaux Apportés est la valeur comptable telle qu'elle ressort des comptes sociaux d'Esira, Apporteuse, à la date de réalisation de l'apport.

À la date du présent rapport, la valeur nette comptable des Droits Sociaux Apportés (§ 1.4.1) s'élève à un montant de **9.671.990 €** résultant de la somme de :

- **7.271.000 €** représentant la valeur comptable des 1.049.198 actions Keopsys ;
- **1.500.000 €** représentant la valeur comptable des 150.000 actions LEA Photonics ;

- 900.000 € représentant la valeur comptable des 9.000 actions Sensus ; et de
- 990 € représentant la valeur comptable des 99 parts sociales Veldys.

## 1.5. Rémunération de l'apport

### 1.5.1. Augmentation de capital

Pour rémunérer l'apport, les Parties ont déterminé les valeurs réelles du Groupe Quantel et des Sociétés Apportées selon une approche d'évaluation multicritère.

Sur cette base et en rémunération de l'apport, la société Quantel émettra au profit d'Esira 6.939.441 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées, soit une augmentation de capital d'un montant nominal total de 6.939.441 €.

Suite à l'opération et comme mentionné dans le Communiqué, Esira et Eurodyne détiendront de concert<sup>15</sup> 54,72% du capital social et 56,05% des droits de vote de la société Quantel. Pour rappel, Esira détient à la date du présent rapport via Eurodyne 19,15% du capital social et 24,88% des droits de vote de la société Quantel (§ 1.1).

Dès la date de réalisation de l'apport, et dans la mesure où les titres de la société Quantel en circulation avant l'opération sont déjà cotés sur le compartiment C d'Euronext Paris (§ 1.2.1), les actions nouvellement émises par la société Quantel au profit d'Esira du fait de l'opération feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur ce même compartiment C d'Euronext Paris dans les conditions qui seront précisées par un avis d'Euronext Paris.

### 1.5.2. Prime d'apport

La différence entre :

- d'une part, la valeur nette comptable des Droits Sociaux Apportés, soit 9.671.990 € (§ 1.4.2), et
- d'autre part, la valeur nominale des actions créées à titre d'augmentation de capital par la Bénéficiaire, soit 6.939.441 € (§ 1.5.1),

---

<sup>15</sup> Esira détiendra directement 44,00% du capital social et 41,49% des droits de vote de la société Quantel ; Eurodyne, intégralement détenue par Esira, détiendra 10,72% du capital social et 14,56% des droits de vote de la société Quantel.

constituera une prime d'apport d'un montant de 2.732.549 €, qui sera comptabilisée en tant que telle au bilan de la Bénéficiaire et sur laquelle porteront les droits des actionnaires de la Bénéficiaire, actuels et nouveaux.

## 2. Diligences et appréciation de la valeur de l'apport

### 2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la Bénéficiaire sur l'absence de surévaluation de l'apport. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « *due diligence* » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission.

Ces précisions étant apportées, nous décrivons ci-après nos principales diligences :

- entretiens avec les représentants des sociétés concernées par l'apport, de l'évaluateur désigné pour assister les Parties dans la détermination des valeurs relatives du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys (l' « *Évaluateur* »), ainsi que des conseils juridique et financier intervenant dans le cadre de l'opération, tant pour en appréhender le contexte que pour en comprendre les modalités et les enjeux économiques, comptables, juridiques et fiscaux ;
- prise de connaissance des activités des Filiales d'Esira et du Groupe Quantel sur la base des informations disponibles sur le marché des lasers, relayées et détaillées dans les supports mis à notre disposition par le *management* de Keopsys et de Quantel, ainsi que par l'Évaluateur ;
- visite des sites de Lannion (Keopsys) et Les Ulis (Quantel) ;
- examen de la documentation juridique et financière en lien avec le rapprochement du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys, en ce compris le document d'information

(« Document E ») requis par l'AMF et les contrats cadre conclus en mai et juin 2017 en vue de faciliter les synergies entre les deux groupes (§ 1.2.5) ;

- examen du traité d'apport ;
- mise en œuvre des démarches nécessaires à la vérification de la propriété et de la libre jouissance par l'Apporteuse au jour de la réalisation de l'apport ;
- examen des modalités de détermination de la valeur de l'apport retenue par les Parties ;
- vérification du respect de la réglementation comptable en matière de valorisation de l'apport<sup>16</sup> ;
- revue juridique à la lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées générales des Filiales d'Esira ;
- revue des états financiers sociaux de la société Esira et des comptes combinés du Groupe Keopsys au titre des derniers exercices clos<sup>17</sup> et de la situation intermédiaire au 30 juin 2017 ;
- revue des états financiers sociaux des Sociétés Apportées au titre des derniers exercices clos et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin 2017 ;
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des Sociétés Apportées<sup>18</sup> au titre des derniers exercices clos ;
- vérification des éléments constitutifs de l'apport par le rapprochement entre les valeurs nettes comptables des Droits Sociaux Apportés dans les livres de l'Apporteuse avec les valeurs retenues dans le cadre de l'apport ;
- examen des données budgétaires et prévisionnelles des Sociétés Apportées et discussion avec nos interlocuteurs sur la pertinence et la permanence des hypothèses retenues dans ces projections ;

---

<sup>16</sup> Par référence aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° [2014-03](#), titre VII et au vu de l'analyse de l'opération par Quantel au regard de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », résumée dans le Document E.

<sup>17</sup> Notamment au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

<sup>18</sup> À l'exception de Veldys, non soumise au contrôle légal.

- exploitation de nos bases de données financières<sup>19</sup> et mise en œuvre d'une évaluation multicritère des Droits Sociaux Apportés selon des approches d'évaluation similaires à celles appliquées par les Parties, pour recoupement, puis alternatives, assorties d'analyses de sensibilité de la valeur des Sociétés Apportées aux paramètres d'évaluation retenus et aux principales hypothèses opérationnelles ;
- positionnement de l'évaluation multicritère des Droits Sociaux Apportés par rapport à leurs valeurs comptables constitutives de l'apport ;
- vérification de l'absence de faits ou d'événements intervenus avant la signature du présent rapport, susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

Nous avons obtenu des confirmations de la part du dirigeant de la société Esira sur les éléments significatifs exploités dans le cadre de notre mission.

## 2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° [2014-03](#), titre VII, relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et en particulier de son article 742-2<sup>20</sup>, les Parties sont convenues dans le traité d'apport qu'il soit réalisé à la valeur comptable des Droits Sociaux Apportés telle qu'elle ressort des comptes sociaux d'Esira, Apporteuse, à la date de réalisation de l'apport (§ 1.4.2).

Ce mode de valorisation, requis par la réglementation comptable en vigueur, n'appelle pas d'observation de notre part.

---

<sup>19</sup> Bloomberg, S&P Capital IQ, Mergermarket.

<sup>20</sup> Extrait de l'article 742-2 :

« [...] Apport à l'envers : après l'apport, la société apporteuse prend le contrôle de la société bénéficiaire des apports, ou renforce son contrôle sur celle-ci :

- la cible est la société bénéficiaire des apports ;
- l'initiatrice est la société apporteuse ou sa société mère. »

L'analyse de l'opération par Quantel au regard de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » est résumée dans le Document E.

## 2.3. Appréciation de la valeur de l'apport

### 2.3.1. Réalité de l'apport

Nous avons apprécié la réalité de l'apport au regard de l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère transférable des Droits Sociaux Apportés.

Nous nous sommes assuré de la détention des Droits Sociaux Apportés et avons eu confirmation de la part de la direction d'Esira, en ce qui concerne les Droits Sociaux Apportés et au jour de la réalisation de l'apport :

- de l'absence de toute restriction à leur propriété ;
- de leur libre jouissance par l'Apporteuse, au regard de l'absence de tout gage, privilège ou nantissement au jour de l'apport ;
- de l'absence de tout événement de nature à remettre en cause leur cessibilité.

### 2.3.2. Valeur individuelle de l'apport

S'agissant d'une opération d'apport de titres, l'analyse de la valeur individuelle de l'apport est à relier à sa valeur globale ; nous avons examiné chaque ligne de Droits Sociaux Apportés, en nous attachant à en vérifier tant la valeur comptable, par référence à sa valeur figurant dans les livres d'Esira (§ 2.1), que la valeur réelle, en nous appuyant sur les travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre rapport sur la rémunération de l'apport :

- nous n'avons pas relevé d'écart entre la valeur nette comptable des Droits Sociaux Apportés telle qu'elle figure dans les comptes de l'Apporteuse et la valeur de ces titres telle qu'elle figure dans le traité d'apport (§ 1.4.2) ;
- nous comprenons toutefois, en ce qui concerne Sensup, que la :
  - la valeur comptable des actions détenues par Esira est égale au montant du capital social de Sensup ;
  - le montant des capitaux propres de Sensup<sup>21</sup> devenu inférieur à la moitié du capital social<sup>22</sup> nécessite une réduction de capital qui n'est pas encore intervenue à ce jour ;

---

<sup>21</sup> 267.980 € au 31 décembre 2016.

<sup>22</sup> 900.000 €.

- nous avons appréhendé la valeur réelle des Droits Sociaux Apportés à partir de :
  - la documentation dont nous disposons sur la détermination des valeurs relatives attribuées par les Parties aux Droits Sociaux Apportés et à la valeur de la Bénéficiaire, d'une part, et
  - les approches complémentaires que nous avons mises en œuvre à des fins de recoupement des critères d'évaluation retenus par les Parties, d'autre part.

Les travaux d'évaluation que nous avons réalisés, selon des approches similaires à celles mises en œuvre par les Parties<sup>23</sup>, puis complémentaires à une date plus récente<sup>24</sup>, ainsi que les analyses de sensibilité que nous avons menées se déclinent principalement en trois méthodes pour les Filiales d'Esira, à l'exception de Veldys qui a été évaluée par référence à son actif net comptable<sup>25</sup> :

- une valorisation **intrinsèque** par actualisation des flux prévisionnels de trésorerie (DCF<sup>26</sup>) construits à partir des prévisions d'activité et de rentabilité (« *Business Plans* ») qui nous ont été communiquées pour Keopsys, LEA Photonics et Sensup par le *management* du Groupe Keopsys ;
- une valorisation **analogique** par référence à un échantillon<sup>27</sup> de sociétés cotées réputées comparables, s'appuyant sur des multiples médians d'EBITDA<sup>28</sup> appliqués aux agrégats budgétés et prévisionnels de Keopsys, LEA Photonics et Sensup ;
- une valorisation **analogique** par référence à un échantillon<sup>29</sup> de transactions comparables, basées sur des multiples d'EBITDA appliqués aux agrégats historiques 2015 et 2016 de Keopsys, LEA Photonics et Sensup.

Nous avons effectué des tests de sensibilité de la valeur réelle des actions Keopsys, LEA Photonics et Sensup apportées aux différents critères et principaux paramètres

---

<sup>23</sup> Au 31 décembre 2016.

<sup>24</sup> Au 30 juin 2017.

<sup>25</sup> La SCI Veldys ayant acquis fin 2015 ses actifs immobiliers qu'elle loue depuis lors à Esira, laquelle les sous-loue à ses autres filiales, la juste valeur de l'immobilier propriété de Veldys a été réputée équivalente à son prix d'acquisition. L'actif net comptable de Veldys ressort à un montant peu significatif, dans la mesure où la valeur des actifs immobiliers équivaut globalement à celle des passifs financiers.

<sup>26</sup> *Discounted Cash-Flow*.

<sup>27</sup> Échantillon de comparables boursiers « hors médical » *i.e.* excluant les sociétés adressant leurs solutions au secteur médical sur lequel le Groupe Quantel se positionne également.

<sup>28</sup> *Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation & Amortization*.

<sup>29</sup> Échantillon de comparables transactionnels « hors médical » *i.e.* excluant les opérations ayant impliqué des sociétés adressant leurs solutions au secteur médical sur lequel le Groupe Quantel se positionne également.

d'évaluation propres à ces méthodes, en particulier à l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.

Sur la base de ces travaux, détaillés dans notre rapport sur la rémunération de l'apport, nous n'avons pas identifié d'élément susceptible de remettre en cause les valeurs individuelles des éléments constitutifs de l'apport, dont les valeurs réelles confortent les valeurs comptables.

### *2.3.3. Appréciation de la valeur globale de l'apport*

Afin d'apprécier la valeur globale de l'apport, nous nous sommes assuré que cette valeur était inférieure ou égale à sa valeur réelle.

Nous nous sommes appuyés sur les diligences que nous avons réalisées sur la valeur individuelle de l'apport (§ 2.3.2), et plus généralement sur l'ensemble des travaux que nous avons menés dans le cadre de notre appréciation de la rémunération de l'apport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas identifié d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale de l'apport, confortée par la valeur réelle des Droits Sociaux Apportés.

## **3. Synthèse**

A l'issue de nos diligences et dans le cadre de notre appréciation de la valeur de l'apport, nous relevons que :

- au jour de la réalisation de l'apport, les Droits Sociaux Apportés seront librement transférables et ne seront grevés d'aucune restriction de propriété ou de jouissance par l'Apporteuse ;
- afin d'apprécier la valeur des Droits Sociaux Apportés, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère à des fins de recoupement des critères d'évaluation retenus par les Parties, et effectué des tests de sensibilité à différents paramètres, qui confortent à la fois leur valeur comptable issue des livres de l'Apporteuse et la valeur globale de l'apport.

## 4. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport retenue s'élevant à 9.671.990 € n'est pas surévaluée et, en conséquence que la valeur de l'apport est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire augmentée de la prime d'apport.

Fait à Paris le 18 septembre 2017

Le commissaire aux apports,

LEDOUBLE SAS

Olivier CRETTE



# Ledouble

## QUANTEL

2 bis, avenue du Pacifique  
ZA de Courtabœuf  
BP 23 - 91941 Les Ulis

### APPORT EN NATURE D' ACTIONS KEOPSYS, LEA PHOTONICS ET SENSUP ET DE PARTS SOCIALES VELDYS AU PROFIT DE QUANTEL

Rapport du commissaire aux apports  
sur la rémunération de l'apport

Ledouble SAS - 8, rue Halévy - 75009 PARIS  
Tél. 01 43 12 84 85 - E-mail [info@ledouble.fr](mailto:info@ledouble.fr)  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables  
et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris  
Société par actions simplifiée au capital de 514 400 €  
RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023



Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Quantel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance<sup>1</sup> de Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'Evry en date du 29 juin 2017, concernant l'apport en nature des actions des sociétés **Keopsys**, **LEA Photonics** et **Sensup** ainsi que des parts sociales de la société civile immobilière **Veldys** au profit de la société **Quantel**, émettant des titres admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C), nous avons établi le présent rapport sur la rémunération de l'apport en application de la position-recommandation n° [2011-11](#)<sup>2</sup> de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 21 juillet 2011 relative aux opérations d'apports ou de fusion.

Notre appréciation de la valeur de l'apport fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération de l'apport résulte des valorisations des sociétés dont les droits sociaux sont apportés et de la société bénéficiaire de l'apport déterminées selon une approche multicritère telle que définie dans le traité d'apport signé le 30 juin 2017 par Esira (société apporteuse) et Quantel (société bénéficiaire). Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable de cette rémunération. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission ; cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions et parts sociales apportées et aux actions émises en rémunération par la société bénéficiaire sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le caractère équitable de la rémunération proposée par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du présent rapport, il ne nous appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

---

<sup>1</sup> L'ordonnance n° 20170240, rendue sur requête conjointe des sociétés Quantel et Esira, stipule que le commissaire aux apports apprécie :

- la valeur de l'apport ; et
- la rémunération de l'apport, conformément à la position-recommandation de l'AMF n° [2011-11](#).

<sup>2</sup> Article 2 : « Dans le cadre d'opération d'apports, l'AMF requiert systématiquement que la mission du commissaire aux apports soit étendue à la rémunération des apports afin d'apprécier l'équité du rapport d'échange. Ce rapport doit être établi en conformité avec les avis techniques de la CNCC [Compagnie nationale des commissaires aux comptes] relatifs au commissariat aux apports et au commissariat à la fusion ».

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées à l'apport et aux actions de la société bénéficiaire
3. Appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée
4. Synthèse
5. Conclusion

Le présent rapport intègre des liens [hypertexte](#)<sup>3</sup> accessibles dans sa version électronique.

Les montants ci-après sont exprimés en euros (€), milliers d'euros (K€) ou millions d'euros (M€).

Les renvois entre parties et chapitres sont matérialisés entre parenthèses par le signe §.

---

<sup>3</sup> Références du 18 septembre 2017.

# 1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

## 1.1. Contexte de l'opération

L'apport en nature d'actions Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de parts sociales Veldys au profit de la société Quantel s'inscrit dans le cadre du rapprochement entre le groupe Keopsys et le groupe Quantel consécutif à la prise de contrôle d'Eurodyne, holding détenant une participation au sein de la société Quantel, par Esira, société faîtière du groupe Keopsys. À la date du présent rapport, Esira détient l'intégralité du capital social d'Eurodyne<sup>4</sup>, elle-même propriétaire de **19,15%** du capital social et de **24,88%** des droits de vote de la société Quantel. Entre 2016 et 2017, Esira a acquis une participation de référence au sein de la société Quantel en deux étapes :

- elle a d'abord acquis le 18 octobre 2016, auprès de M. Alain de Salaberry, 93,8% du capital social d'Eurodyne, actionnaire de référence de la société Quantel ;
- le bloc restant de 6,2%, objet d'une promesse synallagmatique *i.e.* de promesses croisées d'achat et de vente du capital social d'Eurodyne, a été ultérieurement acquis par Esira.

Dans le cadre de ce rapprochement entre les deux groupes, Esira apportera les actions ou parts sociales de ses filiales Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys (les « **Filiales d'Esira** » ou les « **Sociétés Apportées** » ou le « **Groupe Keopsys** ») au profit de la société Quantel, laquelle procédera à une augmentation de capital afin de rémunérer l'apport.

L'opération vise à constituer un acteur européen majeur des systèmes lasers en mesure de se positionner sur la quasi-intégralité<sup>5</sup> des technologies lasers du marché, et à optimiser les performances et la qualité des produits.

Le rapprochement des deux groupes devrait permettre de déployer à une échelle significative des synergies opérationnelles, commerciales et financières.

---

<sup>4</sup> Société de droit luxembourgeois au capital de 167.500 €, sise 44 avenue JF Kennedy, L 1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-10646.

<sup>5</sup> Lasers à fibre, lasers solides, lasers semi-conducteurs, lasers à colorant.

## 1.2. Présentation des parties concernées par l'opération

Quantel, société bénéficiaire de l'apport (la « **Bénéficiaire** »), et Esira, société apporteuse (l' « **Apporteuse** »), sont désignées ci-après les « **Parties** », en tant que cosignataires du traité d'apport.

### 1.2.1. Quantel, Bénéficiaire

Quantel est une société anonyme au capital de 8.832.016 € divisé en 8.832.016 actions de 1 € de valeur nominale chacune, sise 2 bis, avenue du Pacifique - ZA de Courtabœuf à Les Ulis (91941) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 970 202 719. Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris (code ISIN FR0000038242, mnémonique QUA).

Créée en 1970, Quantel conçoit, fabrique et commercialise des solutions lasers à usages scientifique (laboratoires de recherche et universités), industriel (marquage), médical (ophtalmologie) et de défense (optronique). La société Quantel et ses filiales (le « **Groupe Quantel** ») disposent de quatre sites, dont deux de production, en France et d'un site de fabrication de lasers et de composants, aux États-Unis.

Le Groupe Quantel entretient un réseau composé d'une centaine de distributeurs à travers le monde lui permettant de couvrir 90 pays ; commercialisant également son offre en direct en France, en Allemagne et aux États-Unis, auprès notamment de laboratoires de recherche, d'intégrateurs industriels, d'hôpitaux, de cliniques et de médecins, il réalise plus de deux tiers de son chiffre d'affaires à l'export<sup>6</sup>.

### 1.2.2. Esira, Apporteuse

Esira est une société par actions simplifiée au capital de 2.843.400 € divisé en 284.340 actions de 10 € de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 533 467 841.

---

<sup>6</sup> [Document de Référence 2016](#) de Quantel, p. 25 et p. 57.

Esira, société *holding* du Groupe Keopsys, est contrôlée par M. Marc Le Flohic, Président Directeur Général de Quantel ; elle détient à la date du présent rapport :

- indirectement, *via* la société Eurodyne, 1.690.892 actions et 2.434.958 droits de vote, représentant respectivement **19,15 %** du capital social et **24,88 %** des droits de vote de Quantel (§ 1.1) ;
- **100%** du capital social et des droits de vote de Keopsys ;
- **100%** du capital social et des droits de vote de LEA Photonics ;
- **100%** du capital social et des droits de vote de Sensup ;
- 99 parts sociales représentant **99 %** du capital social de Veldys.

### 1.2.3. Sociétés Apportées

#### 1.2.3.1. Keopsys

Keopsys est une société par actions simplifiée, au capital de 2.098.396 € divisé en 1.049.198 actions de 2 € de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 414 440 446.

Créée en 1997<sup>7</sup>, Keopsys est spécialisée dans la conception et la commercialisation de lasers à fibre et de systèmes intégrant des lasers à fibre destinés aux applications scientifiques, industrielles et militaires.

Keopsys adresse ses produits à plus de 200 clients dans le monde et les commercialise notamment en Amérique du Nord et au Japon par le biais respectivement de ses filiales exclusives Keopsys Inc. et Keopsys Japon.

#### 1.2.3.2. LEA Photonics

LEA Photonics est une société par actions simplifiée, au capital de 1.500.000 € divisé en 150.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 807 649 207.

---

<sup>7</sup> Sous le nom d'Optocom Innovation.

LEA Photonics, née en 2014 de la reprise des actifs de Lannion<sup>8</sup> de la société 3S Photonics, conçoit, fabrique et commercialise des composants fibrés, des lasers à fibre et des amplificateurs optiques à destination de l'industrie, du secteur médical et des télécommunications.

#### 1.2.3.3. Sensup

Sensup est une société par actions simplifiée, au capital de 900.000 € divisé en 9.000 actions de 100 € de valeur nominale chacune, sise 4, avenue des Peupliers, bâtiment E, à Cesson-Sévigné (35510), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 792 845 463.

Créée en 2013, Sensup conçoit, fabrique et commercialise des capteurs optiques utilisant des sources lasers pour des applications de localisation, de détection et d'aide à la navigation, telles que les systèmes LIDAR<sup>9</sup> dédiés à la détection d'obstacles en temps réel et à la cartographie ; ces produits sont destinés aux secteurs de la sécurité et de la défense, des drones et des systèmes de transport intelligents.

La nature de l'activité et la création récente de Sensup différencient cette société au sein du Groupe Keopsys et conduisent à appréhender ses perspectives d'activité et de rentabilité avec prudence (§ 2.3.1).

#### 1.2.3.4. Veldys

Veldys est une société civile immobilière (SCI), au capital de 1.000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, sise 2, rue Paul Sabatier à Lannion (22300), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 792 449 522.

Veldys est propriétaire d'un ensemble immobilier situé dans la ville de Lannion et abritant le site de production du Groupe Keopsys loué à ses filiales opérationnelles Keopsys, LEA Photonics et Sensup.

---

<sup>8</sup> Dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire devant le Tribunal de commerce d'Evry.

<sup>9</sup> Acronyme de *Light Detection And Ranging* (mesure de distances).

#### 1.2.4. Liens entre les sociétés concernées par l'opération

Comme mentionné *supra* (§ 1.2.2), Esira, Apporteuse, détient à la date du présent rapport :

- indirectement, via Eurodyne, 1.690.892 actions et 2.434.958 droits de vote, soit 19,15 % du capital social et 24,88 % des droits de vote de la société Quantel, Bénéficiaire, le solde étant principalement<sup>10</sup> détenu par trois sociétés de gestion<sup>11</sup> et le public<sup>12</sup> ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Keopsys (§ 1.2.3.1) ;
- 100% du capital social et des droits de vote de LEA Photonics (§ 1.2.3.2) ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Sensup (§ 1.2.3.3) ;
- 99 parts sociales, représentant 99 % du capital social de Veldys (§ 1.2.3.4) ; la dernière part sociale est détenue par Keopsys.

M. Marc Le Flohic, Président Directeur Général de la société Quantel<sup>13</sup>, est également Président d'Esira et Gérant de Veldys.

Esira<sup>14</sup> est à la fois administrateur de la société Quantel et Président de Keopsys, de LEA Photonics et de Sensup.

#### 1.2.5. Accords conclus avant l'opération

Afin de développer les synergies entre le Groupe Quantel et le Groupe Keopsys, les conventions suivantes ont été conclues entre les sociétés des deux groupes préalablement à l'opération :

- un contrat cadre de partenariat technologique entre Quantel et Keopsys, en date du 2 mai 2017, permettant de mutualiser les efforts de recherche et développement ;

---

<sup>10</sup> Les cadres du Groupe Quantel et l'auto-détention représentent une part marginale du capital.

<sup>11</sup> Au 31 août 2017, [Amiral Gestion](#), [Cogefi Gestion](#) et [Keren Finance](#), sociétés de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, détiennent respectivement :

- 11,17%, 11,49% et 5,66% du capital social ;
- 10,08%, 10,37% et 5,11% des droits de vote.

<sup>12</sup> Au 31 août 2017, les autres actionnaires, dont le public, détiennent 52,45% du capital social et 49,48% des droits de vote ; les actions auto-détenues représentent le solde.

<sup>13</sup> À la suite du changement dans la gouvernance de Quantel consécutif au transfert d'actionariat, en octobre 2016, au sein d'Eurodyne, actionnaire de référence de Quantel (§ 1.1).

<sup>14</sup> Représentée par M. Jean-François Coutris au Conseil d'administration de Quantel.

- un contrat cadre de partenariat commercial entre Quantel et Keopsys, ainsi que leurs filiales respectives, en date du 2 mai 2017, autorisant chaque partie à distribuer les produits de l'autre partie en plus des siens ;
- un contrat cadre de fabrication entre Quantel et LEA Photonics, en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017, visant à sous-traiter à LEA Photonics la fabrication du laser à fibre à usage ophtalmologique conçu et commercialisé par Quantel.

Ces contrats cadre ont vocation à être remplacés à l'issue de la réalisation de l'apport par des conventions ayant le même objet mais étant plus adaptées à des relations intragroupe.

En outre, une convention de sous-location a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2017 entre Quantel et LEA Photonics sur une partie des locaux situés à Lannion dont LEA Photonics bénéficie au titre d'un contrat de sous-location conclu le 14 novembre 2016 avec Esira, étant précisé que :

- Esira a signé le 14 novembre 2016, en tant que preneur, un bail avec la SCI Veldys, en tant que bailleur, ce bail étant assorti de conventions de sous-location en faveur de Keopsys, LEA Photonics et Sensup ;
- il est prévu qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 Keopsys devienne le preneur du bail en remplacement d'Esira et reprenne à son compte les contrats de sous-location conclus avec LEA Photonics et Sensup.

### 1.3. Description de l'opération

L'opération a été annoncée par voie de communiqué de presse de Quantel le 23 juin 2017 (le « [Communiqué](#) »), qui met en exergue la complémentarité des deux groupes et la génération de croissance qui sera induite à l'issue de leur rapprochement effectif.

Le traité d'apport en date du 30 juin 2017 précise de façon détaillée les modalités de réalisation de l'opération, qui en substance peuvent être résumées comme suit.

#### 1.3.1. Date de réalisation de l'apport

Les Parties sont convenues que l'apport prendra effet à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives mentionnées ci-après.

### 1.3.2. Conditions suspensives

L'apport ne deviendra définitif qu'à compter de la date de réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société Quantel, au vu du rapport du commissaire aux apports, de l'apport, de l'augmentation de capital en résultant et de la modification corrélative des statuts de la société Quantel ;
- la publication de la décision de l'AMF de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, prise en application de l'article [234-9](#) du règlement général de l'AMF, confirmant que le franchissement par Esira, au résultat de l'Apport, du seuil de 30 % du capital social et des droits de vote de la société Quantel, n'impliquera pas l'obligation pour Esira de déposer un projet d'offre publique visant les titres émis par la société Quantel en application de l'article [234-2](#) du règlement général de l'AMF, et l'absence de recours contre cette décision dans le délai prévu par l'article [R. 621-44](#) du Code monétaire et financier et, si un recours était formulé, la confirmation de la décision de l'AMF par une décision de la Cour d'appel de Paris devenue définitive.

À défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sauf accord contraire des deux Parties, le traité d'apport sera caduc, sans qu'aucune indemnité<sup>15</sup> ne soit due par l'une ou l'autre des Parties, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord des Parties.

### 1.3.3. Régime juridique et fiscal applicable à l'opération

#### 1.3.3.1. Régime juridique

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples conformément aux dispositions de l'article [L. 225-147](#) du Code de commerce.

#### 1.3.3.2. Régime fiscal

En application de l'article [810-I](#) du Code Général des Impôts (« CGI »), la Bénéficiaire sera redevable d'un droit d'enregistrement fixe.

---

<sup>15</sup> À l'exception des droits à indemnité éventuelle de chacune des Parties en cas de violation par l'autre partie de ses obligations au titre du traité d'apport.

Les droits sociaux objet de l'apport (les « **Droits Sociaux Apportés** ») représentant plus de 50% du capital des Sociétés Apportées, et l'Apporteuse et la Bénéficiaire étant soumises à l'impôt sur les sociétés français, les Parties sont convenues de placer l'apport sous le régime de faveur de l'article [210 A](#) du CGI, conformément à la faculté offerte par l'article [210 B-1](#) du CGI.

## 1.4. Description et évaluation de l'apport

### 1.4.1. Description de l'apport

Conformément au traité d'apport établi le 30 juin 2017 entre les Parties, la société Esira s'est engagée à apporter à la société Quantel :

- l'intégralité des actions ordinaires émises par Keopsys, soit 1.049.198 actions d'une valeur nominale unitaire de 2 € (§ 1.2.3.1) ;
- l'intégralité des actions ordinaires émises par LEA Photonics, soit 150.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 10 € (§ 1.2.3.2) ;
- l'intégralité des actions ordinaires émises par Sensup, soit 9.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 100 € (§ 1.2.3.3) ; et
- 99 parts sociales émises par Veldys, d'une valeur nominale unitaire de 10 €, représentant 99 % du capital social (§ 1.2.3.4).

### 1.4.2. Évaluation de l'apport

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° [2014-03](#), titre VII, relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et en particulier de son article 742-2<sup>16</sup>, la valeur retenue des Droits Sociaux Apportés est la valeur comptable telle qu'elle ressort des comptes sociaux d'Esira, Apporteuse, à la date de réalisation de l'apport.

---

<sup>16</sup> Extrait de l'article 742-2 :

« [...] Apport à l'envers : après l'apport, la société apporteuse prend le contrôle de la société bénéficiaire des apports, ou renforce son contrôle sur celle-ci :

- la cible est la société bénéficiaire des apports ;
- l'initiatrice est la société apporteuse ou sa société mère. »

L'analyse de l'opération par Quantel au regard de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » est résumée dans le Document E.

À la date du présent rapport, la valeur nette comptable des Droits Sociaux Apportés (§ 1.4.1) s'élève à un montant de **9.671.990 €** résultant de la somme de :

- **7.271.000 €** représentant la valeur comptable des 1.049.198 actions Keopsys ;
- **1.500.000 €** représentant la valeur comptable des 150.000 actions LEA Photonics ;
- **900.000 €** représentant la valeur comptable des 9.000 actions Sensup ; et de
- **990 €** représentant la valeur comptable des 99 parts sociales Veldys.

## 1.5. Rémunération de l'apport

### 1.5.1. Augmentation de capital

Pour rémunérer l'apport, les Parties ont déterminé les valeurs réelles du Groupe Quantel et des Sociétés Apportées selon une approche d'évaluation multicritère.

Sur cette base et en rémunération de l'apport, la société Quantel émettra au profit d'Esira **6.939.441** actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées, soit une augmentation de capital d'un montant nominal total de **6.939.441 €**.

Suite à l'opération et comme mentionné dans le Communiqué, Esira et Eurodyne détiendront de concert<sup>17</sup> **54,72%** du capital social et **56,05%** des droits de vote de la société Quantel. Pour rappel, Esira détient à la date du présent rapport *via* Eurodyne **19,15%** du capital social et **24,88%** des droits de vote de Quantel (§ 1.1).

Dès la date de réalisation de l'apport, et dans la mesure où les titres de la société Quantel en circulation avant l'opération sont déjà cotés sur le compartiment C d'Euronext Paris (§ 1.2.1), les actions nouvellement émises par la société Quantel au profit d'Esira du fait de l'opération feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur ce même compartiment C d'Euronext Paris dans les conditions qui seront précisées par un avis d'Euronext Paris.

---

<sup>17</sup> Esira détiendra directement **44,00%** du capital social et **41,49%** des droits de vote de la société Quantel ; Eurodyne, intégralement détenue par Esira, détiendra **10,72%** du capital social et **14,56%** des droits de vote de Quantel.

### 1.5.2. Prime d'apport

La différence entre :

- d'une part, la valeur nette comptable des Droits Sociaux Apportés, soit 9.671.990 € (§ 1.4.2), et
- d'autre part, la valeur nominale des actions créées à titre d'augmentation de capital par la Bénéficiaire, soit 6.939.441 € (§ 1.5.1),

constituera une prime d'apport d'un montant de 2.732.549 €, qui sera comptabilisée en tant que telle au bilan de la Bénéficiaire et sur laquelle porteront les droits des actionnaires de la Bénéficiaire, actuels et nouveaux.

## 2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées à l'apport et aux titres des sociétés participant à l'opération

### 2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la Bénéficiaire sur les valeurs relatives retenues afin de déterminer la rémunération de l'apport et d'apprécier le caractère équitable de celle-ci. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « *due diligence* » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission.

Ces précisions étant apportées, nous décrivons ci-après nos principales diligences :

- entretiens avec les représentants des sociétés concernées par l'apport, de l'évaluateur désigné pour assister les Parties dans la détermination des valeurs relatives du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys (l' « Évaluateur »), ainsi que des conseils juridique et financier intervenant dans le cadre de l'opération, tant pour en appréhender le

contexte que pour en comprendre les modalités et les enjeux économiques, comptables, juridiques et fiscaux ;

- prise de connaissance des activités des Filiales d'Esira et du Groupe Quantel sur la base des informations disponibles sur le marché des lasers, relayées et détaillées dans les supports mis à notre disposition par le *management* de Keopsys et de Quantel, ainsi que par l'Évaluateur ;
- visite des sites de Lannion (Keopsys) et Les Ulis (Quantel) ;
- étude des transactions antérieures à l'opération opérées sur le capital d'Eurodyne<sup>18</sup> et de Quantel<sup>19</sup> ;
- examen de la documentation juridique et financière en lien avec le rapprochement du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys, en ce compris le document d'information (« Document E ») requis par l'AMF et les contrats cadre conclus en mai et juin 2017 en vue de faciliter les synergies entre les deux groupes (§ 1.2.5) ;
- examen du traité d'apport ;
- revue juridique à la lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées générales des Filiales d'Esira et de la société Quantel ;
- revue des états financiers sociaux des sociétés Esira et Quantel, des comptes combinés du Groupe Keopsys ainsi que des comptes consolidés du Groupe Quantel au titre des derniers exercices clos<sup>20</sup> et de la situation intermédiaire au 30 juin 2017 ;
- revue des états financiers sociaux des Sociétés Apportées au titre des derniers exercices clos et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin 2017 ;
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de la société Quantel au titre des derniers exercices clos ;
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des Sociétés Apportées<sup>21</sup> au titre des derniers exercices clos ;

---

<sup>18</sup> Cession des titres Eurodyne à Esira (§ 2.3).

<sup>19</sup> Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (2.3).

<sup>20</sup> Notamment au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et, en ce qui concerne Quantel, par l'examen des Documents de Référence, en particulier du [Document de Référence 2016](#) déposé auprès de l'AMF le 21 avril 2017 sous le numéro [D.17-0416](#).

<sup>21</sup> À l'exception de Veldys, non soumise au contrôle légal.

- examen des données budgétaires et prévisionnelles des Sociétés Apportées et du Groupe Quantel et discussion avec nos interlocuteurs sur la pertinence et la permanence des hypothèses retenues dans ces projections ;
- examen des modalités de détermination des valeurs relatives retenues par les Parties à partir des travaux de l'Évaluateur ;
- consultation de la documentation sur les synergies attendues du regroupement du Groupe Quantel et du Groupe Keopsys et sur le profil de l'ensemble intégré post opération ;
- exploitation de nos bases de données financières<sup>22</sup> et mise en œuvre d'une évaluation multicritère des Droits Sociaux Apportés et des actions de la société Quantel selon des approches d'évaluation similaires à celles appliquées par les Parties, pour recoupement, puis alternatives, assorties d'analyses de sensibilité du poids relatif des deux groupes (la « Parité ») aux paramètres d'évaluation retenus et aux principales hypothèses opérationnelles ;
- analyse du cours de bourse de Quantel ;
- vérification de l'absence de faits ou d'événements intervenus avant la signature du présent rapport, susceptibles de remettre en cause les valeurs relatives envisagées.

Nous avons obtenu des confirmations de la part des dirigeants des sociétés Esira et Quantel, sur les éléments significatifs exploités dans le cadre de notre mission.

## 2.2. Exposé des méthodes et des critères d'évaluation retenus par les Parties

Pour déterminer la rémunération de l'apport, les Parties ont procédé à une comparaison des valeurs réelles des Sociétés Apportées avec la valeur réelle de la Bénéficiaire selon les approches mentionnées ci-après, étant précisé que les méthodes suivantes ont d'emblée été écartées :

- **actif net comptable<sup>23</sup> et actif net réévalué**, qui ne sont ni l'un ni l'autre représentatifs de la valeur intrinsèque des titres apportés par Esira et de la contrepartie de la

<sup>22</sup> Bloomberg, S&P Capital IQ, Mergermarket.

<sup>23</sup> À l'exception de la SCI Veldys, dont l'activité immobilière conduit à son évaluation par référence à l'actif net comptable (§ 2.2.1).

rémunération de l'apport par Quantel, le modèle économique des sociétés prenant part à l'opération n'étant pas assimilable à celui d'entreprises *holding* ou foncières reposant sur des flux d'acquisitions et de cessions d'actifs ;

- **actualisation des dividendes**, en l'absence de politique de distribution des Filiales d'Esira et de la société Quantel inférant un rendement fixe et prédéterminé ;
- **cours de bourse et cours cible**, compte tenu de l'absence de cotation des titres des Filiales d'Esira et du suivi du titre Quantel par un nombre limité d'analystes ;
- **références transactionnelles sur le capital des Filiales d'Esira**, en l'absence de transactions récentes.

### 2.2.1. Valorisation de Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys

À l'exception de Veldys, la valeur des titres des Sociétés Apportées a été fixée par les Parties au terme d'une approche multicritère comprenant :

- à titre principal, une méthode de valorisation **intrinsèque** d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie (DCF<sup>24</sup>) ;
- à titre principal, une méthode de valorisation **analogique** fondée sur des multiples boursiers d'EBITDA<sup>25</sup> ;
- à titre secondaire et indicatif, une méthode de valorisation **analogique** fondée sur des multiples transactionnels d'EBITDA observés dans le cadre d'opérations comparables.

La SCI Veldys ayant acquis fin 2015 ses actifs immobiliers qu'elle loue depuis lors à Esira, laquelle les sous-loue à ses autres filiales (§ 1.2.5), la juste valeur de l'immobilier propriété de Veldys a été réputée équivalente à son prix d'acquisition. L'actif net comptable de Veldys ressortant à un montant peu significatif, dans la mesure où la valeur des actifs immobiliers équivaut globalement à celle des passifs financiers<sup>26</sup>, la contribution de Veldys a été réputée nulle dans l'évaluation multicritère des Filiales d'Esira.

---

<sup>24</sup> *Discounted Cash-Flow*.

<sup>25</sup> *Earnings Before Interest, Taxes Depreciation and Amortization*.

<sup>26</sup> Emprunts auprès d'établissements de crédit.

### 2.2.2. Valorisation du Groupe Quantel

La valeur des titres de la Bénéficiaire a été déterminée à partir de méthodes d'évaluation **intrinsèque** et **analogique**, homogènes avec celles décrites *supra* pour les sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup (§ 2.2.1), dans le but d'apprécier la Parité et de conforter la rémunération retenue dans le traité d'apport.

### 2.3. Appréciation de la pertinence des valeurs relatives

L'appréciation des valeurs relatives attribuées par les Parties appelle de notre part les observations suivantes :

- les différentes approches d'évaluation retenues par les Parties sont adaptées aux activités respectives des Sociétés Apportées et de la Bénéficiaire ;
- en l'absence de cotation des Droits Sociaux Apportés, les Parties ont employé des méthodes de valorisation multicritère que nous considérons comme usuelles et pertinentes ;
- sur le plan méthodologique, les Parties ont respecté le principe d'homogénéité tout en tenant compte des caractéristiques propres aux deux groupes ;
- les paramètres d'actualisation utilisés en DCF pour Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Quantel reflètent globalement le niveau de risque propre aux activités exercées par ces sociétés ;
- les valeurs réelles ont été déterminées en considérant la structure de revenus et de coûts qui serait observée pour chacune des Sociétés Apportées et la Bénéficiaire hors impact des synergies futures du rapprochement entre les deux groupes, *nonobstant* les premiers effets induits par la prise de contrôle d'Eurodyne par Esira dès 2016 ;
- les situations intermédiaires au 30 juin 2017 établies par les Sociétés Apportées et la Bénéficiaire ne remettent pas en cause la pertinence des valeurs relatives attribuées aux Droits Sociaux Apportés et aux titres de la Bénéficiaire.

Les travaux d'évaluation que nous avons réalisés, selon des approches similaires à celles mises en œuvre par les Parties<sup>27</sup>, puis complémentaires à une date plus récente<sup>28</sup>, ainsi que les

---

<sup>27</sup> Au 31 décembre 2016.

<sup>28</sup> Au 30 juin 2017.

analyses de sensibilité que nous avons menées nous ont permis de nous assurer de la pertinence des valeurs relatives. Nous avons notamment apprécié les valeurs relatives de façon homogène pour les Filiales d'Esira et le Groupe Quantel, au travers de trois méthodes d'évaluation :

- une valorisation **intrinsèque** par actualisation des flux prévisionnels de trésorerie construits à partir des prévisions d'activité et de rentabilité (« *Business Plans* ») qui nous ont été communiquées par le *management* des deux groupes ; l'application de cette méthode repose sur nos propres paramètres d'actualisation déterminés de façon homogène pour les Filiales d'Esira et le Groupe Quantel, en considérant toutefois les caractéristiques du Groupe Keopys et du Groupe Quantel (§ 2.3.1) ;
- une valorisation **analogique** par référence à deux échantillons de sociétés cotées réputées comparables, s'appuyant sur des multiples médians d'EBITDA<sup>29</sup> appliqués aux agrégats budgétés et prévisionnels des deux groupes (§ 2.3.2) ;
- une valorisation **analogique** par référence à deux échantillons de transactions comparables, basées sur des multiples d'EBITDA appliqués aux agrégats historiques 2015 et 2016 (§ 2.3.3).

Nous avons effectué des tests de sensibilité de la rémunération de l'apport aux différents critères et principaux paramètres d'évaluation propres à ces méthodes, en particulier à l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie ; nous avons notamment croisé les analyses de sensibilité au taux d'actualisation et aux hypothèses de marge d'EBITDA à long terme.

Nous avons également envisagé les références suivantes pour apprécier, à titre seulement indicatif, les modalités de la rémunération de l'apport :

- l'évolution historique du cours de bourse de Quantel et des cours cibles publiés par les analystes en charge du suivi du titre de la société (§ 2.3.4).
- le contexte et les modalités de la dernière augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS »)<sup>30</sup> réalisée par Quantel sur la période de

---

<sup>29</sup> *Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation & Amortization.*

<sup>30</sup> À raison de 11 DPS pour la souscription d'une action nouvelle.

souscription du 2 au 14 novembre 2016 à concurrence de 2,35 M€, au prix de 3,20 €<sup>31</sup> par action<sup>32</sup>, sur un volume de 736.001 actions<sup>33</sup> (§ 2.3.5) ;

- le prix par action de Quantel par transparence<sup>34</sup> avec le prix de cession à Esira de 93,8% du capital d'Eurodyne (5 M€), majoré du prix de cession à Esira du solde de 6,2% (330 K€ hors complément de prix) ressort à 5,25 € par action de Quantel<sup>35</sup> et, en tenant compte *in fine* du complément de prix, à 5,6 € (§ 1.1 et § 2.3.5) ;

### 2.3.1. Évaluation intrinsèque par actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

Nous avons mis en œuvre la méthode d'évaluation intrinsèque par actualisation des flux prévisionnels de trésorerie dite « *Discounted Cash Flows* » (DCF). Selon cette méthode, la valeur des titres d'une société est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par l'activité, retraitée de l'endettement net ou de la trésorerie nette à la date de l'évaluation.

Nous avons modélisé et actualisé les flux prévisionnels de trésorerie, à partir :

- des *Business Plans* de Keopsys<sup>36</sup>, LEA Photonics et Sensup pour les Sociétés Apportées (« DCF Somme des Parties ») ainsi que de Quantel pour la Bénéficiaire, déployés sur la période explicite 2017-2021 (la « Période Explicite »), que les Parties ont exploités pour déterminer la rémunération de l'apport, et en nous référant aux indications du *management* de Keopsys et de Quantel retranscrites dans le rapport de l'Évaluateur pour certains paramètres tels que le besoin en fonds de roulement et le niveau des investissements, l'imposition sur les sociétés étant par ailleurs déterminée en fonction de l'environnement fiscal actuel et des dispositions de la [loi de finances](#) 2017 sur la Période Explicite<sup>37</sup> ; nous avons tenu compte dans notre modélisation de la mise à jour de ces *Business Plans* sur la Période Explicite en fonction des transferts de charges et de personnel d'Esira vers Keopsys<sup>38</sup> ;

<sup>31</sup> Source : communiqué de presse de Quantel, [27 octobre 2016](#).

<sup>32</sup> 1 € de valeur nominale et 2,20 € de prime d'émission.

<sup>33</sup> Le nombre d'actions composant le capital social de Quantel est ainsi passé entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 de 8.096.015 à 8.832.016 actions (§ 1.2.1).

<sup>34</sup> Eurodyne ne détenant comme actif significatif que sa participation dans Quantel.

<sup>35</sup> Source : communiqué de presse de Quantel, [19 octobre 2016](#).

<sup>36</sup> En ce comprise Keopsys Inc., filiale de Keopsys ; la filiale Keopsys Japon a été retenue à son prix d'acquisition (§ 1.2.3.1).

<sup>37</sup> Taux de 28% à compter de 2018.

<sup>38</sup> Transferts de charges et de personnel nets de l'annulation des refacturations d'Esira à Keopsys.

- à titre de recoupement, d'un *Business Plan* agrégeant Keopsys<sup>39</sup>, LEA Photonics et Sensup pour les Sociétés Apportées<sup>40</sup> (« DCF Global ») ainsi que du *Business Plan* de Quantel pour la Bénéficiaire, sur la Période Explicite ;
- des informations que nous avons recueillies lors d'entretiens avec le *management* des deux groupes et l'Évaluateur.

Au-delà de la Période Explicite, nous avons déterminé des valeurs terminales :

- en tenant compte d'une croissance perpétuelle des flux d'exploitation ;
- pour la construction du flux récurrent sous-tendant la valeur terminale<sup>41</sup>, en retenant un taux de marge d'EBITDA cohérent avec les dernières années de la Période Explicite, et en égalisant les dotations aux amortissements et les investissements ;
- pour Quantel, en neutralisant la marge sur le contrat Megajoule<sup>42</sup> liant actuellement Quantel et le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA).

Nous précisons que :

- nous avons calculé les taux d'actualisation en « méthode directe »<sup>43</sup> à partir des données de marché<sup>44</sup> observées à la date de notre intervention et à l'appui de nos propres modèles de calcul de prime de rendement ; ils reflètent un niveau de risque attaché aux flux prévisionnels de trésorerie<sup>45</sup> relativement prudent, après prise en

<sup>39</sup> En ce comprise Keopsys Inc., filiale de Keopsys ; la filiale Keopsys Japon a été retenue à son prix d'acquisition (§ 1.2.3.1).

<sup>40</sup> Hors Veldys dont la contribution est réputée nulle dans l'évaluation multicritère des Filiales d'Esira (§ 2.2.1).

<sup>41</sup> Au-delà de la Période Explicite.

<sup>42</sup> Cf. [Document de Référence 2016](#) de Quantel, p. 28.

<sup>43</sup> Impliquant les betas désendettés des comparables boursiers (approche par l'actif économique) ; l'Évaluateur a pour sa part eu recours à la « méthode indirecte » de calcul des taux d'actualisation impliquant le ré-endettement des betas des comparables boursiers en fonction de la structure financière des sociétés à évaluer (approche par les fonds propres).

<sup>44</sup> Incluant les coefficients betas des sociétés comparables composant le panel boursier (§ 2.3.2).

<sup>45</sup> En DCF Somme des Parties, nous avons retenu des taux d'actualisation compris, dans les analyses de sensibilité des valorisations aux taux d'actualisation, entre :

- 11,6% et 12,6% pour Keopsys et LEA Photonics,
- 14,6% et 15,6% pour Sensup, et
- 10,5% et 11,5% pour le Groupe Quantel.

À titre de comparaison, les Parties ont retenu des taux d'actualisation globalement plus faibles, compris, dans les analyses de sensibilité des valorisations aux taux d'actualisation, entre :

- 8,7% et 9,7% pour Keopsys,
- 8,6% et 9,6% pour LEA Photonics,
- 14,5% et 15,5% pour Sensup, et
- 8,8% et 9,8% pour le Groupe Quantel.

En DCF Global, nous avons retenu des taux d'actualisation compris, dans les analyses de sensibilité des valorisations aux taux d'actualisation, entre :

- 12,6% et 13,6% pour le Groupe Keopsys hors Veldys (cf. *supra*) ;
- 10,5% et 11,5% pour le Groupe Quantel.

compte, en DCF Somme des Parties, d'une prime spécifique de 2%<sup>46</sup> majorée à 5%<sup>47</sup> pour Sensup, étant observé que le profil de Sensup justifie un taux d'actualisation comparativement plus élevé que celui affecté à Keopsys et LEA Photonics ainsi qu'à Quantel (§ 1.2.3.3) ;

- les taux de croissance perpétuelle retenus en valeur terminale sont de 1,5% pour le Groupe Quantel et les Filiales d'Esira, à l'exception de Sensup dont le caractère volontariste du *Business Plan* jusqu'à la fin de la Période Explicite est contrebalancé par un taux de croissance perpétuelle ramené à 1% en DCF Somme des Parties ; ces taux de croissance sont cohérents avec les données macro-économiques dont nous disposons sur les perspectives d'inflation dans les pays où les deux groupes sont implantés<sup>48</sup>.

Pour aboutir *in fine* à une valorisation des capitaux propres, les valeurs d'entreprise ainsi obtenues, par le cumul des flux de trésorerie actualisés sur la Période Explicite et de la valeur terminale, tant en DCF Somme des Parties qu'en DCF Global, ont été ajustées au 30 juin 2017 :

- des montants de trésorerie et de dette financière<sup>49</sup> issus des comptes consolidés de Quantel et des comptes de chacune des Filiales d'Esira<sup>50</sup> ;
- des économies d'impôt latentes actualisées, relatives aux soldes de déficits reportables<sup>51</sup> ;
- des créances de crédit d'impôt recherche (CIR) et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ;
- de l'impact sur la trésorerie du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place chez Quantel ;
- du retraitement des créances liées à l'affacturage pratiqué par Quantel ;
- des dettes sur immobilisations portées par Quantel.

---

<sup>46</sup> 1% au titre du risque d'exécution des *Business Plan* et 1% au titre de la taille de Keopsys, LEA Photonics et Quantel.

<sup>47</sup> 4% au titre du risque d'exécution du *Business Plan* et 1% au titre de la taille de Sensup.

<sup>48</sup> Source : FMI (2016). *Perspectives de l'économie mondiale*, p. 239.

<sup>49</sup> Dettes financières incluant les montants d'engagements de retraite et des provisions pour risques et charges à caractère de dette nets d'impôt, ainsi que, pour les Filiales d'Esira, les avances conditionnées ou remboursables.

<sup>50</sup> En ce compris Keopsys Inc., filiale de Keopsys, et hors Veldys (cf. *supra*) ; la filiale Keopsys Japon a été retenue à son prix d'acquisition (§ 1.2.3.1).

<sup>51</sup> Nous avons actualisé les déficits reportables au 31 décembre 2016.

Conformément à la pratique en matière d'évaluation, nos travaux ont été complétés d'analyses de sensibilité aux paramètres d'actualisation et de marge prévisionnels.

Selon cette approche, la Parité ressort :

- en DCF Somme des Parties, autour de 46,5% pour le Groupe Keopsys contre 53,5% pour le Groupe Quantel (§ 3.3) ;
- en DCF Global, autour de 46,8% pour le Groupe Keopsys contre 53,2% pour le Groupe Quantel (§ 3.3),

étant précisé que la Parité s'avère en définitive peu sensible à la modulation du taux d'actualisation dans les fourchettes que nous retenons.

### 2.3.2. Évaluation analogique par application de multiples boursiers

La méthode analogique par l'application de multiples boursiers consiste à valoriser une société :

- en constituant un échantillon de sociétés cotées considérées comme comparables, notamment en termes de métier, de modèle économique, de taille et d'implantation géographique ;
- en appliquant les multiples prévisionnels (multiples de chiffre d'affaires, d'excédent brut d'exploitation ou d'EBITDA, de résultat d'exploitation ou d'EBIT<sup>52</sup>) qui se dégagent de ce panel de comparables<sup>53</sup> sur le consensus disponible<sup>54</sup> (en l'occurrence 2017 à 2019<sup>55</sup>) aux agrégats correspondants issus des *Business Plans* des sociétés à évaluer après prise en compte le cas échéant d'une décote de taille (en l'occurrence de 20%<sup>56</sup>), puis en retranchant de la valeur d'entreprise ainsi obtenue l'endettement financier net<sup>57</sup> pour aboutir *in fine* à une valorisation des capitaux propres.

Nous avons retenu deux échantillons distincts :

---

<sup>52</sup> *Earnings Before Interests and Taxes*.

<sup>53</sup> Par référence à la capitalisation boursière retraitée de l'endettement net.

<sup>54</sup> En date du 9 septembre 2017.

<sup>55</sup> Source : *Bloomberg* (versus *S&P Capital IQ* pour l'Évaluateur sur un consensus 2017-2018).

<sup>56</sup> Compatible avec les primes de taille intégrées dans les primes de risque spécifiques concourant à la formation des taux d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie (§ 2.3.1).

<sup>57</sup> Nous avons, par convention, retenu le même endettement financier qu'en DCF (§ 2.3.1).

- l'un constitué de sociétés dont l'activité est comparable à celle de Keopsys, LEA Photonics, Sensup et du pôle « hors médical »<sup>58</sup> de Quantel, à savoir des entreprises proposant essentiellement des solutions lasers dédiées aux marchés de défense, scientifique ou industriel (§ 1.2.1 et § 1.2.3) :

Echantillon "hors médical"							
Société	Pays	Description	Clients	Devise	CA 2016	CA par zone géographique	CA par segment d'activité
<b>IPG PHOTONICS</b>	US	Fondée aux Etats Unis en 1990, la société IPG Photonics est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de lasers et amplificateurs à fibres utilisés dans des domaines variés, comme le traitement de la matière, les télécommunications ou encore les applications médicales.	2016 : les 5 premiers clients contribuent pour 22% du chiffre d'affaires	USD	1 006	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Asie</li> <li>Europe</li> <li>Amérique</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement de matière</li> <li>Medical, telecom</li> </ul>
<b>COHERENT INC</b>	US	Coherent Inc a été fondée en 1966 en Californie et est le leader sur le marché des produits photoniques dans les domaines de l'automatisation industrielle, la médecine, ou encore la défense.	2 clients représentant plus de 10% du CA chacun: Advanced Process Systems Corporation Japanese Steel Works	USD	857	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>USA - Autres</li> <li>Lasers spécialisés</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lasers commerciaux et composants</li> <li>Lasers spécialisés</li> </ul>
<b>GOOCH &amp; HOUSEGO PLC</b>	GB	Fondé en 1948, Gooch & Housego est un groupe spécialisé dans les technologies photoniques.	2016 : les 10 premiers clients représentent 26% du CA - Aucun client ne contribue à plus de 6% du CA	GBP	86	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>USA</li> <li>Europe continentale</li> <li>Grande-Bretagne</li> <li>Asie</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Industrie</li> <li>Aérospatial et défense</li> <li>Médecine</li> <li>Recherche</li> </ul>
<b>HAN'S LASER TECHNOLOGY</b>	CH	Han's Laser Technology développe, produit et commercialise des produits basés sur la technologie du laser, pour des applications dans la découpe, le marquage, le perçage et le soudage.	n.a.	CNY	6 886	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chine</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Petit équipement laser</li> <li>Laser haute puissance</li> <li>Circuits imprimés</li> <li>Equipement LED</li> <li>Autres</li> </ul>
<b>MKS INSTRUMENTS INC</b>	US	MKS Instruments est une société américaine qui développe, fabrique et vend des instruments et des composants utilisés pour le contrôle et l'analyse des gaz dans la fabrication de semi-conducteurs. Ses produits permettent de mesurer, contrôler, alimenter, délivrer et analyser des paramètres critiques des processus industriels.	2016 : les 10 premiers clients représentent 39% du CA - 14% par le premier client / 11% par le deuxième	USD	1 295	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Europe, Moyen-Orient, Afrique</li> <li>Asie</li> <li>Amérique</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vacuum &amp; Analysis</li> <li>Light &amp; motion division</li> </ul>
<b>AMS AG</b>	AS	AMS est une société autrichienne spécialisée dans la production de produits semi-conducteurs.	nd	EUR	550	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Asie</li> <li>Europe, Moyen-Orient et Afrique</li> <li>Amérique</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consumer &amp; communications</li> <li>Automobile, Industrie, médical</li> </ul>

<sup>58</sup> Pôle ISLD (*Industrial and Scientific Laser Division*).

- l'autre constitué de sociétés dont l'activité est comparable à celle du pôle « médical » de Quantel, à savoir des acteurs positionnés principalement sur les solutions lasers destinées au secteur médical (§ 1.2.1) :

Echantillon *médical*							
Société	Pays	Description	Clients	Devise	CA 2016	CA par zone géographique	CA par segment d'activité
<b>ELLEX MEDICAL LASERS LTD</b>	AU	Ellex Medical Lasers développe et produit des lasers médicaux pour un usage dans la médecine ophtalmique. Les produits de la société sont principalement vendus sur les marchés internationaux dans le domaine de la chirurgie de la cataracte.	Le premier client contribue pour 18% du CA et le deuxième pour 6%	AUD	73	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>EMEA: 23%</li> <li>Amérique: 38%</li> <li>Asie: 27%</li> <li>Australie: 12%</li> </ul>	nd
<b>NOVANTA INC</b>	US	Novanta produit et vend des équipements de précision photonique et de contrôle des mouvements dans les domaines des équipements médicaux et de l'industrie avancée.	nd	USD	385	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>USA: 46%</li> <li>Europe: 17%</li> <li>Asie: 31%</li> <li>Autres: 5%</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Produits photoniques: 45%</li> <li>Vision: 23%</li> <li>Mouvement de précision: 32%</li> </ul>
<b>CARL ZEISS MEDITEC AG - BR</b>	GE	Carl Zeiss est une entreprise allemande produisant des solutions dans le domaine de la médecine et plus particulièrement pour l'ophtalmologie. Ses produits incluent des systèmes de dépistage et de diagnostic pour les anomalies de la vision, les cataractes, les glaucomes et les troubles de la rétine.	nd	EUR	1 088	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Allemagne: 48%</li> <li>USA: 11%</li> <li>Europe: 32%</li> <li>Japon: 10%</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes ophtalmiques: 39%</li> <li>Chirurgie ophtalmologique: 27%</li> <li>Microchirurgie: 34%</li> </ul>
<b>TOPCON CORP</b>	JN	Topcon est une société japonaise qui fabrique et vend des équipements de mesure pour l'usage ophtalmologique. La société fabrique également des produits industriels, tels des projecteurs et des appareils optiques.	nd	JPY	130 735	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Japon: 23%</li> <li>USA: 8%</li> <li>Europe: 24%</li> <li>Asie: 17%</li> <li>Autres: 28%</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction: 47%</li> <li>Ophtalmologie: 26%</li> <li>IT: 34%</li> <li>Autres: 2%</li> </ul>
<b>LUTRONIC CORP</b>	SK	Lutronic est un acteur majeur dans le domaine des technologies lasers à usages médicaux dans le domaine de l'esthétique.	nd	KRW	84 497	<p>Répartition du CA 2016 par zone géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corée du sud: 30%</li> <li>Autres: 70%</li> </ul>	<p>Répartition du CA 2016 par activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Laser: 100%</li> </ul>

Les panels de comparables boursiers ainsi constitués se recoupent partiellement avec ceux de l'Évaluateur.

Si les taux de croissance et de rentabilité de ces comparables boursiers sur le segment « hors médical » apparaissent assez proches de ceux de la société Keopsys prise isolément<sup>59</sup>, la comparaison entre leurs performances et celles des deux groupes pris dans leur ensemble

<sup>59</sup> I.e. hors incidence du profil de croissance particulier de Sensup au sein du Groupe Keopsys et hors taux de marge d'EBITDA de LEA Photonics plus faibles que ceux de Keopsys.

met toutefois en évidence des disparités en défaveur de l'activité « hors médical » de Quantel :

Données financières clés			% de croissance du CA			EBITDA (% CA)		
Société - Echantillon hors médical	2017	2018	2019	2017	2018	2019		
IPG PHOTONICS CORP	23%	10%	n/a	41%	42%	n/a		
COHERENT INC	99%	13%	11%	30%	31%	n/a		
GOOCH & HOUSEGO PLC	26%	8%	5%	18%	20%	20%		
HANS LASER TECHNOLOGY IN-A	43%	19%	25%	16%	15%	15%		
MKS INSTRUMENTS INC	35%	4%	3%	26%	26%	28%		
AMS AG	70%	31%	18%	26%	36%	38%		
<b>Médiane comparables</b>	<b>39%</b>	<b>12%</b>	<b>10%</b>	<b>26%</b>	<b>29%</b>	<b>24%</b>		

Données financières clés			% de croissance du CA			EBITDA (% CA)		
Société - Echantillon médical	2017	2018	2019	2017	2018	2019		
ELLEX MEDICAL LASERS LTD	(2%)	13%	20%	11%	13%	13%		
NOVANTA INC	30%	15%	n/a	19%	20%	n/a		
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	8%	8%	9%	17%	17%	18%		
TOPCON CORP	(2%)	8%	6%	13%	14%	15%		
LUTRONIC CORP	11%	16%	14%	12%	11%	13%		
<b>Médiane comparables</b>	<b>6%</b>	<b>11%</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>		

Selon cette méthode et sur la base des multiples d'EBITDA<sup>60</sup> des comparables boursiers, considérés comme étant les plus représentatifs de la capacité génératrice de trésorerie, la Parité s'inscrit dans une fourchette de 43,3% à 48,1% pour le Groupe Keopsys contre respectivement 56,7% à 51,9% pour le Groupe Quantel (§ 3.3). Nous observons à cet égard que, dans la Parité en approche analogique, la progression de la valeur du Groupe Keopsys sous l'effet notamment du déploiement de Sensup entre 2017 et 2019 est contrebalancée par celle du Groupe Quantel.

### 2.3.3. Évaluation analogique par application de multiples transactionnels

Compte tenu de la forte croissance attendue par le *management* des deux groupes au cours des prochaines années, la référence usuelle aux transactions historiques et sectorielles perd au cas d'espèce en pertinence. Nous avons toutefois constitué deux échantillons de transactions<sup>61</sup> à titre indicatif, pour en dégager des multiples retraités d'une prime de contrôle de 30%<sup>62</sup> que nous avons appliqués, selon le même principe que l'évaluation analogique par

<sup>60</sup> Multiples d'EBITDA appliqués respectivement à Keopsys, LEA Photonics et Sensup, d'une part, et au Groupe Quantel, d'autre part.

<sup>61</sup> Source : *Mergermarket* (versus *Epsilon Report* pour l'Évaluateur).

<sup>62</sup> De 2013 à 2016, la prime moyenne, toutes opérations confondues, dégagée par les prix proposés dans le cadre des offres publiques sur le marché français ressort à environ 30% sur le cours moyen 3 mois avant l'annonce de l'opération (Source : Ledouble). Ce niveau de prime de l'ordre de 30% est corroboré par le bilan des offres

les comparables boursiers (§ 2.3.2), mais aux agrégats d'EBITDA historiques (2015 et 2016) des sociétés à évaluer, étant précisé qu'en raison des marges négatives dégagées historiquement par Sensup, la contribution de cette dernière dans l'évaluation analogique par les multiples transactionnels a été considérée comme nulle.

➤ Échantillon de transactions comparables « hors médical » :

Transactions comparables - Echantillon "hors médical"				
Date	Cible	Description	Pays	Acquéreur
26/04/2017	Oxford Instruments Analytical GmbH	Fabricant et fournisseur allemand de spectromètres d'émission optique à arc / étincelle et équipement préparatoire pour analyser les propriétés chimiques des métaux	Allemagne	Hitachi High - Technologies Corporation
16/03/2016	Rofin-Sinar Technologies Inc.	Développeur, fabricant et vendeur de produit laser de tous types, pour de nombreux usages (découpe, soudage, marquage, traitement de matériaux, ...)	Allemagne, Etats-Unis	Coherent, Inc.
15/10/2013	Spanoptic Limited	Fabricant de composants optiques de précision (prismes, lentilles sphériques ou asphériques)	Angleterre	Gooch & Housego Plc
20/12/2012	Lumera Laser GmbH	Fabriquant de lasers à l'état solide ultra-rapide pour la microélectronique, les applications médicales et de traitement des matériaux	Allemagne	Coherent, Inc.
16/12/2010	Société Européenne de Systèmes Optiques	Entreprise française spécialisée dans la fabrication de systèmes optiques, optomécaniques et optroniques	France	Thales Group

➤ Échantillon de transactions comparables « médical » :

Transactions comparables - Echantillon "hors médical"				
Date	Cible	Description	Pays	Acquéreur
22/05/2015	Optos Plc	Société de technologie médicale basée au Royaume-Uni impliquée dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de dispositifs d'imagerie rétinienne	Angleterre	Nikon Corporation
02/02/2015	MacuVision Europe Limited	Fabricant britannique de suppléments pour soins oculaires	Angleterre	Alliance Pharmaceuticals Limited
15/06/2014	Covidien Plc	Anciennement Tyco Healthcare, société commercialisant des produits de soins de santé	Irlande, Etats-Unis	Medtronic, Inc.
21/06/2011	Nudetron B.V.	Société engagée dans le développement, la fabrication et la vente de produits utilisés pour le traitement du cancer : solutions d'imagerie, produits de vérification, de simulation et de traitement, outils de planification de traitement, solutions de traitement et applicateurs pour divers sites corporels	Pays-Bas	Elekta AB
23/05/2011	Stanbio Laboratory L.P.	Société basée aux États-Unis engagée dans le développement, la fabrication et la distribution de produits de diagnostic clinique	Etats-Unis	EKF Diagnostics Holdings Plc

Le panel de comparables transactionnels « hors médical » se recoupe partiellement avec celui de l'Évaluateur ; le panel de comparables transactionnels « médical » diffère en revanche de celui de l'Évaluateur.

Selon cette méthode et sur la base des multiples d'EBITDA, la Parité s'établit à :

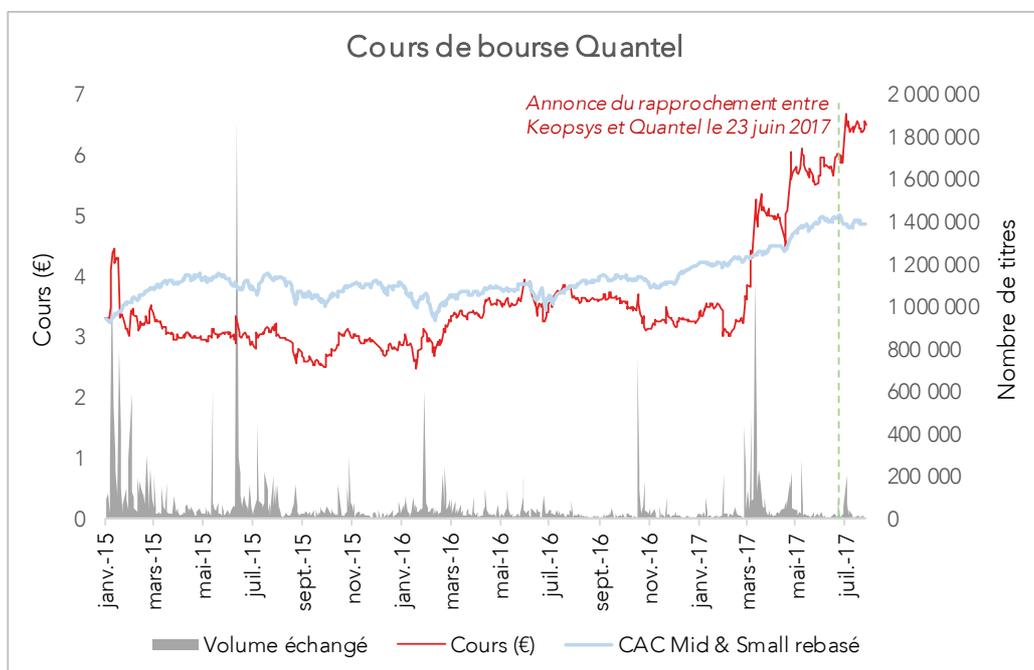
- 54,5% pour le Groupe Keopsys contre 45,5% pour le Groupe Quantel, sur la base des multiples de transactions en 2016 (§ 3.3) ;
- 48,7% pour le Groupe Keopsys contre 51,3% pour le Groupe Quantel, sur la base des multiples de transactions 2015 (§ 3.3).

publiques de 2016 (Source : Journal des OPA, Bilan des offres publiques de l'année 2016) et du premier semestre 2017 (Source : Journal des OPA, Bilan des offres publiques du 1<sup>er</sup> semestre 2017).

Nous avons élargi ces données observées sur le marché français par l'analyse longitudinale intitulée « Primes de contrôle » menée en 2011 par PwC sur une décennie et à l'échelle européenne (acquisition de blocs d'actions de sociétés cotées sur la base de 2.017 transactions réalisées au cours des dix dernières années sur des cibles en Europe de l'Ouest) ; cette étude fait ressortir une prime moyenne sur l'acquisition de blocs de contrôle de 27% (s'échelonnant de 18% pour un capital visé jusqu'à 33,33%, à 36% pour un capital visé de 90% à 100%), relativement stable en dépit des phénomènes de crise et du nombre variable de transactions selon les années.

### 2.3.4. Analyse du cours de bourse de Quantel et des cours cibles

Les actions de Quantel étant cotées sur le compartiment C d'Euronext Paris, nous présentons à titre d'information, ci-après, leur évolution historique en bourse<sup>63</sup> :



Les cours moyens pondérés par les volumes (« CMPV ») sur moyenne période<sup>64</sup> de l'action Quantel ressortent dans une fourchette de 4,5 € à 6,0 € :

Cours de bourse (€)	
Date de référence	
Spot (23/06)	6,03
CMP 1 mois	5,88
CMP 3 mois	5,59
CMP 6 mois	4,90
CMP 12 mois	4,46
+ haut 12 mois	6,12
+ bas 12 mois	3,01

<sup>63</sup> La progression du cours de bourse à compter de mars 2017 fait suite à la présentation des résultats 2016, et est concomitante à la montée au capital de sociétés de gestion et aux annonces de franchissement de seuils (§ 1.2.4).

<sup>64</sup> CMPV calculés au 23 juin 2017 sur une période antérieure de 1 à 12 mois à la date d'annonce de l'opération.

À titre seulement informatif, le cours de Quantel étant peu suivi par les analystes :

- les deux *brokers* ci-dessous recommandent d'acheter le titre Quantel avec un cours cible de 8,7 €<sup>65</sup>, après prise en compte des synergies induites par l'opération pour Genesta Finance, et de 6,9 €<sup>66</sup>, au jour de l'annonce de l'opération pour Invest Securities :

Cours cible Quantel - €				
Date	Analyste	Recommandation	Cours cible	Cours spot
11-juil.-17	Genesta Finance	Achat	8,7	6,4
23-juin-17	Invest Securities	Achat	6,9	6,0

- antérieurement à l'annonce de l'opération<sup>67</sup>, Invest Securities annonçait un objectif de cours de 4,3 € :

Cours cible Quantel - €				
Date	Analyste	Recommandation	Cours cible	Cours spot
1-mars-17	Invest Securities	Achat	4,3	3,7
2-févr.-17	Invest Securities	Achat	3,6	3,1
28-oct.-16	Invest Securities	Achat	3,8	3,1
24-juin-16	Invest Securities	Achat	4,2	3,3
25-févr.-16	Invest Securities	Achat	3,8	3,2
29-janv.-16	Invest Securities	Achat	3,5	3,2

Les Droits Sociaux Apportés n'étant cotés sur aucun marché boursier, nous ne retenons pas le critère du cours de bourse pour apprécier la pertinence des valeurs relatives des groupes Keopsys et Quantel.

Toutefois, à titre indicatif, les approches croisées combinant une méthode d'évaluation théorique du Groupe Keopsys (DCF Somme des Parties ou multiple boursier 2017) avec la référence au cours de bourse de Quantel<sup>68</sup>, font ressortir les poids relatifs suivants :

- cours de bourse Quantel / DCF Somme des Parties Groupe Keopsys : Parité de 53,9% pour le Groupe Keopsys contre 46,1% pour le Groupe Quantel (§ 3.3) ;

<sup>65</sup> Source : Genesta Equity & Bond Research, 11 juillet 2017.

<sup>66</sup> Source : *Bloomberg*.

<sup>67</sup> Au 1<sup>er</sup> mars 2017.

<sup>68</sup> Nous retenons un cours de bourse Quantel pondéré par les volumes observés 6 mois avant le 23 juin 2017, date d'annonce de l'opération.

- cours de bourse Quantel / Multiple d'EBITDA 2017 Groupe Keopsys : Parité de 45,0% pour le Groupe Keopsys contre 55,0% pour le Groupe Quantel (§ 3.3).

### *2.3.5. Référence aux transactions antérieures à l'opération sur le capital d'Eurodyne et de Quantel*

Nous n'avons finalement pu mobiliser les transactions antérieures à l'opération relatives au transfert d'actionariat d'Eurodyne et à l'augmentation de capital de Quantel (§ 1.1. et § 2.3) qu'au vu des constats suivants :

- l'augmentation de capital avec maintien du DPS intervenue en novembre 2016 au prix de 3,20 € par action ne reflète pas la valeur du Groupe Quantel, dans la mesure où elle a été réalisée avec une décote<sup>69</sup> sur le cours de bourse du titre Quantel, qui borne la valorisation par le bas ;
- le prix par action<sup>70</sup> découlant de l'acquisition d'Eurodyne par Esira, après paiement du complément de prix conduit, par transparence, à une valorisation du Groupe Quantel qui positionne la Parité dans une fourchette de 46,8% à 55,7% pour le Groupe Keopsys contre respectivement 53,2% à 44,3% pour le Groupe Quantel<sup>71</sup> (§ 3.3).

## 3. Appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée

### 3.1. Méthodes retenues par les Parties pour déterminer la rémunération de l'apport

Les méthodes d'évaluation mises en œuvre par les Parties sont décrites ci-avant (§ 2.2). Sur cette base, la rémunération de l'apport réalisé par Esira a été fixée à raison de l'émission de **6.939.441** actions Quantel (§ 1.5.1).

### 3.2. Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette

---

<sup>69</sup> Décote de **4,19%** par rapport au dernier cours de clôture et de **11,0%** par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 20 derniers cours de clôture avant l'annonce de l'augmentation de capital.

<sup>70</sup> Retraité de la prime de contrôle.

<sup>71</sup> Selon que la valorisation du Groupe Quantel par transparence avec l'acquisition d'Eurodyne par Esira est rapportée à la valorisation du Groupe Keopsys par les multiples d'EBITDA 2017 (§ 2.3.2) ou en DCF Somme des Parties (§ 2.3.1).

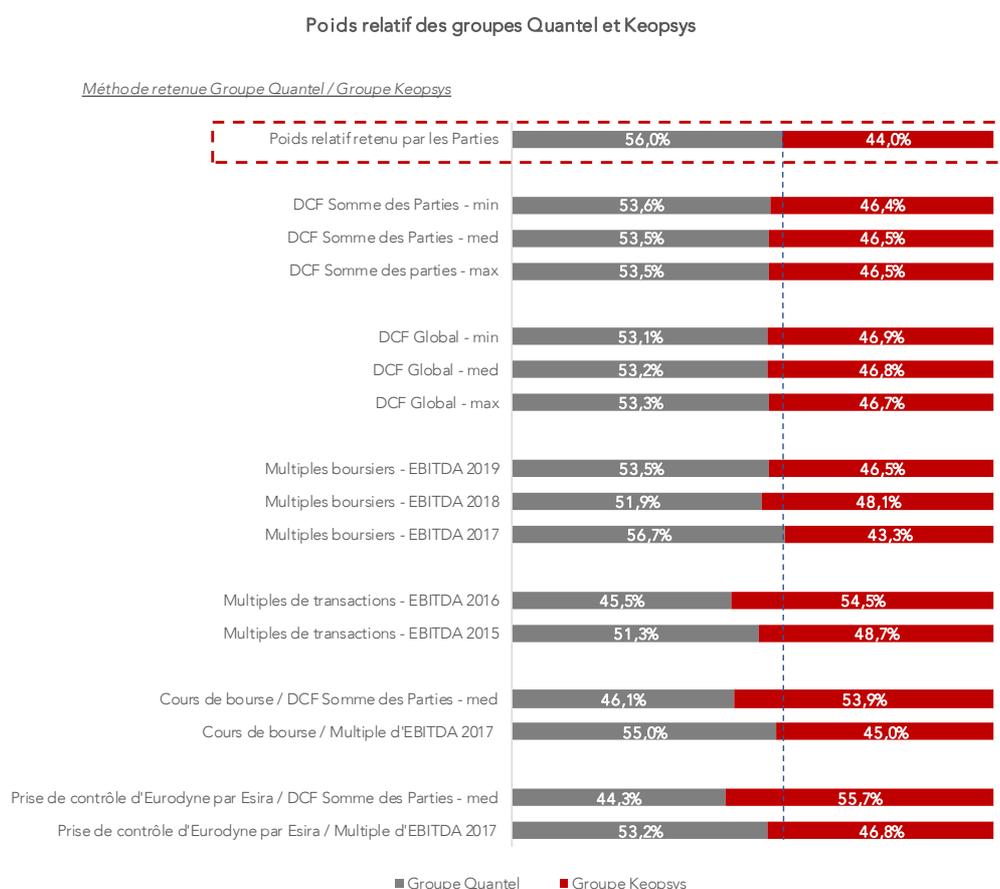
mission pour apprécier le caractère équitable du poids relatif des deux groupes et de la rémunération induite. En particulier, nous nous sommes appuyés sur les travaux précédemment décrits (§ 2.3), que nous avons mis en œuvre à l'effet de vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux Droits Sociaux Apportés et aux actions de la Bénéficiaire.

Sur cette base, nous avons apprécié le caractère équitable de la rémunération proposée.

### 3.3. Appréciation de la rémunération proposée

La rémunération proposée de 6.939.441 actions Quantel induit un poids relatif des groupes Quantel et Keopsys de respectivement **56%** et **44%**. Afin d'apprécier le caractère équitable de cette rémunération, nous avons analysé la Parité en considérant les différentes valeurs obtenues, pour les Sociétés Apportées et pour la Bénéficiaire, dans notre évaluation multicritère ; la Parité en DCF ci-après résulte d'une analyse croisée de la variation du taux d'actualisation<sup>72</sup> et du taux de croissance perpétuelle en valeur terminale<sup>73</sup> :

#### ➤ Poids relatif des deux groupes :



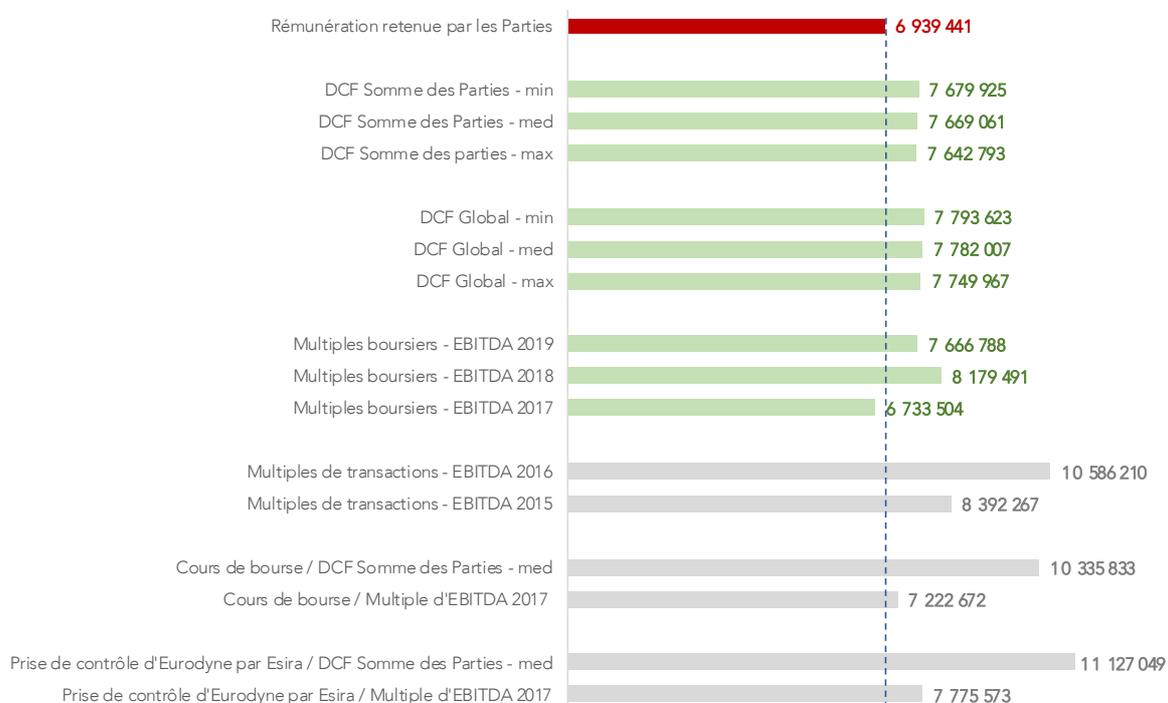
<sup>72</sup> Plus ou moins 0,5% par rapport au taux d'actualisation retenu.

<sup>73</sup> Plus ou moins 0,5% par rapport au taux de croissance perpétuelle retenu.

> Nombre théorique d'actions nouvelles à émettre en rémunération de l'apport :

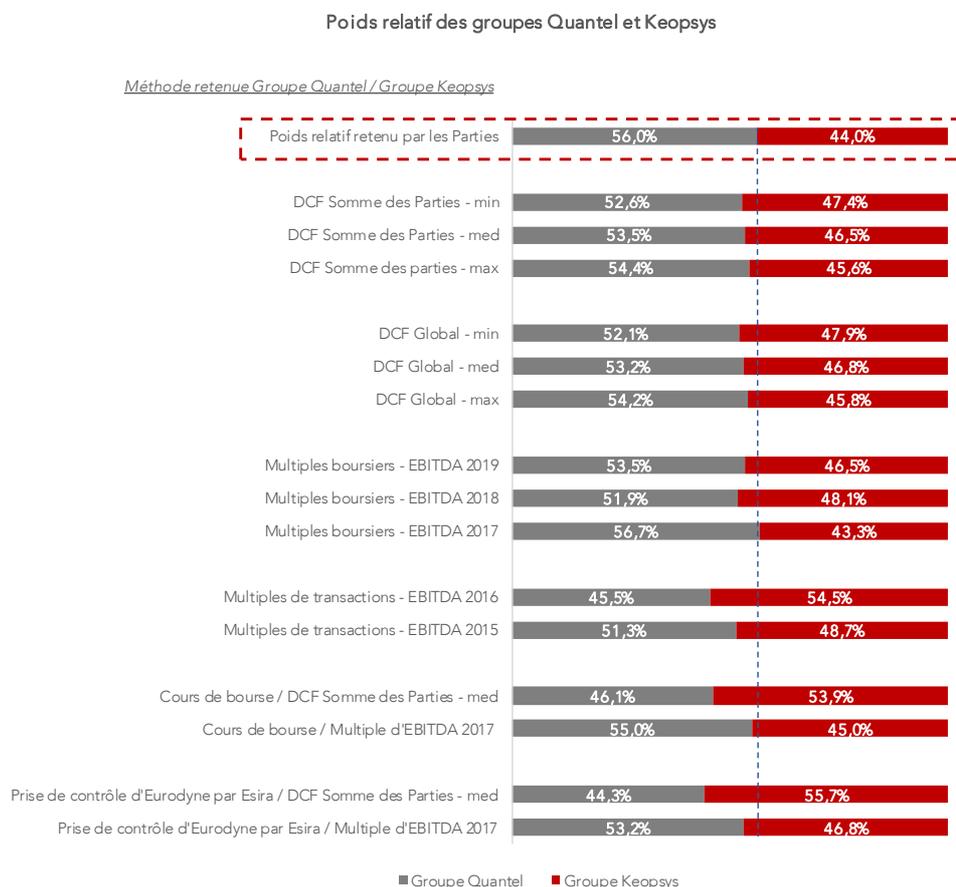
**Analyse de la rémunération**  
**Nombre d'actions nouvelles à émettre par Quantel au profit d'Esira**

*Méthode retenue Groupe Quantel / Groupe Keopsys*



Nous nous sommes également attachés à apprécier la sensibilité de la Parité dans notre modèle de valorisation en DCF aux variations croisées du taux d'actualisation<sup>74</sup>, d'une part, et de la marge d'EBITDA<sup>75</sup> en valeur terminale, d'autre part :

➤ Poids relatif des deux groupes :



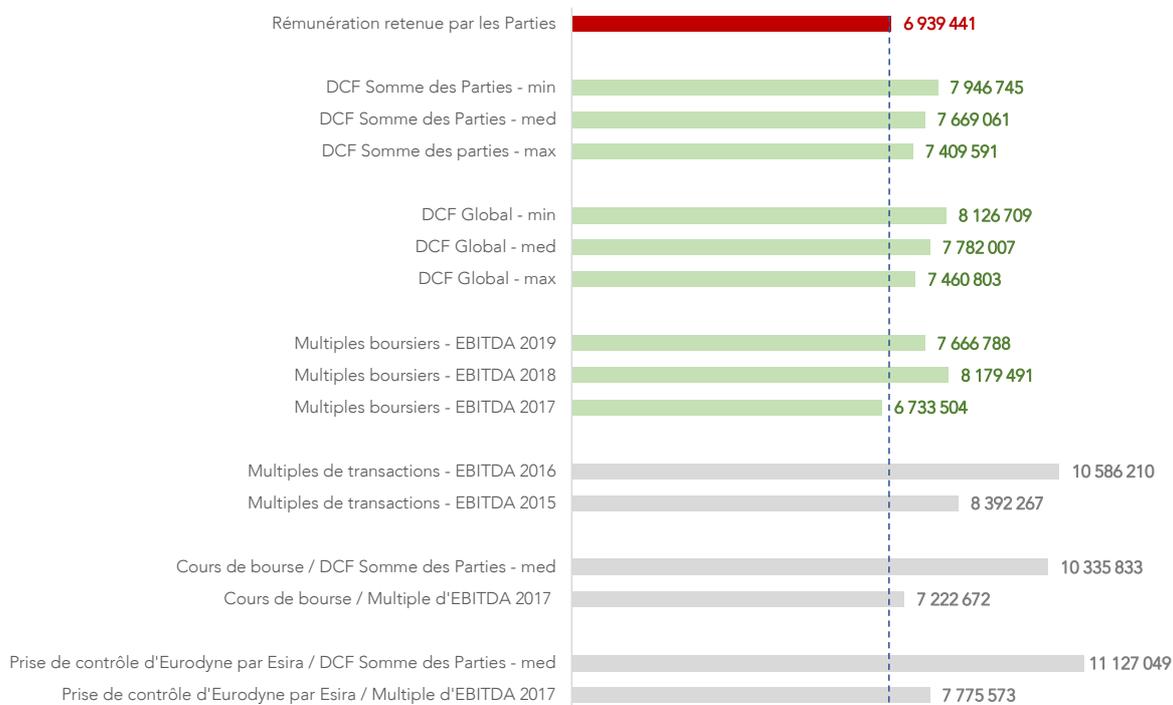
<sup>74</sup> Plus ou moins 0,5% par rapport au taux d'actualisation retenu.

<sup>75</sup> Plus ou moins 1 point par rapport au taux de marge d'EBITDA retenu.

- Nombre théorique d'actions nouvelles à émettre en rémunération de l'apport :

**Analyse de la rémunération**  
**Nombre d'actions nouvelles à émettre par Quantel au profit d'Esira**

*Méthode retenue Groupe Quantel / Groupe Keopsys*



Au terme de nos analyses de sensibilité et de notre évaluation multicritère, nous constatons que la Parité retenue par les Parties n'est pas défavorable aux actionnaires de Quantel.

## 4. Synthèse

À l'issue de nos diligences et dans le cadre de notre appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée, nous relevons que :

- les méthodes de valorisation retenues par les Parties sont usuelles au regard des activités exercées par les Sociétés Apportées et par la Bénéficiaire ;
- sur le plan méthodologique, les Parties ont respecté le principe d'homogénéité tout en tenant compte des caractéristiques propres aux deux ensembles de sociétés valorisés ;
- les travaux d'évaluation complémentaires et les analyses de sensibilité que nous avons mises en œuvre confortent la rémunération retenue par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Nos diligences nous ont permis de nous assurer de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux Droits Sociaux Apportés, lesquelles s'inscrivent dans le contexte actuel des prévisions d'activité et des données de marché traduites dans les *Business Plans* qui nous ont été communiqués.

A ce jour, la rémunération proposée par les Parties se positionne dans la fourchette des valeurs relatives jugées pertinentes ; elle n'apparaît donc pas défavorable aux actionnaires actuels de Quantel.

## 5. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération de l'apport d'actions des sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de parts sociales de la société Veldys, arrêtée par les Parties et conduisant à la création de 6.939.441 actions de la société Quantel, présente un caractère équitable.

Fait à Paris le 18 septembre 2017

Le commissaire aux apports,

LEDOUBLE SAS

Olivier CRETTE

## ANNEXE II

### **COMPTES SOCIAUX ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE KEOPSYS RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2016, 2015 ET 2014<sup>11</sup>**

---

<sup>11</sup> Il est précisé que le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a été établi en date du 8 juin 2015 et non en date du 8 juin 2014.



KPMG AUDIT OUEST  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Kéopsys SASU

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Kéopsys SASU

2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion

*Ce rapport contient 16 pages*

Référence : G.L.G./C.L.R.M.



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Kéopsys SASU**

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
Capital social : € 2 098 396

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Kéopsys tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 14 juin 2017

KPMG Audit Ouest



Gwénaél Le Guellaut

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	396 577	332 864	63 713	55 704	8 009	14.38
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 338 964	4 008 545	330 419	183 490	146 929	80.07
	Autres immobilisations corporelles	443 615	326 300	117 314	146 608	29 293	19.98
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	5 672	5 672					
Créances rattachées à des participations	1 921 185	672 187	1 248 998	1 087 420	161 578	14.86	
Autres titres immobilisés	16		16	16			
Prêts							
Autres immobilisations financières	102 440		102 440	54 076	48 364	89.44	
<b>Total II</b>	<b>7 208 469</b>	<b>5 345 568</b>	<b>1 862 901</b>	<b>1 527 314</b>	<b>335 587</b>	<b>21.97</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	1 671 851	535 149	1 136 702	1 028 980	107 722	10.47
	En-cours de production de biens	356 743		356 743	422 127	65 384	15.49
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	720 538		720 538	633 751	86 787	13.69
	Marchandises				28 000	28 000	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 200		2 200	181	2 019	NS
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	2 165 226		2 165 226	1 595 894	569 332	35.67
	Autres créances	2 048 489		2 048 489	2 907 924	859 435	29.55
Capital souscrit - appelé, non versé							
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	47 720	17 026	30 694	38 642	7 948	20.57
	Disponibilités	1 405 325		1 405 325	2 625 794	1 220 469	46.48
	Charges constatées d'avance (3)	24 973		24 973	23 858	1 115	4.67
	<b>Total III</b>	<b>8 443 065</b>	<b>552 175</b>	<b>7 890 890</b>	<b>9 305 151</b>	<b>1 414 261</b>	<b>15.20</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	247 191		247 191	310 802	63 612	20.47
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>15 898 725</b>	<b>5 897 743</b>	<b>10 000 982</b>	<b>11 143 268</b>	<b>1 142 286</b>	<b>10.25</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 023 626

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 098 396)	2 098 396		2 098 396			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	73 826		73 826			
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	209 840		209 840			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	14 014		478 237	464 223	97.07	
	Autres réserves						
	Report à nouveau			2 609 381	2 609 381	100.00	
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	2 025 915		1 926 396	99 519	5.17	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	4 421 991		7 396 076	2 974 085	40.21		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	416 000		416 000			
	Avances conditionnées	416 000		416 000			
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques	282 191		345 802	63 612	18.40	
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>	282 191		345 802	63 612	18.40	
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 019 735		1 027 355	992 380	96.60	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	99		15 828	15 729	99.37	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	61 847			61 847		
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 937		1 143 070	526 133	46.03	
	Dettes fiscales et sociales	662 243		630 481	31 761	5.04	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			38 301	38 301	100.00		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	1 413 820		20 261	1 393 559	NS	
	<b>Total IV</b>	4 774 681		2 875 296	1 899 385	66.06	
	Ecarts de conversion passif (V)	106 120		110 093	3 973	3.61	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	10 000 982		11 143 268	1 142 286	10.25		

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 906 522 1 925 296

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	1 92 034	1 863	193 897	1 811 278	1 617 380	89.29
Production vendue de biens	1 998 802	7 660 814	9 659 616	7 703 709	1 955 907	25.39
Production vendue de services	234 073	335 313	569 386	858 729	289 343	33.69
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>2 424 909</b>	<b>7 997 990</b>	<b>10 422 899</b>	<b>10 373 715</b>	<b>49 184</b>	<b>0.47</b>
Production stockée			21 403	259 070	237 667	91.74
Production immobilisée			4 980		4 980	
Subventions d'exploitation			99 117	426 126	327 009	76.74
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			897 830	1 107 519	209 688	18.93
Autres produits			713	1 459	746	51.11
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>11 446 943</b>	<b>12 167 889</b>	<b>720 946</b>	<b>5.92</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			135 158	1 525 727	1 390 569	91.14
Variation de stock (marchandises)			28 000	28 000	56 000	200.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 217 731	3 895 885	321 846	8.26
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			173 035	254 495	81 460	32.01
Autres achats et charges externes *			2 347 831	2 204 281	143 550	6.51
Impôts, taxes et versements assimilés			157 610	178 129	20 519	11.52
Salaires et traitements			1 733 550	1 884 984	151 434	8.03
Charges sociales			631 378	672 499	41 121	6.11
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			119 860	151 313	31 453	20.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			535 149	469 836	65 313	13.90
Dotations aux provisions				35 000	35 000	100.00
Autres charges			4 754	134 538	129 784	96.47
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>9 737 985</b>	<b>10 869 697</b>	<b>1 131 712</b>	<b>10.41</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>1 708 958</b>	<b>1 298 192</b>	<b>410 766</b>	<b>31.64</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)	34 722	42 019	7 297	17.37
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	20 983	17 715	3 268	18.45
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	310 802	536 188	225 385	42.03
Différences positives de change	35 705	90 580	54 874	60.58
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>402 213</b>	<b>686 501</b>	<b>284 288</b>	<b>41.41</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	255 290	319 729	64 439	20.15
Intérêts et charges assimilées (4)	24 327	18 585	5 741	30.89
Différences négatives de change	39 432	133 309	93 878	70.42
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>319 049</b>	<b>471 623</b>	<b>152 575</b>	<b>32.35</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>83 164</b>	<b>214 877</b>	<b>131 713</b>	<b>61.30</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 792 122</b>	<b>1 513 069</b>	<b>279 052</b>	<b>18.44</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 332	68 033	62 701	92.16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	147 657	84 000	63 657	75.78
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>152 989</b>	<b>152 033</b>	<b>956</b>	<b>0.63</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	134 174	3 341	130 833	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	126 966	48 040	78 926	164.29
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>261 140</b>	<b>51 381</b>	<b>209 759</b>	<b>408.24</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>108 151</b>	<b>100 652</b>	<b>208 803</b>	<b>207.45</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	20 347		20 347	
Impôts sur les bénéfices (X)	362 291	312 675	49 616	15.87
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>12 002 145</b>	<b>13 006 423</b>	<b>1 004 278</b>	<b>7.72</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>9 976 230</b>	<b>11 080 027</b>	<b>1 103 796</b>	<b>9.96</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>2 025 915</b>	<b>1 926 396</b>	<b>99 519</b>	<b>5.17</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 124 318 141 027

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 59 734

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées  
Maison de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de la situation ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cette situation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 74 289 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 74 289 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	74 289
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	74 289

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			27 175
TOTAL	369 402		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 145 367		328 398
Installations générales agencements aménagements divers	174 212		
Matériel de transport	37 085		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	220 009		12 308
TOTAL	4 576 673		340 706
Autres participations	1 765 279		161 578
Autres titres immobilisés	16		
Prêts, autres immobilisations financières	54 076		52 953
TOTAL	1 819 371		214 531
TOTAL GENERAL	6 765 446		582 412

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			396 577	396 577
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		134 801	4 338 964	4 338 964
Installations générales agencements aménagements divers			174 212	174 212
Matériel de transport			37 085	37 085
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			232 317	232 317
TOTAL		134 801	4 782 579	4 782 579
Autres participations			1 926 857	1 926 857
Autres titres immobilisés			16	16
Prêts, autres immobilisations financières		4 589	102 440	102 440
TOTAL		4 589	2 029 313	2 029 313
TOTAL GENERAL		139 389	7 208 469	7 208 469

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	313 698	19 166		332 864
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 961 877	59 093	12 425	4 008 545
Installations générales agencements aménagements divers	97 013	11 684		108 698
Matériel de transport	13 686	10 308		23 995
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	173 999	19 609		193 608
TOTAL	4 246 575	100 695	12 425	4 334 845
TOTAL GENERAL	4 560 273	119 860	12 425	4 667 709

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	19 166				
Instal.techniques matériel outillage indus.	59 093				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 684				
Matériel de transport	10 308				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 609				
TOTAL	100 695				
TOTAL GENERAL	119 860				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	35 000				35 000
Pertes de change	310 802	247 191	310 803		247 191
TOTAL	345 802	247 191	310 803		282 191

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	5 672				5 672
Sur autres immobilisations financières	672 187				672 187
Sur stocks et en cours	469 836	535 149	469 836		535 149
Autres provisions pour dépréciation	8 926	8 100			17 026
TOTAL	1 156 621	543 249	469 836		1 230 034
TOTAL GENERAL	1 502 424	790 440	780 639		1 512 225
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		535 149	469 836		
		255 290	310 802		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 921 185	1 921 185	
Autres immobilisations financières	102 440	102 440	
Autres créances clients	2 165 226	2 165 226	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Impôts sur les bénéfices	484 313	484 313	
Taxe sur la valeur ajoutée	121 926	121 926	
Divers état et autres collectivités publiques	1 154 563	1 154 563	
Groupe et associés	257 980	257 980	
Débiteurs divers	29 207	29 207	
Charges constatées d'avance	24 973	24 973	
<b>TOTAL</b>	<b>6 262 313</b>	<b>6 262 313</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 728	3 728		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 016 007	147 848	1 468 159	400 000
Fournisseurs et comptes rattachés	616 937	616 937		
Personnel et comptes rattachés	228 516	228 516		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	238 336	238 336		
Impôts sur les bénéfices	47 733	47 733		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 276	28 276		
Autres impôts taxes et assimilés	119 382	119 382		
Groupe et associés	99	99		
Produits constatés d'avance	1 413 820	1 413 820		
<b>TOTAL</b>	<b>4 712 834</b>	<b>2 844 675</b>	<b>1 468 159</b>	<b>400 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 716			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions O	2.0000	769 157			769 157
Actions P	2.0000	280 041			280 041

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Durée d'amortissement

Logiciels : de 1 à 3 ans

Brevets et marques : de 5 à 10 ans

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### **Dépréciation des valeurs mobilières**

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en devises**

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 168 770
Total	1 168 770

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 759
Dettes fiscales et sociales	483 375
Total	554 862

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 973
Total	24 973
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 413 820
Total	1 413 820

## - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

### Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		4 328 077
Abandon de créance au profit de KEOPSYS INC avec clause de retour à meilleure fortune de la part de la filiale		
en 2002	1 523 198	
en 2009	2 804 879	
Total (1)		4 328 077

#### Engagements reçus

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			479 125	225 132	704 257
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			43 243	42 177	85 420
- dotations de l'exercice			71 134	45 027	116 161
Total			114 377	87 204	201 581
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			140 425	86 612	227 038
- exercice			72 216	51 338	123 554
Total			212 641	137 950	350 592
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			73 036	51 338	124 374
- entre 1 et 5 ans			200 384	41 044	241 428
Total			273 419	92 382	365 801
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			1 306		1 306
- entre 1 et 5 ans			3 485	26 662	30 147
Total			4 791	26 662	31 453

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cette situation.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2016 s'élève à 285.915 euros.

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brut	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - KEOPSYS INC - Participations détenues entre 10 et 50 % <b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A		986 401	100,00	5 672		1 921 185		2 117 447	1 531	



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Kéopsys S.A.S.**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015  
Kéopsys S.A.S.  
2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
*Ce rapport contient 18 pages*  
Référence : G.L.G./C.L.R.M.



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Kéopsys S.A.S.**

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
Capital social : € 2 098 396

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Kéopsys tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 14 juin 2016

KPMG Audit Ouest



Gwénaél Le Guellaut

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	369 402	313 698	55 704	60 876	5 172	8.50
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 145 367	3 961 877	183 490	138 410	45 080	32.57
	Autres immobilisations corporelles	431 306	284 699	146 608	124 679	21 928	17.59
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	5 672	5 672		79	79	100.00	
Créances rattachées à des participations	1 759 607	672 187	1 087 420	865 283	222 137	25.67	
Autres titres immobilisés	16		16	16			
Prêts							
Autres immobilisations financières	54 076		54 076	4 076	50 000	NS	
<b>Total II</b>	<b>6 765 446</b>	<b>5 238 132</b>	<b>1 527 314</b>	<b>1 193 419</b>	<b>333 895</b>	<b>27.98</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	1 498 816	469 836	1 028 980	896 857	132 123	14.73
	En-cours de production de biens	422 127		422 127	385 341	36 786	9.55
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	633 751		633 751	411 467	222 284	54.02
	Marchandises	28 000		28 000		28 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes	181		181		181	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	1 595 894		1 595 894	2 150 024	554 130	25.77
	Autres créances	2 907 924		2 907 924	1 531 700	1 376 224	89.85
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	47 569	8 926	38 642	29 815	8 827	29.61	
Disponibilités	2 625 794		2 625 794	2 038 244	587 550	28.83	
Charges constatées d'avance (3)	23 858		23 858	933	22 925	NS	
<b>Total III</b>	<b>9 783 914</b>	<b>478 762</b>	<b>9 305 151</b>	<b>7 444 381</b>	<b>1 860 771</b>	<b>25.00</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	310 802		310 802	518 434	207 632	40.05
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>16 860 162</b>	<b>5 716 895</b>	<b>11 143 268</b>	<b>9 156 234</b>	<b>1 987 034</b>	<b>21.70</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 1 813 683

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2015	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2014	<b>Ecart N / N-1</b>	
				<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 2 098 396 )	2 098 396	2 098 396		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	73 826	73 826		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	209 840	209 840		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	478 237	197 282	280 955	142.41
	Report à nouveau	2 609 381	2 609 381		
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>1 926 396</b>	<b>780 955</b>	<b>1 145 441</b>	<b>146.67</b>
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>7 396 076</b>	<b>5 969 680</b>	<b>1 426 396</b>	<b>23.89</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	416 000		416 000	
	<b>Total II</b>	<b>416 000</b>		<b>416 000</b>	
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	345 802	518 434	172 632	33.30
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>	<b>345 802</b>	<b>518 434</b>	<b>172 632</b>	<b>33.30</b>
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 027 355	8 014	1 019 340	NS
	Concours bancaires courants		305	305	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	15 828	36 799	20 972	56.99
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 143 070	1 559 085	416 015	26.68
	Dettes fiscales et sociales	630 481	542 616	87 866	16.19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	38 301	17 449	20 852	119.50	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (I)	20 261	432 802	412 541	95.32
	<b>Total IV</b>	<b>2 875 296</b>	<b>2 597 071</b>	<b>278 225</b>	<b>10.71</b>
	Ecarts de conversion passif (V)	110 093	71 048	39 045	54.96
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>11 143 268</b>	<b>9 156 234</b>	<b>1 987 034</b>	<b>21.70</b>

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 925 296      2 597 071

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises	449 136	1 362 142	1 811 278	935 222		876 055	93.67
Production vendue de biens	1 303 664	6 400 045	7 703 709	6 227 847		1 475 862	23.70
Production vendue de services	739 585	119 144	858 729	426 905		431 824	101.15
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>2 492 384</b>	<b>7 881 331</b>	<b>10 373 715</b>	<b>7 589 974</b>		<b>2 783 741</b>	<b>36.68</b>
Production stockée			259 070	608 553		867 623	142.57
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			426 126	537 308		111 182	20.69
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 107 519	346 630		760 889	219.51
Autres produits			1 459	6 212		4 753	76.51
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>12 167 889</b>	<b>7 871 571</b>		<b>4 296 318</b>	<b>54.58</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises			1 525 727	684 347		841 380	122.95
Variation de stock (marchandises)			28 000			28 000	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 895 885	2 350 408		1 545 477	65.75
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			254 495	51 795		306 290	591.35
Autres achats et charges externes *			2 204 281	1 579 597		624 685	39.55
Impôts, taxes et versements assimilés			178 129	124 769		53 361	42.77
Salaires et traitements			1 884 984	1 779 324		105 660	5.94
Charges sociales			672 499	661 052		11 447	1.73
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			151 313	163 462		12 149	7.43
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			469 836	347 464		122 372	35.22
Dotations aux provisions			35 000			35 000	
Autres charges			134 538	4 032		130 506	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>10 869 697</b>	<b>7 746 249</b>		<b>3 123 448</b>	<b>40.32</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>1 298 192</b>	<b>125 322</b>		<b>1 172 870</b>	<b>935.88</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	42 019		35 559		6 460	18.17
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17 715		35 571		17 856	50.20
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	536 188		753 762		217 575	28.87
Différences positives de change	90 580		17 626		72 954	413.91
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>686 501</b>		<b>842 518</b>		<b>156 017</b>	<b>18.52</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	319 729		536 188		216 459	40.37
Intérêts et charges assimilées (4)	18 585		301		18 284	NS
Différences négatives de change	133 309		52 255		81 054	155.11
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>471 623</b>		<b>588 744</b>		<b>117 121</b>	<b>19.89</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>214 877</b>		<b>253 774</b>		<b>38 896</b>	<b>15.33</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 513 069</b>		<b>379 096</b>		<b>1 133 973</b>	<b>299.13</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	68 033				68 033	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	84 000		225 649		141 649	62.77
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>152 033</b>		<b>225 649</b>		<b>73 616</b>	<b>32.62</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 341		27 817		24 475	87.99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48 040		190 858		142 818	74.83
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	<b>51 381</b>		<b>218 674</b>		<b>167 293</b>	<b>76.50</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>100 652</b>		<b>6 975</b>		<b>93 677</b>	<b>NS</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	312 675		394 884		82 209	20.82
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>13 006 423</b>		<b>8 939 738</b>		<b>4 066 685</b>	<b>45.49</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>11 080 027</b>		<b>8 158 783</b>		<b>2 921 244</b>	<b>35.80</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>1 926 396</b>		<b>780 955</b>		<b>1 145 441</b>	<b>146.67</b>

\* V compris : Redevance de crédit bail mobilier 141 027 236 651

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 59 734 35 559

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ALIAN EXPERTISE

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

La société KEOPSYS a refacturé des charges aux sociétés LEA et ESIRA, comptabilisées en transfert de charges

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 78 055 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 78 055 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Description des efforts	Montant
- investissement :	78 055
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	78 055

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		21 179
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 015 960		173 445
Installations générales agencements aménagements divers	336 301		10 054
Matériel de transport	14 126		23 976
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	256 800		32 455
TOTAL	4 623 187		239 930
Autres participations	1 543 220		222 137
Autres titres immobilisés	16		
Prêts, autres immobilisations financières	4 076		50 000
TOTAL	1 547 312		272 137
TOTAL GENERAL	6 534 274		533 246

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		15 552	369 402	369 402
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		44 038	4 145 367	4 145 367
Installations générales agencements aménagements divers		172 143	174 212	174 212
Matériel de transport		1 017	37 085	37 085
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		69 246	220 009	220 009
TOTAL		286 444	4 576 673	4 576 673
Autres participations		79	1 765 279	1 765 279
Autres titres immobilisés			16	16
Prêts, autres immobilisations financières			54 076	54 076
TOTAL		79	1 819 371	1 819 371
TOTAL GENERAL		302 074	6 765 446	6 765 446

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	302 899	26 352	15 553	313 698
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 877 550	84 351	25	3 961 877
Installations générales agencements aménagements divers	253 757	12 440	169 184	97 013
Matériel de transport	4 007	9 710	31	13 686
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	224 784	18 460	69 245	173 999
TOTAL	4 360 098	124 961	238 483	4 246 575
TOTAL GENERAL	4 662 997	151 313	254 036	4 560 273

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	26 352				
Instal.techniques matériel outillage indus.	84 351				
Instal.générales agenc.aménag.divers	12 440				
Matériel de transport	9 710				
Matériel de bureau informatique mobilier	18 460				
TOTAL	124 961				
TOTAL GENERAL	151 313				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		35 000			35 000
Pertes de change	518 434	310 802	518 434		310 802
<b>TOTAL</b>	<b>518 434</b>	<b>345 802</b>	<b>518 434</b>		<b>345 802</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	5 672				5 672
Sur autres immobilisations financières	672 187				672 187
Sur stocks et en cours	347 464	469 836	347 464		469 836
Sur comptes clients	131 177		131 177		
Autres provisions pour dépréciation	17 754	8 926	17 753		8 926
<b>TOTAL</b>	<b>1 174 253</b>	<b>478 762</b>	<b>496 394</b>		<b>1 156 621</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 692 687</b>	<b>824 564</b>	<b>1 014 828</b>		<b>1 502 424</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		504 836	478 641		
financières		319 729	536 188		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 759 607	1 759 607	
Autres immobilisations financières	54 076	54 076	
Autres créances clients	1 595 894	1 595 894	
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Impôts sur les bénéfices	390 730	390 730	
Taxe sur la valeur ajoutée	149 044	149 044	
Divers état et autres collectivités publiques	611 716	611 716	
Groupe et associés	1 699 875	1 699 875	
Débiteurs divers	55 559	55 559	
Charges constatées d'avance	23 858	23 858	
<b>TOTAL</b>	<b>6 341 359</b>	<b>6 341 359</b>	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 732	3 732		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 023 623	73 623	700 000	250 000
Emprunts et dettes financières divers	15 729	15 729		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 143 070	1 143 070		
Personnel et comptes rattachés	215 340	215 340		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	292 904	292 904		
Taxe sur la valeur ajoutée	90 818	90 818		
Autres impôts taxes et assimilés	31 420	31 420		
Groupe et associés	99	99		
Autres dettes	38 301	38 301		
Produits constatés d'avance	20 261	20 261		
<b>TOTAL</b>	<b>2 875 296</b>	<b>1 925 296</b>	<b>700 000</b>	<b>250 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 022 960			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 323			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions O	2.0000	769 157			769 157
Actions P	2.0000	280 041			280 041

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Durée d'amortissement  
Logiciels : de 1 à 3 ans  
Brevets et marques : de 5 à 10 ans

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### **Dépréciation des valeurs mobilières**

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en devises**

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 587
Autres créances	667 275
Total	677 862

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 732
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 942
Dettes fiscales et sociales	391 127
Autres dettes	38 301
Total	483 101

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 858
Total	23 858
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	20 261
Total	20 261

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes	1 811 278
Production	8 562 438
Total	10 373 716

Répartition par secteur géographique	Montant
France	2 492 384
Export et Intra-Communautaire	7 881 331
Total	10 373 715

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

##### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		4 328 077
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	1 523 198	
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	2 804 879	
Total (1)		4 328 077

##### Engagements reçus

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			693 999	225 132	919 131
Amortissements - dotations de l'exercice			113 244	42 177	155 421
Total			113 244	42 177	155 421
Redevances payées - cumuls exercices antérieurs - exercice			414 178 89 101	37 471 49 141	451 649 138 243
Total			503 279	86 612	589 892
Redevances restant à payer - à un an au plus - entre 1 et 5 ans			53 750 154 908	51 338 92 382	105 088 247 290
Total			208 659	143 720	352 379
Valeur résiduelle - à un an au plus - entre 1 et 5 ans			1 400 3 440	2 100 26 662	3 500 30 102
Total			4 840	28 762	33 602

**Liste des filiales et participations**  
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - KEOPSY INC - Participations détenues entre 10 et 50 %		956 534	100.00						67 100	
<b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Keopsys S.A.**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014  
Keopsys S.A.  
2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
*Ce rapport contient 17 pages*  
Référence : A.M./C.L.R.M.



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Keopsys S.A.**

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
Capital social : € 2 098 396

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Keopsys S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et dépréciation des actifs (immobilisations, stocks, créances), telles que précisées dans les notes de l'annexe ;
- la constitution de provisions pour couvrir les risques de change.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 8 juin 2014

KPMG Audit Ouest



Gwénaél Le Guellaut

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	363 775	302 899	60 876	21 099	39 777	188.52	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	4 015 960	3 877 550	138 410	215 470	-77 060	-35.76	
	Autres immobilisations corporelles	607 227	482 547	124 679	177 130	-52 451	-29.61	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	5 750	5 672	79	79				
Créances rattachées à des participations	1 537 470	672 187	865 283	615 504	249 779	40.58		
Autres titres immobilisés	16		16	16				
Prêts								
Autres immobilisations financières	4 076		4 076	12 818	-8 742	-68.20		
	<b>TOTAL II</b>	<b>6 534 274</b>	<b>5 340 855</b>	<b>1 193 419</b>	<b>1 042 116</b>	<b>151 303</b>	<b>14.52</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements	1 244 321	347 464	896 857	981 910	-85 053	-8.66	
	En-cours de production de biens	385 341		385 341	351 177	34 164	9.73	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis	411 467		411 467	1 054 184	-642 717	-60.97	
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés	2 281 201	131 177	2 150 024	976 785	1 173 239	120.11	
	Autres créances	1 531 700		1 531 700	1 938 753	-407 053	-21.00	
	Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	47 569	17 754	29 815	1 727 775	-1 697 960	-98.27		
Disponibilités	2 038 244		2 038 244	907 872	1 130 372	124.51		
Charges constatées d'avance (3)	933		933	4 716	-3 783	-80.22		
	<b>TOTAL III</b>	<b>7 940 775</b>	<b>496 395</b>	<b>7 444 381</b>	<b>7 943 172</b>	<b>-498 792</b>	<b>-6.28</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)	518 434		518 434	733 969	-215 535	-29.37	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>14 993 483</b>	<b>5 837 250</b>	<b>9 156 234</b>	<b>9 719 257</b>	<b>-563 024</b>	<b>-5.79</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 541 546

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 2 098 396)	2 098 396		2 098 396			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	73 826		73 826			
	Ecarts de réévaluation						
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale	209 840		209 840			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	197 282		197 282			
	Report à nouveau	2 609 381		3 433 517		-824 136	-24.00
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	780 955		1 005 864		-224 909	-22.36
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
	<b>TOTAL I</b>	<b>5 969 680</b>		<b>7 018 725</b>		<b>-1 049 045</b>	<b>-14.95</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	<b>TOTAL II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	518 434		733 969		-215 535	-29.37
	Provisions pour charges						
	<b>TOTAL III</b>	<b>518 434</b>		<b>733 969</b>		<b>-215 535</b>	<b>-29.37</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 014		27 592		-19 578	-70.95
	Concours bancaires courants	305		1 189		-884	-74.36
	Emprunts et dettes financières diverses	36 799		57 672		-20 873	-36.19
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 559 085		505 022		1 054 064	208.72
	Dettes fiscales et sociales	542 616		462 389		80 226	17.35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	17 449				17 449		
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	432 802		884 464		-451 662	-51.07
	<b>TOTAL IV</b>	<b>2 597 071</b>		<b>1 938 328</b>		<b>658 743</b>	<b>33.99</b>
	Ecarts de conversion passif (V)	71 048		28 235		42 813	151.63
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>9 156 234</b>		<b>9 719 257</b>		<b>-563 024</b>	<b>-5.79</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 597 071 1 938 328

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>							
Ventes de marchandises	914 350	20 872	935 222	25 741	909 481	NS	
Production vendue de Biens	420 566	5 807 281	6 227 847	6 164 785	63 061	1.02	
Production vendue de Services	355 707	71 198	426 905	296 933	129 972	43.77	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1 690 623</b>	<b>5 899 351</b>	<b>7 589 974</b>	<b>6 487 459</b>	<b>1 102 515</b>	<b>16.99</b>	
Production stockée			-608 553	445 384	-1 053 937	-236.64	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			537 308	822 428	-285 120	-34.67	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			346 630	287 873	58 757	20.41	
Autres produits			6 212	4 351	1 862	42.79	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>7 871 571</b>	<b>8 047 495</b>	<b>-175 923</b>	<b>-2.19</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Achats de marchandises			684 347	9 476	674 871	NS	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 350 408	2 925 891	-575 483	-19.67	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			51 795	-194 996	246 791	126.56	
Autres achats et charges externes *			1 579 597	1 463 563	116 034	7.93	
Impôts, taxes et versements assimilés			124 769	145 474	-20 706	-14.23	
Salaires et traitements			1 779 324	1 759 333	19 991	1.14	
Charges sociales			661 052	714 010	-52 958	-7.42	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			163 462	221 404	-57 942	-26.17	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			347 464	314 206	33 258	10.58	
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 032	42 888	-38 856	-90.60	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>7 746 249</b>	<b>7 401 249</b>	<b>344 999</b>	<b>4.66</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>125 322</b>	<b>646 245</b>	<b>-520 923</b>	<b>-80.61</b>	
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (3)	35 559		38 052		-2 493	-6.55
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	35 571		49 456		-13 885	-28.08
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	753 762		689 803		63 960	9.27
Différences positives de change	17 626		66 736		-49 111	-73.59
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>	<b>842 518</b>		<b>844 047</b>		<b>-1 529</b>	<b>-0.18</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	536 188		821 762		-285 575	-34.75
Intérêts et charges assimilées (4)	301		853		-552	-64.68
Différences négatives de change	52 255		17 858		34 397	192.61
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>	<b>588 744</b>		<b>840 474</b>		<b>-251 730</b>	<b>-29.95</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>253 774</b>		<b>3 573</b>		<b>250 201</b>	<b>NS</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>379 096</b>		<b>649 819</b>		<b>-270 722</b>	<b>-41.66</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	225 649		259 000		-33 351	-12.88
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>	<b>225 649</b>		<b>259 000</b>		<b>-33 351</b>	<b>-12.88</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 817		18 136		9 681	53.38
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	190 858		247 695		-56 837	-22.95
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>TOTAL VIII</b>	<b>218 674</b>		<b>265 831</b>		<b>-47 157</b>	<b>-17.74</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>6 975</b>		<b>-6 831</b>		<b>13 805</b>	<b>202.11</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-394 884		-362 876		-32 008	-8.82
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>8 939 738</b>		<b>9 150 542</b>		<b>-210 804</b>	<b>-2.30</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>8 158 783</b>		<b>8 144 678</b>		<b>14 105</b>	<b>0.17</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>780 955</b>		<b>1 005 864</b>		<b>-224 909</b>	<b>-22.36</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 236 651 193 711

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 35 559 38 052

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 156 233.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 589 973.82 Euros et dégageant un bénéfice de 780 955.01 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le traitement comptable des subventions est identique à celui de l'exercice précédent. Les subventions ont été enregistrées en totalité en autres créances par le crédit du compte subvention d'exploitation. L'acompte encaissé vient en diminution du poste autres créances et la subvention d'exploitation est ajustée par un produit constaté d'avance en tenant compte des charges engagées.

**Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 67 114 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement et de recherche.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	661 357		
<b>TOTAL</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	313 194		50 582
<b>TOTAL</b>			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 966 307		49 653
Installations générales agencements aménagements divers	324 025		12 276
Matériel de transport	91 126		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	246 093		10 707
<b>TOTAL</b>	4 627 551		72 636
Autres participations	1 293 442		249 779
Autres titres immobilisés	16		
Prêts, autres immobilisations financières	12 818		
<b>TOTAL</b>	1 306 275		249 779
<b>TOTAL GENERAL</b>	6 908 377		372 996

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	661 357				
<b>TOTAL</b>					
Autres immobilisations incorporelles				363 775	363 775
<b>TOTAL</b>					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				4 015 960	4 015 960
Installations générales agencements aménagements divers				336 301	336 301
Matériel de transport	77 000			14 126	14 126
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				256 800	256 800
<b>TOTAL</b>	77 000			4 623 187	4 623 187
Autres participations	0			1 543 220	1 543 220
Autres titres immobilisés				16	16
Prêts, autres immobilisations financières	8 742			4 076	4 076
<b>TOTAL</b>	8 743			1 547 312	1 547 312
<b>TOTAL GENERAL</b>	747 100			6 534 274	6 534 274

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	661 357		661 357	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	292 094	10 805		302 899
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 750 838	126 713		3 877 550
Installations générales agencements aménagements divers	242 625	11 131		253 757
Matériel de transport	28 673	2 845	27 511	4 007
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	212 816	11 968		224 784
TOTAL	4 234 952	152 657	27 511	4 360 098
TOTAL GENERAL	5 188 403	163 462	688 868	4 662 997

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10 805				
Instal.techniques matériel outillage indus.	126 713				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 131				
Matériel de transport	2 845				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 968				
TOTAL	152 657				
TOTAL GENERAL	163 462				

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	733 969	518 434	733 969		518 434
TOTAL	733 969	518 434	733 969		518 434

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	5 672				5 672
Sur autres immobilisations financières	672 187				672 187
Sur stocks et en cours	314 206	347 464	314 206		347 464
Sur comptes clients	131 177				131 177
Autres provisions pour dépréciation	19 793	17 754	19 794		17 754
TOTAL	1 143 035	365 218	334 000		1 174 253
TOTAL GENERAL	1 877 004	883 652	1 067 969		1 692 687
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		347 464	314 206		
financières		536 188	753 762		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 537 470	1 537 470	
Autres immobilisations financières	4 076	4 076	
Clients douteux ou litigieux	131 177	131 177	
Autres créances clients	2 150 024	2 150 024	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 736	31 736	
Impôts sur les bénéficiaires	394 884	394 884	
Taxe sur la valeur ajoutée	139 210	139 210	
Divers état et autres collectivités publiques	680 422	680 422	
Groupe et associés	285 449	285 449	
Charges constatées d'avance	933	933	
<b>TOTAL</b>	<b>5 355 379</b>	<b>5 355 379</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	305	305		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 014	8 014		
Emprunts et dettes financières divers	36 700	36 700		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 559 085	1 559 085		
Personnel et comptes rattachés	211 609	211 609		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	255 777	255 777		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 183	67 183		
Autres impôts taxes et assimilés	8 047	8 047		
Groupe et associés	99	99		
Autres dettes	17 449	17 449		
Produits constatés d'avance	432 802	432 802		
<b>TOTAL</b>	<b>2 597 071</b>	<b>2 597 071</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 578			

**Composition du capital social**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS O	2.0000	769 157			769 157
ACTIONS P	2.0000	280 041			280 041

**Evaluation des immobilisations corporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Evaluation des amortissements**

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

**Créances immobilisées**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les avances financières consenties par par KEOPSYS SA à sa filiale KEOPSYS INC. ont été dépréciées pour un montant de 672.187 Euros. Aucune provision complémentaire n'a été constaté sur l'exercice.

**Evaluation des matières et marchandises**

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

**Evaluation des produits et en cours**

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les produits finis ont été évalués à leur coût de production en y intégrant une quote-part de charges indirectes.

**Dépréciation des stocks**

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

**Evaluation des créances et des dettes**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Evaluation des valeurs mobilières de placement**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

**Dépréciation des valeurs mobilières**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

**Produits à recevoir**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	355 280
Autres créances	712 158
Total	1 067 437

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Détail des produits à recevoir**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
ORG SOCIAUX	29 460
CICE	67 114
SUBVENTIONS	611 716
FACT A ETABLIR	355 280
INT COURUS	3 867
Total	1 067 437

**Charges à payer**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 703
Dettes fiscales et sociales	346 294
Autres dettes	17 449
Total	466 446

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Détail des charges à payer**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
DETTES FRIS	102 703
DETTES FISCALES ET SOCIALES	346 294
AUTRES DETTES	17 449
Total	466 446

**Charges et produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	933
Total	933
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	432 802
Total	432 802

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES	7 163 069
PRESTATIONS	426 905
Total	7 589 974

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	1 690 622
EXPORT	5 899 352
Total	7 589 974

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	410 560	- 402 508
Résultat exceptionnel (hors participation)	-22 872	7 624
Résultat comptable (hors participation)	387 688	-394 884

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagements financiers**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		4 328 077
ABANDON DE CREANCE ASSORTI D'UNE CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	1 523 198	
ABANDON DE CREANCE ASSORTI D'UNE CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	2 804 879	
Total (1)		4 328 077
(1) Dont concernant les filiales		4 328 077

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			599 599	101 337	700 936
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			103 511	73 399	176 910
- dotations de l'exercice			113 462	25 334	138 797
Total			216 973	98 733	315 706
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			244 401	72 676	317 077
- exercice			207 495	24 918	232 412
Total			451 896	97 594	549 489
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			94 657	2 076	96 733
- entre 1 et 5 ans			72 618		72 618
Total			167 275	2 076	169 352
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			3 500	101	3 601
- entre 1 et 5 ans			2 496		2 496
Total			5 996	101	6 097

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- KEOPSY INC	-917 907	100.00	20 754
- KEOPSY PTY	79	100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

**ANNEXE III**

**COMPTES SOCIAUX ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LEA PHOTONICS  
RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET 2015**



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Léa Photonics SAS

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016  
Léa Photonics SAS  
4 rue Louis de Broglie - 22300 Lannion  
*Ce rapport contient 15 pages*  
Référence : G.L.G./C.L.R.M.



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Léa Photonics SAS**

Siège social : 4 rue Louis de Broglie - 22300 Lannion  
Capital social : € 1 500 000

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Léa Photonics, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 14 juin 2017

KPMG S.A.



Gwénaél Le Guellaut

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 15	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	520 565	192 520	328 045	401 428	73 384	18.28
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	279 794	218 033	61 761	102 390	40 629	39.68
	Autres immobilisations corporelles	24 589	13 180	11 409	12 942	1 533	11.84
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>824 948</b>	<b>423 733</b>	<b>401 215</b>	<b>516 760</b>	<b>115 546</b>	<b>22.36</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	828 310	61 997	766 313	599 736	166 577	27.78
	En-cours de production de biens	145 785		145 785	287 355	141 571	49.27
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	51 637		51 637	485 723	434 086	89.37
	Marchandises	15 088		15 088	36 535	21 447	58.70
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 381		1 381	6 988	5 607	80.24
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	1 512 115		1 512 115	959 928	552 187	57.52
	Autres créances	596 829		596 829	674 702	77 873	11.54
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	280 922		280 922	657 350	376 428	57.26	
Charges constatées d'avance (3)	4 210		4 210	3 718	492	13.24	
<b>Total III</b>	<b>3 436 277</b>	<b>61 997</b>	<b>3 374 280</b>	<b>3 712 034</b>	<b>337 754</b>	<b>9.10</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	2 589		2 589	720	1 869	259.49
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 263 814</b>	<b>485 730</b>	<b>3 778 084</b>	<b>4 229 515</b>	<b>451 431</b>	<b>10.67</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	15	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 500 000		1 500 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	8 999		8 999		8 999	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	20 962		20 962		20 962	
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	186 941		179 961		6 981	3.88
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	1 716 902		1 679 961		36 941	2.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 589		720		1 869	259.49
	<b>Total III</b>	2 589		720		1 869	259.49
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 340 511		720 051		620 460	86.17
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 035				15 035	
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342 026		1 416 133		1 074 107	75.85	
Dettes fiscales et sociales	318 662		404 234		85 572	21.17	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	2 016 235		2 540 418		524 183	20.63
	Ecart de conversion passif (V)	42 358		8 416		33 942	403.31
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 778 084		4 229 515		451 431	10.67

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 016 235

2 540 418

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 15		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises	77 007	279 750	356 757	809 432		290 789	44.91
Production vendue de biens	573 582	5 385 094	5 958 676	7 028 545		335 839	5.97
Production vendue de services	48 637	147 976	196 613	104 323		113 154	135.58
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>699 225</b>	<b>5 812 820</b>	<b>6 512 045</b>	<b>7 942 300</b>		<b>158 205</b>	<b>2.49</b>
Production stockée			575 657	773 078		1 194 120	193.08
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 200	85 000		66 800	98.24
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 475	16 969		8 899	65.56
Autres produits			94 605	35 094		66 530	236.97
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>6 054 668</b>	<b>8 852 442</b>		<b>1 027 285</b>	<b>14.51</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises			318 749	760 367		289 544	47.60
Variation de stock (marchandises)			21 447	36 535		50 675	173.38
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 527 645	3 573 358		331 041	11.58
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			192 039	636 271		316 978	62.27
Autres achats et charges externes *			1 374 823	2 423 963		564 347	29.10
Impôts, taxes et versements assimilés			78 072	140 699		34 487	30.64
Salaires et traitements			1 191 837	1 690 925		160 903	11.89
Charges sociales			450 503	628 511		52 307	10.40
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			185 358	238 918		5 776	3.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			46 909	36 535		17 681	60.49
Dotations aux provisions							
Autres charges			764	540		332	76.97
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>6 004 068</b>	<b>8 821 009</b>		<b>1 052 739</b>	<b>14.92</b>
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>50 600</b>	<b>31 433</b>		<b>25 454</b>	<b>101.22</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

\* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	15	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		720			720	
Différences positives de change	28 770		40 649		3 750	11.53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		29 490		40 649	3 029	9.32
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 589		720	2 013	349.36
Intérêts et charges assimilées (4)		4 421		5 026	400	9.96
Différences négatives de change	50 942		31 487		25 752	102.23
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		57 952		37 233	28 165	94.56
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		28 462		3 416	31 195	NS
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		22 138		34 849	5 741	20.59
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 500			12 500	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		59 700			59 700	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>		72 200			72 200	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		20 788			20 788	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		54 057			54 057	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>		74 845			74 845	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		2 645			2 645	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		167 448		145 112	51 358	44.24
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		6 156 358		8 893 091	958 115	13.47
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		5 969 417		8 713 131	1 001 088	14.36
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		186 941		179 961	42 973	29.85

\* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

\* Y compris Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

9 720 2 622

ALIAN EXPERTISE

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 778 083.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 512 044.99 Euros et dégagant un bénéfice de 186 941.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de la situation ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cette situation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 49 194 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 49 194 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	49 194
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
<b>Total</b>	<b>49 194</b>

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	505 951		14 613
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	231 038		103 356
Installations générales agencements aménagements divers	1 297		3 622
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 392		2 278
<b>TOTAL</b>	<b>249 727</b>		<b>109 256</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>755 678</b>		<b>123 869</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			520 565	520 565
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		54 600	279 794	279 794
Installations générales agencements aménagements divers			4 919	4 919
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 670	19 670
<b>TOTAL</b>		<b>54 600</b>	<b>304 383</b>	<b>304 383</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>54 600</b>	<b>824 948</b>	<b>824 948</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	104 523	87 997		192 520
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	128 648	89 928	543	218 033
Installations générales agencements aménagements divers	160	530		690
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 587	6 903		12 490
TOTAL	134 395	97 361	543	231 213
TOTAL GENERAL	238 918	185 358	543	423 733

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	87 997				
Instal.techniques matériel outillage indus.	89 928				
Instal.générales agenc.aménag.divers	530				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 903				
TOTAL	97 361				
TOTAL GENERAL	185 358				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	720	2 589	720		2 589
TOTAL	720	2 589	720		2 589

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	36 535	46 909	21 447		61 997
TOTAL	36 535	46 909	21 447		61 997
TOTAL GENERAL	37 255	49 498	22 167		64 586
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		46 909	21 447		
financières		2 589	720		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 512 115	1 512 115	
Personnel et comptes rattachés	472	472	
Impôts sur les bénéfices	216 642	216 642	
Taxe sur la valeur ajoutée	209 331	209 331	
Divers état et autres collectivités publiques	6 700	6 700	
Débiteurs divers	163 684	163 684	
Charges constatées d'avance	4 210	4 210	
<b>TOTAL</b>	<b>2 113 154</b>	<b>2 113 154</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	142 500	142 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	342 026	342 026		
Personnel et comptes rattachés	117 944	117 944		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	175 944	175 944		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 774	24 774		
Groupe et associés	1 198 011	1 198 011		
<b>TOTAL</b>	<b>2 001 200</b>	<b>2 001 200</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000		150 000		150 000

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	3 140	100.00
Brevets	502 811	6.00

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3 2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	170 384
Total	170 384

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	4 421
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 041
Dettes fiscales et sociales	209 451
Total	228 913

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 210
Total	4 210

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

#### Engagements reçus

#### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			54 000	45 000	99 000
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				3 240	3 240
- exercice				9 720	9 720
Total				12 960	12 960
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			13 636	9 720	23 356
- entre 1 et 5 ans			40 909	8 100	49 009
Total			54 546	17 820	72 365

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2016 s'élève à 46.040 euros.

### **Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Léa Photonics S.A.S.**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015  
Léa Photonics S.A.S.  
4 rue Louis de Broglie - 22300 Lannion  
*Ce rapport contient 14 pages*  
Référence : G.L.G./C.L.R.M.



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Léa Photonics S.A.S.**

Siège social : 4 rue Louis de Broglie - 22300 Lannion  
Capital social : € 1 500 000

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 15 mois clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Léa Photonics, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 14 juin 2016

KPMG S.A.



Gwénaél Le Guellaut

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 15			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	505 951	104 523	401 428		401 428	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	231 038	128 648	102 390		102 390	
	Autres immobilisations corporelles	18 689	5 747	12 942		12 942	
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>755 678</b>	<b>238 918</b>	<b>516 760</b>		<b>516 760</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	636 271	36 535	599 736		599 736	
	En-cours de production de biens	287 355		287 355		287 355	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	485 723		485 723		485 723	
	Marchandises	36 535		36 535		36 535	
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 988		6 988		6 988	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	959 928		959 928		959 928	
	Autres créances	674 702		674 702		674 702	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	657 350		657 350		657 350		
Charges constatées d'avance (3)	3 718		3 718		3 718		
<b>Total III</b>	<b>3 748 569</b>	<b>36 535</b>	<b>3 712 034</b>		<b>3 712 034</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	720		720		720	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 504 968</b>	<b>275 453</b>	<b>4 229 515</b>		<b>4 229 515</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015 15	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 500 000		1 500 000	
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	179 961		179 961	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	1 679 961		1 679 961	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques	720		720	
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>	720		720	
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	720 051		720 051	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 416 133		1 416 133		
Dettes fiscales et sociales	404 234		404 234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	2 540 418		2 540 418	
	Ecarts de conversion passif (V)	8 416		8 416	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		4 229 515		4 229 515	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 540 418

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 15			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	717 155	92 277	809 432		809 432	
Production vendue de biens	1 366 281	5 662 264	7 028 545		7 028 545	
Production vendue de services	5 173	99 150	104 323		104 323	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>2 088 609</b>	<b>5 853 691</b>	<b>7 942 300</b>		<b>7 942 300</b>	
Production stockée			773 078		773 078	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			85 000		85 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			16 969		16 969	
Autres produits			35 094		35 094	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>8 852 442</b>		<b>8 852 442</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			760 367		760 367	
Variation de stock (marchandises)			36 535		36 535	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 573 358		3 573 358	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			636 271		636 271	
Autres achats et charges externes *			2 423 963		2 423 963	
Impôts, taxes et versements assimilés			140 699		140 699	
Salaires et traitements			1 690 925		1 690 925	
Charges sociales			628 511		628 511	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			238 918		238 918	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			36 535		36 535	
Dotations aux provisions						
Autres charges			540		540	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>8 821 009</b>		<b>8 821 009</b>	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>31 433</b>		<b>31 433</b>	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 15	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	40 649		40 649	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	40 649		40 649	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	720		720	
Intérêts et charges assimilées (4)	5 026		5 026	
Différences négatives de change	31 487		31 487	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	37 233		37 233	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	3 416		3 416	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	34 849		34 849	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	145 112		145 112	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	8 893 091		8 893 091	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	8 713 131		8 713 131	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	179 961		179 961	

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 2 622  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS LEA PHOTONICS  
4 rue Louis de Broglie

22300 LANNION

**ANNEXE DU 01/10/2014 AU 31/12/2015**

**ALIAN EXPERTISE**  
33 AV GENERAL DE GAULLE

22190 PLERIN  
02.96.74.62.62

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 31/12/2015

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société LEA PHOTONICS a été créée en octobre 2014 suite à la reprise de la société 3S PHOTONICS suivant le plan de cession arrêté par jugement en date du 6 octobre 2014.

Il s'agit du premier exercice d'une durée de 15 mois.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 65 881 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 65 881 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	65 881
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	65 881

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 31/12/2015

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéficiaires distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			505 951
<b>TOTAL</b>			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			231 038
Installations générales agencements aménagements divers			1 297
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 392
<b>TOTAL</b>			249 727
<b>TOTAL GENERAL</b>			755 678

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			505 951	505 951
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			231 038	231 038
Installations générales agencements aménagements divers			1 297	1 297
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 392	17 392
<b>TOTAL</b>			249 727	249 727
<b>TOTAL GENERAL</b>			755 678	755 678

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		104 523		104 523
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		128 648		128 648
Installations générales agencements aménagements divers		160		160
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 587		5 587
<b>TOTAL</b>		134 395		134 395
<b>TOTAL GENERAL</b>		238 918		238 918

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 31/12/2015

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	104 523				
Instal.techniques matériel outillage indus.	128 648				
Instal.générales agenc.aménag.divers	160				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 587				
TOTAL	134 395				
TOTAL GENERAL	238 918				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change		720			720
TOTAL		720			720

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		36 535			36 535
TOTAL		36 535			36 535
TOTAL GENERAL		37 255			37 255
Dont dotations et reprises d'exploitation		36 535			
financières		720			

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	959 928	959 928	
Impôts sur les bénéfices	210 993	210 993	
Taxe sur la valeur ajoutée	457 003	457 003	
Débiteurs divers	6 705	6 705	
Charges constatées d'avance	3 718	3 718	
TOTAL	1 638 347	1 638 347	

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 31/12/2015

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	150 000	150 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 416 133	1 416 133		
Personnel et comptes rattachés	107 217	107 217		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196 998	196 998		
Taxe sur la valeur ajoutée	71 770	71 770		
Autres impôts taxes et assimilés	28 250	28 250		
Groupe et associés	570 051	570 051		
<b>TOTAL</b>	<b>2 540 418</b>	<b>2 540 418</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000		150 000		150 000

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	3 140	100.00
Brevets	502 811	6.00

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 31/12/2015

### Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 705
Total	6 705

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 31/12/2015

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	5 026
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	706 731
Dettes fiscales et sociales	220 688
Total	932 445

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 718
Total	3 718

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes	809 432
Production	7 132 868
Total	7 942 300

Répartition par secteur géographique	Montant
France	2 088 609
Export et Intra-communautaire	5 853 691
Total	7 942 300

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	39 000	
Résultat comptable (hors participation)	39 000	145 112-

**ANNEXE IV**

**COMPTES SOCIAUX ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE SENSUP RELATIFS AUX  
EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2016, 2015 ET 2014**



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# SASU Sensup

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016  
SASU Sensup  
4 avenue des peupliers - 35510 Cesson-Sevigné  
*Ce rapport contient 13 pages*  
Référence : G.L.G./C.L.R.M.



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## SASU Sensup

Siège social : 4 avenue des peupliers - 35510 Cesson-Seigné  
Capital social : € 900 000

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sensup SASU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

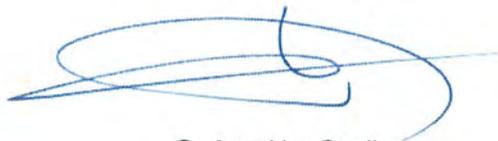
### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 14 juin 2017

KPMG Audit Ouest



Gwénaél Le Guellaut

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	62 659	22 757	39 902	27 834	12 067	43.35
	Autres immobilisations corporelles	11 923	6 661	5 261	6 207	945	15.23
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 550		5 550	5 550			
<b>Total II</b>	<b>80 131</b>	<b>29 418</b>	<b>50 713</b>	<b>39 591</b>	<b>11 122</b>	<b>28.09</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	23 542		23 542	23 125	418	1.81
	En-cours de production de biens	43 344		43 344		43 344	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	204		204		204	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	124 718		124 718	108 015	16 703	15.46
	Autres créances	327 397		327 397	116 801	210 596	180.30
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	157 283		157 283	143 138	14 145	9.88	
Charges constatées d'avance (3)	7 265		7 265	7 214	50	0.70	
<b>Total III</b>	<b>683 752</b>		<b>683 752</b>	<b>398 293</b>	<b>285 459</b>	<b>71.67</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>763 884</b>	<b>29 418</b>	<b>734 465</b>	<b>437 884</b>	<b>296 581</b>	<b>67.73</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 550

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 900 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	900 000	150 000	750 000	500.00
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	456 452	270 361	186 092	68.83
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	175 568	186 092	10 524	5.66	
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	267 980	306 452	574 432	187.45	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	111 000	88 000	23 000	26.14
	<b>Total II</b>	111 000	88 000	23 000	26.14
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	559	389 353	388 794	99.86
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 492	97 713	80 221	82.10	
Dettes fiscales et sociales	34 267	54 313	20 045	36.91	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	303 167	114 958	188 209	163.72
	<b>Total IV</b>	355 485	656 336	300 851	45.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III+IV+V)</b>	734 465	437 884	296 581	67.73

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

355 485 306 336

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (I)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	44 510	2 190	46 700	21 757		24 943	114.64
Production vendue de services	111 190		111 190	115 192		4 002	3.47
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	155 700	2 190	157 890	136 949		20 941	15.29
Production stockée			43 344			43 344	
Production immobilisée			10 088			10 088	
Subventions d'exploitation			71 025	31 536		39 489	125.22
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 733	12 869		15 864	123.28
Autres produits			1	48		47	98.64
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			311 081	181 402		129 679	71.49
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			55 701	47 793		7 908	16.55
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			418	20 209		19 791	97.93
Autres achats et charges externes *			279 838	178 549		101 289	56.73
Impôts, taxes et versements assimilés			6 999	4 109		2 890	70.32
Salaires et traitements			158 797	135 631		23 167	17.08
Charges sociales			40 658	51 281		10 623	20.72
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 332	12 315		1 017	8.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	2		1	40.29
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			554 910	409 471		145 438	35.52
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			243 829	228 070		15 759	6.91
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change		205		16	189	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		205		16	189	NS
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	4 566		434		4 132	951.98
Différences négatives de change	150		85		66	77.48
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	4 716		519		4 197	809.25
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	4 511		503		4 008	797.42
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	248 340		228 572		19 767	8.65
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			3 055		3 055	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>			3 055		3 055	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>			3 055		3 055	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	72 772		45 536		27 236	59.81
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	311 286		181 418		129 868	71.59
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	486 853		367 509		119 344	32.47
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	175 568		186 092		10 524	5.66

\* V compris Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de la situation ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La continuité d'exploitation de la société SENSUP est basée sur des prévisions qui prévoient notamment la réalisation d'un plan d'affaires impliquant une croissance du chiffre d'affaires, prévisions qui, si elles devaient connaître un décalage nécessiteraient un soutien financier de la part de son actionnaire, la société ESIRA.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cette situation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 803 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 803 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	803
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	803

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 222		22 436
Installations générales agencements aménagements divers	1 120		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 785		2 018
<b>TOTAL</b>	<b>50 127</b>		<b>24 454</b>
Prêts, autres immobilisations financières	5 550		
<b>TOTAL</b>	<b>5 550</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 677</b>		<b>24 454</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			62 659	62 659
Installations générales agencements aménagements divers			1 120	1 120
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 803	10 803
<b>TOTAL</b>			<b>74 581</b>	<b>74 581</b>
Prêts, autres immobilisations financières			5 550	5 550
<b>TOTAL</b>			<b>5 550</b>	<b>5 550</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>80 131</b>	<b>80 131</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 388	10 369		22 757
Installations générales agencements aménagements divers	75	224		299
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 623	2 739		6 362
<b>TOTAL</b>	<b>16 086</b>	<b>13 332</b>		<b>29 418</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 086</b>	<b>13 332</b>		<b>29 418</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	10 369				
Instal. générales agenc. aménag. divers	224				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 739				
<b>TOTAL</b>	<b>13 332</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 332</b>				

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 550	5 550	
Autres créances clients	124 718	124 718	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	493	493	
Impôts sur les bénéfices	73 575	73 575	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 192	11 192	
Divers état et autres collectivités publiques	233 531	233 531	
Débiteurs divers	8 606	8 606	
Charges constatées d'avance	7 265	7 265	
<b>TOTAL</b>	<b>464 929</b>	<b>464 929</b>	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 492	17 492		
Personnel et comptes rattachés	3 579	3 579		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 938	10 938		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 764	18 764		
Autres impôts taxes et assimilés	986	986		
Groupe et associés	559	559		
Produits constatés d'avance	303 167	303 167		
<b>TOTAL</b>	<b>355 485</b>	<b>355 485</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	1 500	7 500		9 000

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 6 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 211
Autres créances	242 137
Total	243 348

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	559
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 468
Dettes fiscales et sociales	8 230
Total	20 257

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		7 265
Total		7 265
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		303 167
Total		303 167

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2016 s'élève à 1.981 euros.



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**S.A.S. Sensup**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015  
S.A.S. Sensup  
4 avenue des peupliers - 35510 Cesson-Sevigné  
*Ce rapport contient 14 pages*  
Référence : G.L.G./C.L.R.M.



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **S.A.S. Sensup**

Siège social : 4 avenue des peupliers - 35510 Cesson-Sevigné  
Capital social : €.150 000

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sensup S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la continuité de l'exploitation exposée dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué ci-dessus, la note « Principes et conventions générales » de l'annexe fait état des hypothèses retenues sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 14 juin 2016

KPMG Audit Ouest



Gwénaél Le Guellaut

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 21	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	40 222	12 388	27 834	35 912	8 078	22.49
	Autres immobilisations corporelles	9 905	3 698	6 207	8 388	2 181	26.01
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 550		5 550		5 550		
<b>Total II</b>	<b>55 677</b>	<b>16 086</b>	<b>39 591</b>	<b>44 300</b>	<b>4 709</b>	<b>10.63</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	23 125		23 125	2 916	20 209	693.00
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	108 015		108 015		108 015	
	Autres créances	116 801		116 801	10 587	106 215	NS
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	143 138		143 138	95 598	47 540	49.73	
Charges constatées d'avance (3)	7 214		7 214		7 214		
<b>Total III</b>	<b>398 293</b>		<b>398 293</b>	<b>109 101</b>	<b>289 192</b>	<b>265.07</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>453 970</b>	<b>16 086</b>	<b>437 884</b>	<b>153 401</b>	<b>284 483</b>	<b>185.45</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2015 12	31/12/2014 21	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000	150 000		
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	270 361		270 361	
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	186 092	270 361	84 269	31.17
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	306 452	120 361	186 092	154.61
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	88 000	88 000	
	<b>Total II</b>	88 000	88 000		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	389 353	138 919	250 434	180.27
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	97 713 54 313	17 898 28 945	79 815 25 368	445.94 87.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	<b>Total IV</b>	656 336	185 762	470 574	253.32
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	114 958		114 958	
	<b>Total IV</b>	656 336	185 762	470 574	253.32
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	437 884	153 401	284 483	185.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

306 336 185 762

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 21	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	17 288	4 469	21 757	10 800	10 957	101.46
Production vendue de services	115 192		115 192	90	115 102	NS
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	132 480	4 469	136 949	10 890	126 059	NS
Production stockée						
Production immobilisée				28 304	28 304	100.00
Subventions d'exploitation			31 536	50 000	18 464	36.93
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 869		12 869	
Autres produits			48	0	48	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			181 402	89 194	92 207	103.38
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			47 793	9 388	38 405	409.08
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			20 209	2 916	17 293	593.00
Autres achats et charges externes *			178 549	242 106	63 557	26.25
Impôts, taxes et versements assimilés			4 109	764	3 345	437.89
Salaires et traitements			135 631	75 501	60 130	79.64
Charges sociales			51 281	29 105	22 176	76.19
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 315	4 876	7 439	152.56
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	1	1	249.15
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			409 471	358 824	50 647	14.11
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			228 070	269 630	41 560	15.41
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015	31/12/2014	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	16		16	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	16		16	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	434	731	297	40.63
Différences négatives de change	85		85	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	519	731	212	29.05
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	503	731	228	31.24
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	228 572	270 361	41 788	15.46
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 055		3 055	
<b>Total VIII</b>	3 055		3 055	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	3 055		3 055	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	45 536		45 536	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	181 418	89 194	92 223	103.40
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	367 509	359 555	7 954	2.21
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	186 092	270 361	84 269	31.17

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS SENSUP  
4 AVENUE DES PEUPLIERS  
BATIMENT E  
35510 CESSON SEVIGNE

**ANNEXE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

**ALIAN EXPERTISE**  
33 AV GENERAL DE GAULLE

22190 PLERIN  
02.96.74.62.62

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 437 883.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 136 949.22 Euros et dégageant un déficit de 186 091.64- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La continuité d'exploitation de la société SENSUP est basée sur des prévisions qui prévoient notamment la réalisation d'un plan d'affaires impliquant une croissance du chiffre d'affaires, prévisions qui, si elles devaient connaître un décalage, nécessiteraient un soutien financier de la part de son actionnaire, la société ESIRA.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 678 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 678 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	3 678
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	3 678

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	39 007		1 215
Installations générales agencements aménagements divers	4 160		1 120
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 009		2 776
TOTAL	49 176		5 111
Prêts, autres immobilisations financières			5 550
TOTAL			5 550
TOTAL GENERAL	49 176		10 661

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			40 222	40 222
Installations générales agencements aménagements divers		4 160	1 120	1 120
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 785	8 785
TOTAL		4 160	50 127	50 127
Prêts, autres immobilisations financières			5 550	5 550
TOTAL			5 550	5 550
TOTAL GENERAL		4 160	55 677	55 677

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 095	9 293		12 388
Installations générales agencements aménagements divers	701	479	1 105	75
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 080	2 543		3 623
TOTAL	4 876	12 315	1 105	16 086
TOTAL GENERAL	4 876	12 315	1 105	16 086

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	9 293				
Instal. générales agenc. aménag. divers	479				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 543				
TOTAL	12 315				
TOTAL GENERAL	12 315				

### Etat des provisions

Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 550		5 550
Autres créances clients	108 015	108 015	
Impôts sur les bénéfices	49 214	49 214	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 803	21 803	
Débiteurs divers	45 784	45 784	
Charges constatées d'avance	7 214	7 214	
<b>TOTAL</b>	<b>237 580</b>	<b>232 030</b>	<b>5 550</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	350 000		350 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	97 713	97 713		
Personnel et comptes rattachés	2 669	2 669		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 192	26 192		
Taxe sur la valeur ajoutée	25 452	25 452		
Groupe et associés	39 353	39 353		
Produits constatés d'avance	114 958	114 958		
<b>TOTAL</b>	<b>656 336</b>	<b>306 336</b>	<b>350 000</b>	

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	1 500			1 500

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 6 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	45 784
Total	45 784

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	434
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 840
Dettes fiscales et sociales	5 887
Total	10 161

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		7 214
Total		7 214
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		114 958
Total		114 958

### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- VNC suite déménagement	3 055	
Total	3 055	



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **S.A.S. Sensus**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014  
S.A.S. Sensus  
11 rue du Clos Courtel - 35700 Rennes  
*Ce rapport contient 11 pages*  
Référence : A.M./C.L.R.M.



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **S.A.S. Sensup**

Siège social : 11 rue du Clos Courtel - 35700 Rennes  
Capital social : €.150 000

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sensup S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la continuité de l'exploitation exposée dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué ci-dessus, la note « Principes et conventions générales » de l'annexe fait état des hypothèses retenues sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Plérin, le 8 juin 2015

KPMG Audit Ouest



Gwénaél Le Guellaut

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 21			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	39 007	3 095	35 912		35 912	
	Autres immobilisations corporelles	10 169	1 781	8 388		8 388	
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>TOTAL II</b>	49 176	4 876	44 300		44 300	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	2 916		2 916		2 916	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	10 587		10 587		10 587	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	95 598		95 598		95 598		
Charges constatées d'avance (3)							
	<b>TOTAL III</b>	109 101		109 101		109 101	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	158 277	4 876	153 401		153 401	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>		
		<b>31/12/2014</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000			150 000	
	<b>RESERVES</b>					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	-270 361			-270 361	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	<b>TOTAL I</b>	-120 361			-120 361	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	88 000			88 000	
	<b>TOTAL II</b>	88 000			88 000	
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	<b>TOTAL III</b>					
<b>DETTES (I)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses	138 919			138 919	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 898			17 898		
Dettes fiscales et sociales	28 945			28 945		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)					
	<b>TOTAL IV</b>	185 762			185 762	
	Ecart de conversion passif (V)					
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	153 401			153 401	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

185 762

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2014 21			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens	10 800		10 800		10 800	
Production vendue de Services	90		90		90	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	10 890		10 890		10 890	
Production stockée						
Production immobilisée			28 304		28 304	
Subventions d'exploitation			50 000		50 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0		0	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			89 194		89 194	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 388		9 388	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-2 916		-2 916	
Autres achats et charges externes *			242 106		242 106	
Impôts, taxes et versements assimilés			764		764	
Salaires et traitements			75 501		75 501	
Charges sociales			29 105		29 105	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 876		4 876	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1		1	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			358 824		358 824	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			-269 630		-269 630	
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014	21		12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		731	731	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>		731	731	
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		-731	-731	
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		-270 361	-270 361	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>				
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		89 194	89 194	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		359 555	359 555	
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		-270 361	-270 361	

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**ANNEXE**

Exercice du 26/04/2013 au 31/12/2014

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

La société a été créée en date du 26 Avril 2013, la durée de l'exercice a une durée exceptionnelle de 21 mois.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La continuité d'exploitation de la société SENSUP est basée sur des prévisions qui prévoient notamment la réalisation d'un plan d'affaires impliquant une croissance du chiffre d'affaires, prévisions qui si elles devaient connaître un décalage, nécessiteraient un soutien financier de la part de son actionnaire, la SAS ESIRA.

**Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 023 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

ANNEXE

Exercice du 26/04/2013 au 31/12/2014

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			39 007
Installations générales agencements aménagements divers			4 160
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 009
TOTAL			49 176
TOTAL GENERAL			49 176

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			39 007	39 007
Installations générales agencements aménagements divers			4 160	4 160
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 009	6 009
TOTAL			49 176	49 176
TOTAL GENERAL			49 176	49 176

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 095		3 095
Installations générales agencements aménagements divers		701		701
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 080		1 080
TOTAL		4 876		4 876
TOTAL GENERAL		4 876		4 876

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 095				
Instal. générales agenc. aménag. divers	701				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 080				
TOTAL	4 876				
TOTAL GENERAL	4 876				

ANNEXE

Exercice du 26/04/2013 au 31/12/2014

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	9 564	9 564	
Divers état et autres collectivités publiques	1 023	1 023	
<b>TOTAL</b>	<b>10 587</b>	<b>10 587</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	100 000	100 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 898	17 898		
Personnel et comptes rattachés	2 991	2 991		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 293	20 293		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 661	5 661		
Groupe et associés	38 919	38 919		
<b>TOTAL</b>	<b>185 762</b>	<b>185 762</b>		

**Composition du capital social**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000		1 500		1 500

**Evaluation des immobilisations corporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements	Linéaire	6 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

**Evaluation des matières et marchandises**

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition

**Evaluation des créances et des dettes**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 26/04/2013 au 31/12/2014

**Charges à payer**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	421
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 900
Dettes fiscales et sociales	4 565
Total	8 886

**Détail des charges à payer**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
DETTES FINANCIERES	421
DETTES FRIS	3 900
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 565
Total	8 886

**ANNEXE V**

**ETATS FINANCIERS DE VELDYS RELATIFS AUX EXERCICES CLOS  
LES 31 DECEMBRE 2016, 2015 ET 2014**

Société VELDYS

7 B ROUTE DU GOLF  
LAN KERENOC  
22560 PLEUMEUR BODOU

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4

**ALIAN EXPERTISE**  
33 AV GENERAL DE GAULLE

22190 PLERIN  
02.96.74.62.62

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	100 000		100 000	100 000		
	Constructions	1 044 238	48 871	995 367	941 023	54 344	5.78
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 029 112	100 756	928 356	895 906	32 450	3.62
	Immobilisations en cours	18 600		18 600	7 200	11 400	158.33
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>2 191 950</b>	<b>149 627</b>	<b>2 042 323</b>	<b>1 944 129</b>	<b>98 194</b>	<b>5.05</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés				41 836	41 836	100.00
	Autres créances	380		380	161 197	160 817	99.76
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	185 729		185 729	61 478	124 250	202.10	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>186 109</b>		<b>186 109</b>	<b>264 511</b>	<b>78 403</b>	<b>29.64</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 378 058</b>	<b>149 627</b>	<b>2 228 431</b>	<b>2 208 640</b>	<b>19 791</b>	<b>0.90</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : )	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	10 399		10 399			
Report à nouveau	84 802		3 202		88 005	NS	
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	7 067		88 005		80 938	91.97	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	80 470		73 403		7 067	9.63	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 300 935		1 894 033		406 902	21.48
	Concours bancaires courants			619		619	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	1 079		153 887		152 807	99.30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 299		226 532		224 233	98.99	
Dettes fiscales et sociales	4 588		6 973		2 385	34.20	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	2 308 901		2 282 043		26 858	1.18
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	2 228 431		2 208 640		19 791	0.90	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

167 734 2 282 043

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	220 401		220 401	162 063		58 338	36.00
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	220 401		220 401	162 063		58 338	36.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0	19		19	97.49
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			220 401	162 082		58 319	35.98
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			11 993	160 047		148 055	92.51
Impôts, taxes et versements assimilés			37 333	74 723		37 390	50.04
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			135 833	13 794		122 039	884.73
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	285		285	99.99
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			185 159	248 849		63 690	25.59
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			35 243	86 767		122 010	140.62
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	42 310		1 238		41 072	NS
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	42 310		1 238		41 072	NS
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	42 310		1 238		41 072	NS
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	7 067		88 005		80 938	91.97
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	220 401		162 082		58 319	35.98
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	227 468		250 087		22 619	9.04
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	7 067		88 005		80 938	91.97

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

Société VELDYS

7 B ROUTE DU GOLF  
LAN KERENOC  
22560 PLEUMEUR BODOU

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4

**ALIAN EXPERTISE**  
33 AV GENERAL DE GAULLE

22190 PLERIN  
02.96.74.62.62

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	100 000		100 000		100 000	
	Constructions	941 152	129	941 023		941 023	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	909 571	13 665	895 906		895 906	
	Immobilisations en cours	7 200		7 200		7 200	
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	1 957 923	13 794	1 944 129		1 944 129		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	41 836		41 836	41 754	81	0.19
	Autres créances	161 197		161 197	7 055	154 142	NS
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	61 478		61 478	20 538	40 941	199.34	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	264 511		264 511	69 347	195 164	281.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	2 222 434	13 794	2 208 640	69 347	2 139 293	NS	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : )	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	10 399				10 399	
Report à nouveau	3 202		3 202				
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	88 005		10 399		98 404	946.28	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	73 403		14 601		88 005	602.72	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 894 033				1 894 033	
	Concours bancaires courants	619				619	
	Emprunts et dettes financières diverses	153 887		2 545		151 342	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 532		45 089		181 444	402.41	
Dettes fiscales et sociales	6 973		7 112		139	1.96	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	2 282 043		54 746		2 227 298	NS
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	2 208 640		69 347		2 139 293	NS	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

403 230

54 746

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	162 063		162 063	161 758		305	0.19
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	162 063		162 063	161 758		305	0.19
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			19			19	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			162 082	161 758		324	0.20
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			160 047	151 331		8 716	5.76
Impôts, taxes et versements assimilés			74 723			74 723	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 794			13 794	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			285	1		284	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			248 849	151 332		97 517	64.44
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			86 767	10 426		97 193	932.21
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 238		27		1 211	NS
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	1 238		27		1 211	NS
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	1 238		27		1 211	NS
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	88 005		10 399		98 404	946.28
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	162 082		161 758		324	0.20
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	250 087		151 359		98 728	65.23
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	88 005		10 399		98 404	946.28

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**COMPTES ANNUELS du 01/01/2014 au 31/12/2014**

	Page
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail des comptes bilan actif passif	5 et 6
- Détail compte de résultat	7

**SORECOR**

1 Impasse Roud Ar Roc'h  
BP 80126  
22300 LANNION

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 9		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>TOTAL II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN COURS</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>CRÉANCES (3)</b>							
	Clients et Comptes rattachés	41 754		41 754	200	41 554	NS	
	Autres créances	7 055		7 055	352	6 703	NS	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	20 538		20 538	9 780	10 758	110.00		
Charges constatées d'avance (3)								
	<b>TOTAL III</b>	69 347		69 347	10 332	59 015	571.20	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	69 347		69 347	10 332	59 015	571.20	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2014	12	31/12/2013	9	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : )	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
Autres réserves							
Report à nouveau	3 202				3 202		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	10 399			3 202	7 197	224.74	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>TOTAL I</b>	<b>14 601</b>			<b>4 202</b>	<b>10 399</b>	<b>247.46</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>TOTAL II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>TOTAL III</b>							
<b>DETTES (I)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	2 545		2 518		27	1.07
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 089		3 498		41 590	NS	
Dettes fiscales et sociales	7 112		113		6 999	NS	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>TOTAL IV</b>	<b>54 746</b>		<b>6 130</b>	<b>48 616</b>	<b>793.15</b>	
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>69 347</b>			<b>10 332</b>	<b>59 015</b>	<b>571.20</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

54 746

6 130

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 9		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	161 758		161 758	84 800		76 958	90.75
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	161 758		161 758	84 800		76 958	90.75
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			161 758	84 800		76 958	90.75
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			151 331	81 579		69 752	85.50
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	0		0	131.25
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			151 332	81 580		69 752	85.50
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			10 426	3 220		7 206	223.76
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	9	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>						
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		27		18	9	49.25
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>		27		18	9	49.25
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		-27		-18	-9	-49.25
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		10 399		3 202	7 197	224.74
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>TOTAL VIII</b>						
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		161 758		84 800	76 958	90.75
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		151 359		81 598	69 761	85.49
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		10 399		3 202	7 197	224.74

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées